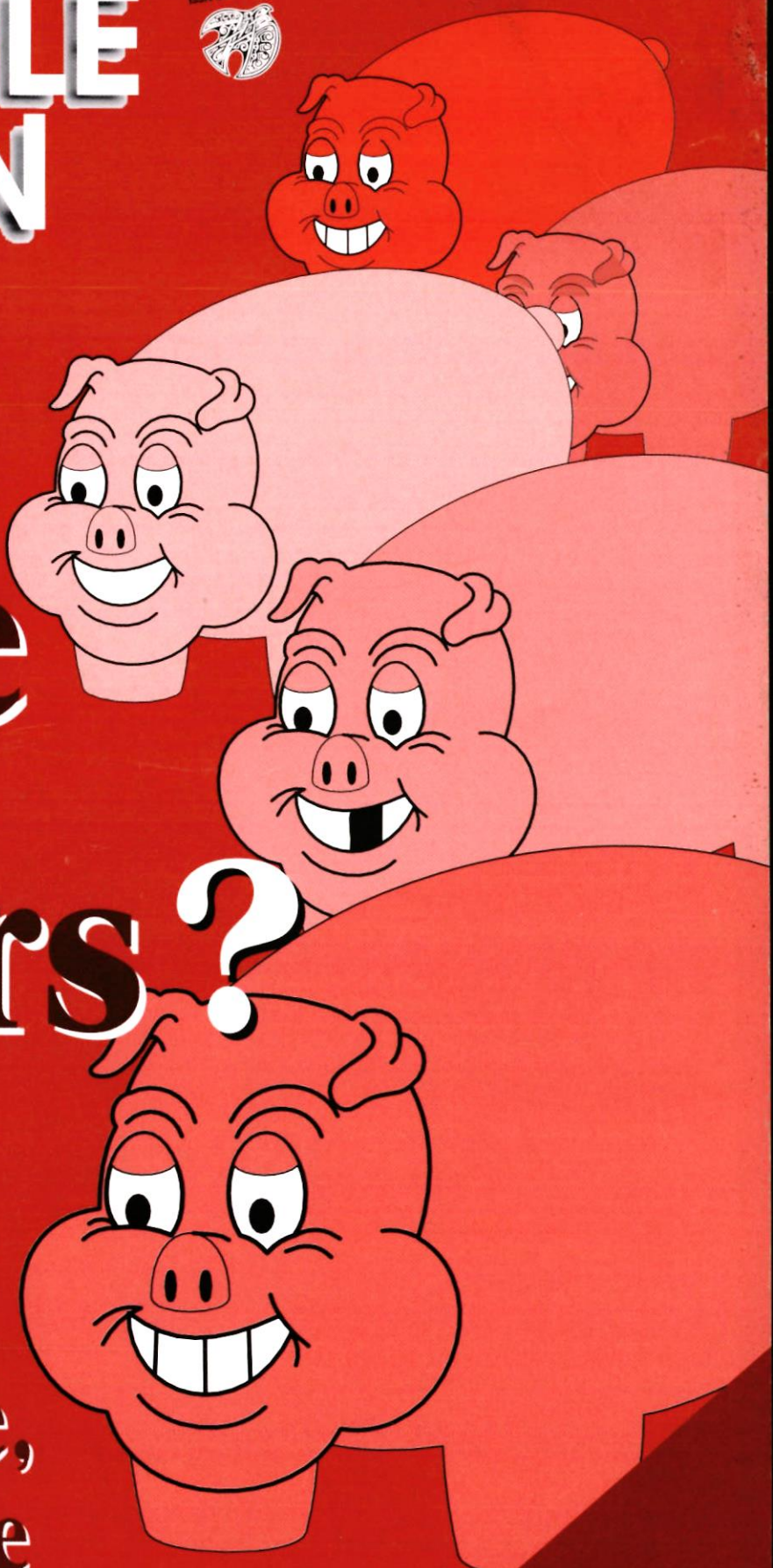
LE PEUPLE BRETON

ISSN 0245-9507

N° 419 / 15 F

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ

NOVEMBRE / DU 1998



Vers la grève des lisiers ?

Paris nous pompe, Carcassonne aussi !

POBL VREIZH

les bons conseils de tonton job

POURQUOI APPRENDRE LA POLITESSE

"Mouche ton nez et dis bonjour à la dame". Mon père était un homme de principe et plus d'une fois il m'a fait la leçon pour m'apprendre à être poli. Ton grand fils va bientôt entrer sur le marché du chômage et il serait temps, s'il veut dénicher un emploi-jeune, de lui apprendre quelques règles élémentaires de politesse. C'est aujourd'hui la meilleur manière d'aider un jeune à faire son trou.

Figure-toi que le mois dernier un gars de 47 ans s'amène à l'agence du Crédit Agricole de Rostrenen, en plein Kreiz-Breiz dont je ne peux plus cacher que je suis natif étant donné le nom que je me trimballe. Donc le gars fait la queue au guichet et quand son tour arrive il commence à faire tout un cirque auprès de la guichetière sous prétexte que son compte a été débité de 2 500 francs en trop. La guichetière modèle (je l'imagine en guêpière aguicheuse), qui croit en un Dieu tout puissant mais invisible, lui répond: "c'est l'informatique, moi je n'y peux rien".

Le gars demande à voir le directeur et, au lieu de moucher son nez en disant "s'il vous plaît madame", il sort de sa veste un couteau de cuisine et le lui plante sous le menton. Du coup le directeur rapplique vite fait au secours de sa guichetière et, après avoir constaté la faute du Dieu Tout-puissant Informatique et Invisible, corrige sur le champ l'erreur signalée, ce qui calme aussitôt le gars.

Mais le courageux patron a entre-temps téléphoné aux pandores. Le plan Orsec (ou Polmar, va-t-en savoir?) est en route. L'hélicoptère est prêt à décoller et le GIGN ne doit pas être loin. Le gars, qui repartait tranquillement vers son boulot d'insertion dans un genre d'Emmaüs local, se retrouve encabanné vite fait. La société est en péril. Il y a urgence à sévir. Le canard local a même titré sur une "prise d'otage". Trois jours plus tard le tribunal, réveillé en catastrophe, lui en donne pour deux ans, dont 18 mois fermes, ce qui lui apprendra à être poli.

Pendant ce temps le dénommé Haberer, qui s'est payé il y a quelques années un trou de 100 milliards dans la caisse du Crédit Lyonnais, est toujours libre de ses mouvements car il a bien noué sa cravate : "bonjour madame le juge, a-t-il dit un matin, avez vous bien dormi cette nuit ? J'espère qu'à Bruxelles ils ne feront pas trop les gros yeux si l'état français, c'est à dire toi et moi, se fait l'obligeance de boucher ce trou de 100 milliards qui offense le regard de tout homme sensé, moi le premier, chère madame, qui suis très délicat dans le choix de mes cravates et qui tremble à l'idée d'aller au trou en compagnie de zombis grossiers qui n'ont pas appris la politesse à l'école et qui manient le couteau de cuisine plus vite que moi la clef du coffre-fort."

L'un réclamait son argent, l'autre jouait avec celui des autres. Le premier est en cabane, le deuxième est libre. C'est seulement la politesse qui a fait la différence. Ce qui démontre bien la nécessité de la politesse pour faire son trou sans aller au trou.

Tu diras aussi à ton fils que cette loi de la politesse peut, toutefois, s'accommoder de quelques exceptions. Par exemple Milosevic peut s'inviter en Bosnie ou au Kosovo sans moucher son nez ni de dire bonjour à l'ONU. Mais pour ce cas d'exception, mieux vaut être plusieurs et armés jusqu'aux dents.

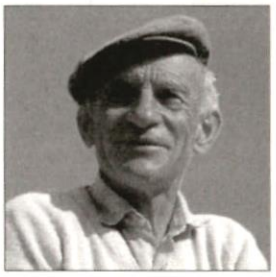
L'exception peut aussi fonctionner avec dans la poche une simple grenade lacrymogène. Cela s'est passé la même semaine à la salle des fêtes de Hénon. Les organisateurs d'un concert devaient fermer leur buvette à 3 heures du matin. A 3 h pile, les pandores s'amènent car l'exactitude est la politesse des godillots. La buvette est bien fermée mais les musiciens sur scène n'en ont pas tout à fait terminé. La république est manifestement en danger. Le pandore de service, en cherchant son stylo dans la poche de sa veste pour dresser le procès verbal, y trouve une grenade lacrymogène. Pas facile d'écrire avec une grenade. Même Milosevic n'y arrive pas. Le pandore balance donc sa grenade en plein milieu de l'assistance. Son chef le couvre en disant que cela peut arriver à tout le monde de prendre une grenade pour un crayon à bille. La prochaine fois, pour arrêter la musique en faisant moins de dégâts, le brigadier chef propose un tir de fusil hypodermique dans les fesses du batteur.

En conclusion La politesse est généralement nécessaire pour trouver un emploi-jeune avec toutefois des exceptions si on veut faire banquier, militaire ou pandore.

Viens on va longer le grand canal, côté Nantes, et demander poliment à la patronne du Bon Accueil au Roc Saint-André de nous servir un jaune bien tassé s'il vous plaît madame. Merci qui ? Merci Tonton Job !

Job Kreizbreiz

Sommaire



La crise du porc nous a amenés à consacrer quelques pages à ce noble animal, à travers une intervention vigoureuse d'André Pochon, plus connu jusque-là pour sa spécialisation dans l'élevage des bœufs, mais qui avait proposé dès 1983 une étude consacrée au porc sur paille, avec ses amis du CEDAPA. Autre participation intéressante, celle de Dominique Pot, responsable de la section porcine de l'UDSEA du Finistère, qui vit cette crise au quotidien.



Le titre "La grève des lisiers" est évidemment un clin d'œil vers l'accumulation de tours de cochon du père Allègre... qu'un mensuel a du mal à suivre. On pourra revenir à ses acrobaties un de ces jours.

Le rapport Carcassonne provoque, chez ceux qui l'ont lu, des réactions fortes. Il réduit l'effet "eau de rose" des camarades Nicole Péry et Poignant. Voir pages 7, 8 puis 17, 18, 19, une série d'articles qui traitent des questions de langue.



Le Libre ton (p. 2) est rédigé par les candidats sénateurs du Finistère, et signé par les 4 mousquetaires dont Le Pensec (signature à gauche). Trois d'entre eux sont élus. Donc le Peuple Breton va être reconnu, la constitution modifiée, et les sénateurs finistériens ne se feront pas carcassonner les cloches !

Vous constaterez la grande fidélité des autres collaborateurs.

Merci à tous !



Joël Guégan

SITE INTERNET DE L'UDB :
http : //udb.home.ml.org

PEUPLE BRETON SERVICE

Depuis quelques semaines, Sylvie assure à mi-temps le secrétariat du *Peuple Breton.*

Ses permanences ont lieu :

Lundi :
9 h - 11 h 30 / 14 h - 16 h

Mardi :
9 h - 11 h 30 / 14 h - 16 h

Vendredi :
9 h - 11 h 30 / 14 h - 16 h

Donc, si vous avez besoin de précisions sur votre abonnement, envie de renseignements divers, ou simplement des demandes, des propositions ou des suggestions à formuler, n'hésitez pas à appeler au

Tél. / fax / répondeur :

02 96 61 54 11

419

Les abonnés dont la bande-adresse porte ce numéro (ou tout numéro inférieur) sont invités à renouveler leur abonnement au plus vite pour éviter toute interruption dans l'expédition de leur mensuel préféré. Merci !

LE PEUPLE BRETON/POBL VREIZH

Mensuel - BP 203, 56102 Lorient cedex

Tél. 02.97.21.21.82

Fax 02.97.64.75.47

Responsable de la publication et de la rédaction : Joël Guégan

Rubriques culturelles, Pobl Vreizh : Jean-Jacques Monnier

Abonnements, administration :
9 rue Pinot Duclos, 22000 St-Brieuc.
Tél-fax 02.96.61.54.11

Publicité : au journal

Éditeur : Les Presses Populaires de Bretagne

Composition, impression : IMPRAM, Lannion

CPAP : 66132

Dépôt légal : 4e trimestre 1998

Ensemble pour le Finistère

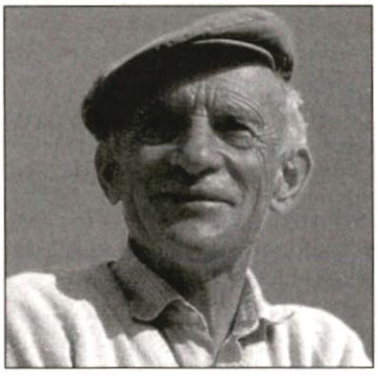
ÉLECTIONS SÉNATORIALES - SEPTEMBRE 1998

Quimper le 27.9.98

Les soussignés s'engagent, s'ils sont élus, à prendre les initiatives au niveau parlementaire et gouvernemental en vue d'une reconnaissance du peuple Breton.

Par ailleurs ainsi que nous l'avons à plusieurs reprises demandé, nous prendrons les initiatives afin que la France signe la Charte Européenne des Langues Minoritaires et que soit, en conséquence, modifiée la constitution.

Vers la grève des lisiers



On sait produire du Porc :

– sans odeur
– avec 2/3 de moins de nitrate dans les déjections
– avec 2/3 de moins d'ammoniaque dans l'atmosphère
– un porc de meilleure qualité parce qu'il vit dans des conditions saines
– un porc qui coûte moins cher parce que les investissements sont diminués, les frais vétérinaires moindres.

***Ces élevages existent dans notre département à la satisfaction des éleveurs et du voisinage**. Des études scientifiques ont été menées démontrant l'avantage de ces élevages sur paille ou sciure comparé à l'élevage sur lisier. Alors pourquoi les décideurs – professionnels agricoles, administrations, politiques – continuent-ils de prôner le modèle dominant (pensée unique) d'élevage de porcs sur lisier qui mène l'économie de ce département dans le mur ?*

C'est ce que nous explique André POCHON dans les pages qui suivent.

«porcs sur lisier : algues vertes assurées»

«élevages biomaîtrisés : élevages de qualité»

Ces panneaux remarqués lors de la manifestation de Binic sont une condamnation du modèle breton de production porcine (les porcs sur lisier) et un encouragement à produire du porc autrement (sur paille ou litière biomaîtrisée). De même, la coordination nationale contre les porcs industriels sur lisier (modèle breton ou hollandais) encourage à produire du cochon sur paille ou litière biomaîtrisée.

Ce n'est donc pas la production porcine que les organisations écologiques remettent en cause mais son modèle de production. Alors pourquoi et quels sont les enjeux ?

Un modèle venu de Hollande

C'est au début des années 70 que les Bretons ont progressivement abandonné les porcheries dites «danoises» – le cochon (animal propre) faisait ses déjections dans un couloir en contre bas de son aire de couchage avec production de fumier enlevé tous les 2 ou 3 jours – pour adopter le système hollandais où les porcs serrés les uns contre les autres dorment et déjectent sur caillebotis avec fosse à lisier en dessous. Ce système caillebotis évite le nettoyage journalier ; aussi il a séduit les Bretons qui s'y sont engouffrés et d'autant plus que ce type de bâtiment favorise les gros élevages – économie d'échelle oblige.

Un modèle périmé

Ce modèle est remis en cause pour plusieurs raisons :

- Ce type de bâtiment dégage en permanence (ventilation) des mauvaises odeurs qui rendent la vie du voisinage insupportable, l'épandage a les mêmes inconvénients sur toute une région.
- L'azote du lisier est pour les 2/3 sous forme minérale donc lessivé dès les grandes pluies d'où sa forte contribution à la pollution de l'eau.
- Le dégagement d'ammoniac de ce type de porcherie contribue aussi à polluer l'air. La Bretagne porcine est l'une des régions les plus polluées d'Europe en NH3.

Même l'efficacité économique de ce modèle est en cause :

La concentration des animaux le rende vulnérable sur le plan sanitaire : les pays nordiques en font les frais (peste) mais aussi nos élevages bretons avec des maladies insidieuses telles que cystite, avortement, infection pulmonaire, nanisme...

Ce type de bâtiment nécessite une ventilation permanente coûteuse et difficile à maîtriser ce qui accentue les problèmes respiratoires qui touchent aussi le porcher lui-même. La difficulté pour les gros éleveurs de trouver des porchers n'est pas sans raison.

Le bâtiment en lui-même est coûteux, inutilisable pour une autre production, difficilement transmissible sinon à un héritier unique ou une société.

L'obligation pour les gros élevages de traiter le lisier augmente encore le prix de revient du porc de 60 à 70 F.

Sur le plan agronomique le lisier ne remplace pas le fumier (humus). Les régions céréalières qui veulent faire du porc en copiant le modèle breton font une lourde erreur : la production de porc dans ces régions se justifie entre autres par la nécessité de remonter l'humus des sols.

L'alternative : deux techniques sont possibles :

A - Les bâtiments sur paille :

Soit en litière accumulée : le fumier est enlevé à chaque lot de porcs, donc tous les 3 mois à la fourche à tracteur. Ce fumier peut être composté 1 à 2 mois avant d'être épandu – on verra l'intérêt du compostage.

Soit en bâtiment type danois. Le fumier du couloir de déjection est enlevé à la fourche à tracteur régulièrement et peut aussi être composté.

B - Les bâtiments sur sciure :

Il s'agit d'un procédé venu du Japon (il y a environ 10 ans). Les porcs sont en permanence sur 80 cm de sciure. Grâce à des ferments introduits au départ (pas toujours nécessaires par la suite) et surtout grâce à un brassage hebdomadaire de la sciure une fermentation aérobie s'y développe, la température de la litière en profondeur monte à 40°- 60° les déjections étant ainsi asséchées et compostées.

Il suffit d'enlever par exemple chaque mois les zones les plus humides – les cochons gardent le réflexe de déjecter au même endroit – et de rajouter un peu de sciure. Les lots de porcs se succèdent sur la même litière sans désinfection du bâtiment.

De gros avantages pour les élevages sur paille ou sciure

En effet, et c'est l'une des grosses différences avec le bâtiment caillebotis dans un lisier les germes pathogènes (germes provoquant des maladies) se développent alors qu'ils sont détruits en litière biomaîtrisée. La porcherie à lisier nécessite lavage et désinfection à chaque lot, ce qui tue tout microbe bon et mauvais. Dans la porcherie biomaîtrisée un bon microbisme s'installe qui détruit les germes pathogènes et l'expérience montre que cela marche bien.

Des normes à revoir

Les normes CORPEN doivent être corrigées en ce qui concerne le fumier et le compost. Dans ce département, les plans d'épandage doivent être revus à la baisse pour les éleveurs sur litière. Ainsi sera encouragé ce type d'élevage sur litière qui, n'en doutons pas, prendra le pas sur le lisier. Les marginaux d'hier, que j'appelle les pionniers, deviendront un jour majoritaires. Hélas, que de temps perdu depuis la publication par le CEDAPA en 1983 de son étude consacrée au porc sur paille !

Il existe dans notre département des porcheries sur litière biomaîtrisée parfaitement au point. La visite d'une telle porcherie étonne :

– Bâtiment spacieux, clair, aéré sans odeur. On peut y rester des heures sans y être incommodé.

– Plus étonnant encore le compost final est très réduit : il a perdu 33 % de sa matière séchée, 46 % de sa matière organique, 80 % de l'azote, par contre il a gardé tout le phosphore et le potassium (Lesguillers et Gouin : Guyomarc'h - nutrition animale, Guiziou, Orain : CEMAGREF).

Ce produit final très concentré, riche en humus, phosphore et potassium donc d'une grande richesse agronomique, est évidemment facilement commercialisable et répond parfaitement aux besoins des zones céréalières, légumières et viticoles en panne d'humus, de phosphore et de potassium. Les firmes d'engrais devraient être les premières à s'y intéresser.

L'erreur du CORPEN

Que s'est-il passé ? Pourquoi si peu d'azote dans le compost ?

Il y a 10 ans un comité d expert (CORPEN) a fixé les normes de déjections des animaux. En se basant sur le besoin alimentaire de ceux-ci et en prenant en compte un chiffre forfaitaire de pertes d'ammoniaque ces normes fixent les quantités d'azote, de phosphore et de potassium déjectées par animal.

Mais les normes ne tiennent pas compte de la différence entre lisier et fumier, sauf pour augmenter la teneur des fumiers puisque la paille apporte dans le bilan un supplément d'azote de phosphore et de potassium. C'est ainsi qu'un porc à l'engrais sur paille compte pour 4, l'unité d'azote alors que celui sur caillebotis n en compte que 3.5 unités. Résultat : les élevages sur paille ont besoin de plus de plan d'épandage que les élevages sur lisier.

Or on sait maintenant qu'un fumier, et plus encore s'il est composté subit un abattement d'azote d'au minimum 50 % et jusque 80 % ! Ce calcul est facile à établir puisque l'on dispose d'un élément stable le phosphore qui sert de marqueur.

Diverses études scientifiques dans différents pays attestent le phénomène.

Abattement d'azote soit mais sous quelle forme ?

Si c'est de l'ammoniac, on pollue l'atmosphère au lieu de polluer l'eau. Eh bien, non il y a beaucoup moins de perte d'ammoniac qu'avec le lisier.

Explication : la dénitrification que l'on cherche à obtenir à grands frais avec le traitement du lisier, elle se fait naturellement avec le compostage et le résultat est une production d'azote atmosphérique (N2) non polluante !

L'enjeu est énorme

Il ne s'agit ni plus ni moins que de sauver la filière porcine bretonne ! En effet, si nous persistons dans le modèle actuel sur lisier, la population manifestera avec de plus en plus de violence son ras-le-bol des odeurs et de la pollution. La tension ira croissant entre citoyens et producteurs. Est-ce vivable pour ces derniers ?

Face à cette situation :

1- Ou bien, comme cela se fait depuis 25 ans, nous continuons d'épandre le lisier, accentuant la pollution, laquelle se retourne contre la production elle-même et toute la filière en fin de compte. Car comment abreuver les porcs, faire tourner l'agro-alimentaire avec de l'eau polluée ? – on en arrivera peut-être à traiter l'eau mais à

Coup de colère !

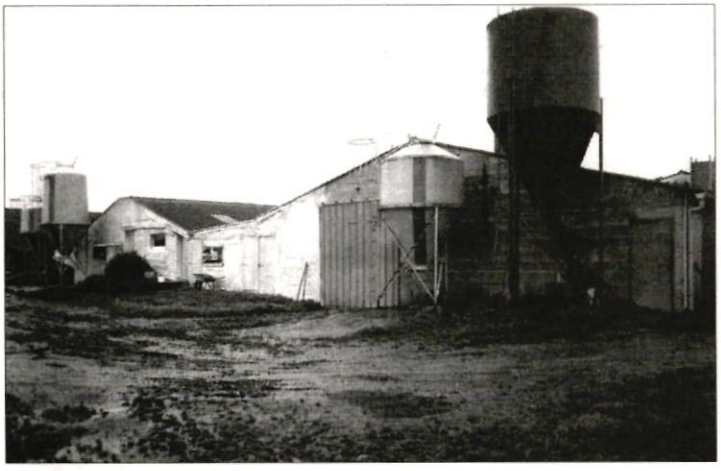
Depuis que j'ai visité les élevages sur paille ou sur sciure qui fonctionnent dans le département, je ne décolère pas. Nous sommes dans l'impasse totale avec notre lisier; **une solution alternative existe**, satisfaisante sur le plan économique, social et environnemental. **Cependant nos décideurs l'ignorent superbement !** Ils refusent d'aller voir ces élevages, ils ne lisent pas la documentation pourtant abondante sur le sujet. Des travaux scientifiques ont été financés par le Conseil Régional et publiés... qui les a lus ?

La plupart des projets porcins sont toujours proposés sur lisier... **C'est de l'aveuglement !** C'est indigne de responsables professionnels (incapables de se remettre en cause), indigne aussi de l'administration et des hommes politiques. Cet aveuglement risque de nous coûter cher : il nous envoie droit dans le mur !

Même parmi les citoyens-consommateurs et les écologistes combien ont fait l'effort de visiter une porcherie sur litière (1) ? Les portes ouvertes existent et, n'ayez crainte vous ne sentirez pas le cochon à la fin de la visite ! Il arrive que de tels projets se voient contrariés par des personnes qui ne font pas la différence entre lisier et fumier. Ceci doit cesser au plus vite. Nous devons encourager ce type d'élevage qui allie écologie et économie. Nous devons ainsi montrer que nous ne sommes pas contre l'élevage du porc, lequel est nécessaire à l'économie de notre région, mais contre un modèle périmé qu'il est urgent de reconvertir.

André POCHON

(1) Une telle visite figurera au programme 99 des sorties et week-ends du G.E.P.N. Comme d'habitude ce programme sera élaboré fin décembre et vous le recevrez avec le prochain «Râle d'eau».



quel coût ! – comment alors défendre l'image de marque bretonne dans une économie de concurrence ?

2 - Ou bien le traitement du lisier est effectif. Alors le coût en est tel que les élevages n'y résisteront pas. D'autant moins que les autres régions françaises s'intéressent aussi à l'élevage du porc. Un céréalier est capable de comprendre qu'il a de plus en plus besoin d'humus dans ses terres et que ce qu'il lui faut c'est du fumier et non du lisier. Contraint par une véritable levée de boucliers contre tout élevage sur lisier qui pointe le nez, les nouveaux éleveurs dans ces régions vont être encouragés à mettre en place des élevages sur paille ou sciure.

L'élevage sur litière produit un porc de meilleure qualité au moindre coût

La qualité

Le marché au porc breton classe la viande au pourcentage de muscle (absence de gras). Mais on s'aperçoit qu'il ne faut pas aller trop loin : un certain pourcentage de gras est nécessaire à la qualité de la viande ! D'autres critères comme l'acidité (le pH) sont beaucoup plus importants pour améliorer la qualité de la viande. Sur ce plan, les élevages sur litière sont avantagés : l'exercice possible pour l'animal, le volume d'air disponible améliorent la qualité de la viande. Il y aura donc inexorablement une plus value pour ce type d'animaux d'une qualité de viande supérieure. S'y ajoutera le désir du citoyen consommateur de voir prendre en compte l'environnement et le bien-être des animaux.

Au moindre coût :

- Le bâtiment coûte 1000 F par place de porc (voir 700 F en sciure améliorée) contre 1500 F sur lisier (+ 600 F, s il faut traiter le lisier). Il est de plus facilement reconvertible en toute autre production.
- Les frais de ventilation, de chauffage (électricité, maintenance...) sont supprimés, l'assurance spéciale ventilation aussi. Ces économies permettent de payer la sciure ou la paille (2500 F par porc).
- Les frais vétérinaires sont moindres.
- La croissance des animaux est plus rapide. En contrepartie, il faut plus d'aliments pour faire un kilo de poids : cela est dû à l'exercice des animaux dans un plus grand espace !
- Le temps de travail est moindre et celui-ci s'effectue dans de meilleures conditions : on compte 2 heures par semaine pour retourner la sciure dans un élevage de 1000 places de porcs.

Par contre, on économise le nettoyage et la désinfection entre chaque lot et aussi le temps passé à transporter et épandre le lisier.

Des méthodes qui progressent :

La conception de bâtiments sur sciure progresse à grands pas : le retournement hebdomadaire de la litière est mécanisé et simplifié. Voilà qu'apparaissent de nouvelles techniques sur sciure spéciale où le retournement est effectué par les animaux eux-mêmes. Du coup le bâtiment est moins cher et le travail simplifié.

L'élevage sur paille progresse aussi on a découvert qu'une grosse quantité de paille mise au départ dispense de ferments, le temps de travail s'en trouve diminué.

Bref, tout un espace de progrès s'ouvre aux éleveurs. D'où l'intérêt fondamental de mettre en route à Crécom ces élevages sur paille et litière biomaîtrisée pour pouvoir les comparer aux élevages sur lisier et pour en tirer des références.

Les intelligences «Fertiles» de l'Agro-Alimentaire et la Dignité

A une époque de consensus apparent, où les patrons sont en position de force remarquable, le chômage massif permet à certains d'adopter des attitudes pour le moins décalées par rapport au discours sur le management à visage humain.

Ainsi à l'abattoir de volailles Pic-Pic (UNICOPA) de LANGUIDIC, on pouvait lire sur une note de service affichée (!) :

«POUR CEUX ET CELLES DONT l'INTELLIGENCE EST PEU FERTILE, DES EXEMPLAIRES DE TENUE SONT VISIBLES A LA LINGERIE»...

Celui qui a écrit cela s'est évidemment fertilisé la citrouille au lisier idéologique hélas trop répandu en Bretagne et ailleurs ...

Les employés de cet abattoir ont fait une grève de 24 h en scandant une revendication inhabituelle «NOUS VOULONS D'LA DIGNITÉ !» pour protester contre les traitements dont ils sont l'objet.

Le directeur du personnel nie le caractère excessif du comportement des cadres !... Il fait son boulot de larbin. Hélas les quelques mots malheureux de la note de service citée plus haut ne peuvent tromper personne. On n'afficherait pas une saloperie pareille dans une maison correcte.

Joël GUÉGAN

Le mercredi 23 septembre 1998, à Paris, au Ministère de l'Agriculture, notre ami André POCHON a reçu des mains du Ministre Louis LE PENSEC les insignes d'Officier de l'Ordre du Mérite Agricole

Nous espérons que cela donnera encore plus de poids au combat qu'il mène depuis longtemps en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Depuis longtemps, André POCHON (ainsi que sa femme et ses enfants) milite à nos côtés et anime certaines de nos sorties. Le «Râle d'eau» a publié de nombreux articles signés de lui et, depuis longtemps aussi, ses livres sont en vente à notre local (1).

(1) ***«La méthode du trèfle blanc»*** *- plaidoyer pour une agriculture à base d'herbe.*
«Du champ à la source" *- ou la reconquête de l'eau pure.*
«Les champs du possible» *- plaidoyer pour une agriculture durable.*

A propos de la crise porcine

Rencontre avec Dominique Pot

Le 13 octobre dernier, j'ai rencontré, pour un point de vue sur la crise porcine, Dominique Pot, responsable de la section porcine de l'UDSEA du Finistère. J'ai tenu à conserver le ton à la fois combatif et sincère, mais aussi inquiet, des propos de Dominique. Je peux ajouter que la situation des structures familiales est alarmante. Je crois, pour ma part, que si l'Etat s'engage vers une concrète loi d'orientation agricole, celle-ci est tardive pour beaucoup d'exploitations et que l'atonie volontaire et politique de la France a été préjudiciable à de nombreux élevages de dimension humaine.

Combien de paysans bretons avons-nous encore perdu ? En tout cas la perte est énorme pour la Bretagne, elle est énorme aussi pour nos campagnes. N'y a-t-il rien qui pourra remplacer le hameau au fond de la vallée ?

David Derrien

DD. – ***Peux-tu présenter l'exploitation ?***

Dominique Pot. – L'exploitation, qui comprend 32 ha est située à Saint-Derrien (Haut-Léon). J'ai 37 ans ainsi que ma femme Anne, et nous partageons notre vie avec nos 3 enfants.

En 1982, je me suis installé en GAEC avec mon père. Nous produisions alors des légumes, du lait et du cochon.

Puis, lorsque ma femme a été licenciée en 1992, elle m'a rejoint sur l'exploitation en reprenant les parts de capital de mon père. Nous avions à cette époque 75 truies et nous avons décidé de poursuivre dans cette voie en développant l'activité pour passer à 120 truies et, en construisant un atelier d'engraissement.

Aujourd'hui et depuis 1993, nous constituons une ERL (exploitation à responsabilité limitée).

En terme de production, nous dégageons 21 porcelets/an par truie.

D'ailleurs, nous allons maintenir notre élevage à 150 truies afin de respecter un équilibre cyclique et une structure familiale, car il y a quand même un plan d'épandage de 100 ha !

Les porcs sont acheminés vers VIAPORC, groupement situé à St Renan, qui respecte une certaine politique d'élevage familial. En plus, ils appliquent une grille de garantie de paiement du porc à 0 jour, c'est-à-dire que les porcs sont payés, en partie, avant de partir on reçoit, 400 F par porc. Alors, tu penses, ça fait des jaloux ! Ils nous proposent même des ristournes sur les cochettes !

Nous cultivons également 9 ha de pommes de terre en sélection, ainsi qu'un peu de céréales que l'on vend à l'extérieur.

En dehors de mon statut d'exploitant, je suis responsable depuis juin 1998 de la section porcine de l'UDSEA du Finistère avec Yves Creac'h, de Briec. J'ai un titre de vice-président de la caisse locale de Groupama à St-Derrien.

(Suite page 29)



Langues régionales ou minoritaires

Le rapport Carcassonne : *un monument d'hypocrisie*

Une lecture rapide du rapport Carcassonne a pu laisser croire que le rapporteur souhaitait une évolution forte de la politique de la France en faveur des langues régionales ou minoritaires. En effet, sur les 94 paragraphes ou alinéas contenus dans la Charte, Carcassonne préconise d'en signer 46 ou 52 alors que les Etats ne sont tenus d'en signer qu'au minimum 35.

Mais cette ouverture n'est qu'apparente et masque en réalité un monument d'hypocrisie. Guy Carcassonne conditionne la signature de la France au dépôt d'une «déclaration interprétative» qui viderait la Charte de son sens initial puisque cette déclaration interprétative vise à rejeter toute idée de droits linguistiques et à interdire à toute personne, et a fortiori à toute association de faire valoir ces droits devant une autorité française ou européenne.

Voici les principales objections qu'il faut opposer au rapport Carcassonne :

1) **Guy Carcassonne voit les langues régionales comme les éléments du patrimoine** et non comme des vecteurs de communication modernes et des outils de création artistique et culturelle. Cette conception «patrimoniale» revient plusieurs fois dans le rapport. Il compare même les langues régionales ou minoritaires aux monuments historiques (page 114). Les langues dites régionales ou minoritaires au musée, quel aveu freudien !

Pour Guy Carcassonne, le patrimoine est propriété indivise de la Nation française (page 113). Cette conception des langues régionales ou minoritaires le conduit à s'opposer à l'idée avancée par Bernard Poignant d'un transfert de la compétence linguistique et culturelle aux régions car, dit-il, il faut que «cette responsabilité demeure formellement celle de la Nation» (page 114).

2) **Guy Carcassonne réfute donc l'idée de droits linguistiques** qu'ils soient de nature individuelle ou collective. Pour lui, il s'agit de protéger des langues, en tant qu'éléments d'un patrimoine, et non pas d'octroyer des droits. Or s'il n'y a pas de droits linguistiques, par définition nul ne pourra faire valoir ses droits. Dans ce cas, l'Etat reste seul maître à bord pour décider de ce qui est bon ou de ce qui est mal. Guy Carcassonne est très explicite sur ce point : «nul ne peut se prévaloir d'un droit acquis» (page 1 10).

3) Cette conception des relations entre l'Etat et les personnes conduit logiquement Guy Carcassonne à donner une lecture très étrange de la notion de groupe linguistique contenue dans la Charte européenne. Pour Guy Carcassonne, «**un groupe n'est pas une entité** (sic) mais une association d'individus».

4) **Il met en cause l'idée même de langues régionales** puisqu'il écrit que le breton ne doit pas être considéré comme la langue de la Bretagne mais comme la langue de ceux qui le parlent, où qu'ils soient (pages 5 et 6). Oubliant que la France a imposé le français sur tous les territoires qu'elle a administrés, Carcassonne veut prévenir ce qu'il ressent comme un danger : la perspective d'un statut officiel pour le breton sur une base évidemment territoriale.

Au final le rapport Carcassonne, tout en donnant le sentiment d'une assez grande ouverture sur le contenu de la Charte, est en fait inspiré par une idéologie encore très jacobine.



La fédération Régions & Peuples Solidaires (ici en congrès à Strasbourg) a mené plus de 60 actions de terrain le 24 octobre en faveur des langues.

Il faut modifier l'article 2 de la Constitution

La position du constitutionnaliste Guy Carcassonne, un proche de Michel Rocard, pourrait se résumer ainsi : la France n'a pas à modifier sa Constitution si on l'autorise à interpréter la Charte du Conseil de l'Europe à sa façon (ce qui reviendrait à la vider de son sens initial). Plus jésuite que ça, tu meurs !

Il faut évidemment dénoncer cette lecture abusive de la Charte. Si la France signait la Charte sans que les personnes concernées n'aient aucun droit à faire valoir, à quoi la France s'engagerait-elle vraiment ? La réponse est toute trouvée : à rien ! D'ailleurs Carcassonne a cet aveu révélateur : dans les conditions qu'il propose, la France peut signer la Charte sans qu'il lui en coûte le moindre centime.

La «déclaration interprétative» que préconise Carcassonne n'aurait plus de raison d'être si la France modifiait l'article 2 de sa Constitution en reconnaissant l'existence des langues de la République autres que le français. Ce qui peut être fait dès janvier 1999 à l'occasion de la prochaine réunion du Congrès (députés + sénateurs) à Versailles. Il s'agira alors de procéder à plusieurs modifications de la Constitution intéressant le traité d'Amsterdam, la parité hommes-femmes, une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, mais aussi le futur statut de la Polynésie. Il faut interpeller députés et sénateurs pour qu'ils agissent dans leur assemblée et auprès du gouvernement afin que l'article 2 de la Constitution soit complété en janvier 1999.

Lorsque l'article 2 de la Constitution aura été complété, la France pourra signer et ratifier la Charte du Conseil de l'Europe sans «déclaration interprétative». Et le Parlement pourra, soit à l'initiative du gouvernement, soit à l'initiative d'une des deux assemblées, adopter une loi-cadre sur les langues régionales ou minoritaires qui donnera un statut officiel à ces langues et qui traduira en droit interne le contenu de la Charte européenne. C'est le sens de la lettre destinée à Lionel Jospin que les organisations membres de la fédération Régions & Peuples Solidaires ont remise dans une trentaine de préfectures ou sous-préfectures le 24 octobre, en préfiguration de la journée de mobilisation du 5 décembre.

C. Guyonvarc'h

Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires :

La manifestation du 5 décembre, à Kemper, sera décisive

L'engagement pris par Lionel Jospin de signer la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires prouve que notre mobilisation n'a pas été vaine et que la reconnaissance de nos droits linguistiques ne peut plus être reléguée à une place secondaire dans l'actualité politique.

A la veille du 50e anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme dont la France se targue d'être le berceau, comment peut-elle encore justifier l'arrogant privilège d'une «exception française» au nom de laquelle elle n'a «signé» que partiellement la Convention des Nations Unies sur les droits de l'Enfant et le Pacte international relatifs aux droits civiques et politiques... parce qu'il y est fait mention de minorités linguistiques dont elle nie l'existence dans ses «provinces».

Une telle position n'est plus internationalement tenable et Lionel Jospin l'a bien compris.

Mais la satisfaction d'avoir été entendus ne doit pas nous leurrer quant à la valeur réelle de la signature annoncée. Car c'est encore sous réserve de cette «exception française» que Guy CARCASSONNE, chargé par le Premier Ministre d'établir la compatibilité constitutionnelle de la Charte a effectivement émis un avis favorable à la signature. L'exercice relevait d'un difficile équilibre : établir un argumentaire permettant cette signature désormais incontournable, afin d'apaiser les défenseurs des langues minoritaires, tout en rassurant le lobby du front national-républicain quant à son caractère non-contraignant pour l'Etat.

Jacobin convaincu et déclaré, Guy Carcassonne aura certainement rassuré ses pairs. Nous serions, quant à nous, bien naïfs de nous sentir apaisés :

Non content de suggérer une option minimaliste (nous nous y attendions...) parmi les choix offerts par cette Charte (effectivement peu contraignante), il propose encore d'en limiter la portée par une «déclaration interprétative» quant à la notion de vie publique : par vie publique, n'allez surtout pas imaginer, nous apprend le Pr. Carcassonne, le droit à l'usage du breton dans les administrations, la vie sociale ou économique et tenez vous en droit de la parler dans la rue, au café ou au fest-noz... Merci, on ne savait pas que c'était interdit !

Or, les modestes dispositions concernant l'usage des langues minoritaires dans la vie publique constituent précisément l'apport essentiel de la Charte.

Que reste-t-il ? L'enseignement. C'est-à-dire le domaine où l'Etat s'efforce de les circonscrire. Or, une signature *a minima* des articles relatifs à l'enseignement n'ouvrirait guère de perspective nouvelle.

Reconnaissance de l'existant alors ? Eh bien même pas, puisque s'il condescend à reconnaître le droit de les enseigner (leur seul droit depuis 1951...) M. Carcassonne émet de grandes réserves quant au bien-fondé de l'enseignement dans nos langues, remettant en cause 20 ans d'enseignement bilingue !

Quant au rôle d'interlocuteur privilégié que le Rapport POIGNANT assignait aux Régions, il le balaie d'un revers de main : nos langues ne sont pas plus régionales que minoritaires (entendez : elles n'ont pas d'autre territorialité qu'une juxtaposition de citoyens français qui se trouvent les parler par hasard) et la maîtrise de la politique culturelle relève du pouvoir de l'Etat. Bernard Poignant, un dangereux séparatiste infiltré dans le PS ? On nous avait dit qu'il avait changé, mais à ce point...

Voilà comment une euphorie déplacée prépare le terrain à une signature vide de sens, voire restrictive.

Nous continuons donc d'exiger la signature de la Charte européenne, sans «exception française» au droit international, et la modification, dès la réunion du Congrès en janvier 1999, de l'article 2 de la Constitution ; modification sans laquelle sa ratification et sa mise en application seraient exposées à des recours devant le Conseil Constitutionnel... dont les arrêts sont d'un autre poids que les acrobaties juridiques et les talents de séducteur du citoyen Carcassonne !

Cinquante ans après la signature de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la France va-t-elle abolir ses privilèges à l'égard du droit international ? C'est la question que les Bretons seront nombreux à poser à Lionel Jospin et à leurs députés et sénateurs, en manifestant le 5 décembre, à Kemper... comme les Alsaciens, les Basques, les Catalans, les Corses, les Flamands et les Occitans sur les non-territoires de leurs non-communautés linguistiques, avant la tenue du Congrès de janvier prochain...

Jean-Do ROBIN,
président d'UGB, 21/10/98

Les Perles de Carcassonne

"Le breton n'est pas la langue de la Bretagne" (page 6 du rapport).

"Pour la France, la vie publique ne concerne pas les administrations" (page 55 du rapport).

"Un groupe n'est pas une entité" (page 128 du rapport).

Et on nous demande de prendre ceux qui nous gouvernent au sérieux ?

Lettre adressée à Lionel Jospin par Régions & Peuples Solidaires

Le 24 octobre 1998

Monsieur Lionel Jospin
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne - 75700 Paris

Objet : Langues régionales ou minoritaires

Monsieur le Premier ministre,

Le 29 septembre à Tours, vous avez annoncé que «le gouvernement fera en sorte que la charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et les cultures minoritaires puisse être signée et ratifiée». *Deux ans après la visite du Président de la République à Quimper au cours de laquelle il s'était exprimé en faveur de la signature et de la ratification de la Charte européenne sans qu'aucune suite n'intervienne, votre déclaration très ferme nous a semblé inaugurer une approche nouvelle dans les rapports entre les plus hautes autorités de l'Etat et des langues qui, longtemps combattues au nom du dogme de l'unité dans l'uniformité et aujourd'hui tout juste tolérées, sont porteuses d'une part de la culture universelle.*

Le rapport de 130 pages du Professeur Guy Carcassonne est venu contrecarrer cette première impression. En effet, pour pouvoir conclure à la compatibilité entre la Charte européenne et la Constitution, malgré son article 2 qui stipule, depuis 1992 que «la langue de la République est le français» *à l'exclusion de toute autre langue, et contrairement à l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 24 septembre 1996, le Professeur Carcassonne a produit une lecture restrictive et à certains égards très surprenante de la Charte.*

Si la signature et la ratification de la Charte européenne devaient se faire «a minima», accompagnées, comme le suggère le Professeur Carcassonne, d'une «déclaration interprétative» *qui aurait pour objet : premièrement de priver les communautés humaines qui expriment ces réalités linguistiques et culturelles de toute reconnaissance – car, nous dit-il,* «un groupe n'est pas une entité» *(sic), deuxièmement de priver les membres de ces communautés humaines du droit d'utiliser leur langue spécifique dans leurs relations avec les administrations qu'ils côtoient dans leur environnement habituel ; troisièmement d'exonérer l'Etat de tout effort financier, alors nous y verrions une manœuvre dilatoire et non l'avancée démocratique réelle que nous espérions.*

L'avenir des langues régionales ou minoritaires de la République couvertes par la Charte européenne (alsacien, basque, breton, catalan, corse, créoles, langues mélanésiennes, langues polynésiennes, langues amérindiennes de Guyane, flamand, franco-provençal, occitan, romani et yiddish) passe obligatoirement par leur reconnaissance officielle et leur mise en valeur, non seulement dans le domaine culturel, mais plus généralement dans la vie publique et sociale, selon des procédures adaptées à la situation de chaque langue. En situation de diglossie, toute autre attitude reviendrait à maintenir entre la langue française, dont l'usage s'est généralisé et n'est nullement mis en cause, et ces langues un rapport de discrimination et de domination qui conduirait inéluctablement à leur disparition. Ce choix politique serait facteur de frustrations et, ce faisant, de tensions entre les populations concernées et l'Etat.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre l'initiative d'une politique cohérente en faveur du pluralisme linguistique au sein de la République en agissant à trois niveaux :

– au niveau international par la signature et la ratification de la Charte du Conseil de l'Europe à un niveau conséquent et sans «déclaration interprétative» *susceptible de la vider de son sens initial,*

– au niveau constitutionnel en déposant, en vue de la prochaine réunion du Congrès à Versailles prévue en janvier 1999, un projet de loi visant à compléter l'article 2 pour reconnaître la réalité plurilingue de la République et de ses citoyens,

– au niveau législatif en déposant un projet de loi-cadre qui dote les langues de la République autres que le français d'un statut officiel et qui traduise en mesures concrètes les engagements pris au niveau international.

Nous sommes convaincus que la République Française, en renonçant à deux siècles de coercition et de grande fermeture, sera mieux à même de faire entendre sa voix dans un monde où le combat engagé entre l'uniformisation et la diversité ne sera pas le moins décisif. Car pour faire coexister de façon harmonieuse l'universel et le particulier à l'échelle de la planète, encore faut-il y parvenir au sein même des Etats qui en proclament la nécessité face à l'hégémonie croissante de l'anglo-américain. Et la France, si elle veut se montrer digne du message des droits de l'Homme dont elle s'estime dépositaire, se doit de montrer l'exemple.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Arrestation d'Augusto Pinochet : rendre justice aux victimes

Il faut féliciter ceux qui ont eu le courage d'exécuter le mandat d'arrêt international lancé par deux juges espagnols à l'encontre d'Augusto Pinochet. Et rappeler que Pinochet ne s'est rendu à Londres que parce que les autorités françaises l'avaient jugé indésirable à Paris.

Espérons que l'ancien dictateur fasciste, qui continuait d'exercer sur la société chilienne une pression menaçante, rendra bientôt des comptes pour les nombreux assassinats (plus de 2000) dont il s'est rendu coupable depuis le coup d'Etat de 1973 qui a conduit au suicide du Président Salvador Allende. Mais le chemin est encore long jusqu'au procès. L'intervention personnelle de Margaret Thatcher en vue obtenir la libération de Pinochet n'étonnera que ceux pour qui les notions de droite et de gauche n'avaient plus cours. Par ailleurs, l'implication des Etats-Unis dans l'Opération Condor (nom de code du coup d'Etat de 1973) et les révélations que Pinochet pourrait faire devant le tribunal qui le jugera ne sauraient laisser les autorités américaines indifférentes. Le gouvernement de Tony Blair saura-t-il résister aux pressions plus ou moins amicales ?

Les USA, ce grand pays démocratique

Dwayne Allen Wright, 26 ans, souffrant de troubles mentaux, fils d'une mère alcoolique, d'un père emprisonné, dont le frère fut tué par balles sous ses yeux, placé à 13 ans en hôpital psychiatrique, meurtrier à 17 alors qu'il était mineur, a été mis à mort le 14 octobre, neuf ans après les faits, dans un pénitencier de l'Etat de Virginie, où la peine de mort était en sommeil depuis 60 ans. Depuis le début de l'année c'est la troisième personne exécutée aux USA pour un crime commis avant l'âge de 18 ans.

FORUMS BRETAGNE 2001

La prochaine réunion des Forums Bretagne 2001 à l'échelle de la Bretagne se tiendra à **LOUDÉAC**, salle Jeanne Malivel (près de l'hôpital) **le samedi 28 novembre,** de 14 h 30 à 18 h. A l'ordre du jour : l'état d'avancement des forums locaux (4 ont déjà été créés), échanges d'expériences, initiatives communes.

Bravo aux Prix Nobels Irish !

L'UDB salue avec enthousiasme l'attribution du Prix Nobel de la Paix à John Hume, président du S.D.L.P., auquel elle a adressé ses vives félicitations, ainsi qu'à David Trimble, président de l'U.U.P.

Le Prix Nobel honore à juste titre celui qui depuis trente ans a œuvré inlassablement pour mettre fin au conflit nord-irlandais pour une paix négociée dans le respect des différentes communautés et qui a su convaincre les leaders du Sinn Fein comme ceux du parti unioniste modéré.

L'U.D.B. souhaite que le Prix Nobel de la Paix attribué à John Hume et à David Trimble permette de conforter l'accord de paix signé en avril dernier et de faciliter le désarmement de tous les groupes armés. Elle espère également que l'accord de Lizarra, directement inspiré de l'exemple de l'Irlande du Nord, et la trêve décrétée par l'E.T.A. mèneront à l'établissement d'une paix durable au Pays Basque.

Pour l'UDB,
le responsable des Relations Internationales, **Yves JARDIN**

Interview exclusive de Chevènement au PB/PV !

Le PB/PV : *Nous sommes, à peu près, le seul journal qui ne vous a pas fait de papouilles quand on vous croyait nase. Qu'en pensez-vous ?*

CHEUCHEU : Non seulement vous ne m'avez pas encensé, mais en plus, vous m'attaquiez sauvagement dans notre numéro de septembre ! Ainsi, les choses sont claires entre nous. Je sais que vous me considérez comme quasiment dans un coma nationaliste permanent et que mes salades «citoyennes» vous paraissent assez fumeuses, mais j'ai en gros le même niveau d'estime pour vous.

Quant à ceux qui m'ont encensé, je les attends au prochain virage ... On va rigoler !

Le PB/PV : *On vous a remplacé par un quidam assez original : il a passé un accord, au Conseil Régional de Rhône-Alpes avec un partisan de l'indépendance ou de la souveraineté (?) de la Savoie. Que pensez-vous d'un tel ministre de l'Intérieur même en C.D.D. ?*



CHEUCHEU : Franchement, c'est une couillonnade ! Moi, qui ramais sec pour garder la confiance des beaufs en matraquant les sans-papiers, on me sabote l'image en un rien de temps ! Du gâchis. Mais le PS rassemble tellement d'amateurs !

Le PB/PV : *Vous paraissez assez sévère. Les allées du pouvoir sont pleines de petits Chevènement(s) ! Regardez Carcassonne et son rapport faux-cul sur les langues régionales. Il est aussi féroce que vous l'étiez en Catalogne à la fin d'août... Et ce, malgré la tentative de pacification de la camarade Trautmann.*

CHEUCHEU : C'est vrai, dans le fond. Les Jacobins tiennent la boutique et ma disparition politique n'aurait pas créé un vide sidéral. Néanmoins, je ne suis pas vraiment mécontent de pouvoir à nouveau être ministre et ouvrir toute grande, ma... gueule ! Désormais je bêle fort !

Le PB/PV : *On dit que vous avez traduit du latin et de l'anglais dès vos premiers jours de remonter en surface. Du latin, la franchouillarde connection comprend, mais de l'anglais, la langue des impérialistes yankee... vous nous avez inquiétés !*

CHEUCHEU : C'est pour mieux surveiller la dérive de certaines tendances de la gauche caviar vers une américanisation forcenée, que je me suis remis à l'anglais...

Le PB/PV : *Pourtant certains esprits gaulois ont pensé que l'allergie au cu-rare semblait vous rapprocher du zigoto qui a renouvelé l'art Monica...*

CHEUCHEU : Vous avez décidément aussi mauvais esprit que je l'imaginais. Clinton est évidemment amateur de girondines, pas moi ! Je m'en vais respirer l'air pur de Belle-Ile !

Laou Nedeleg a failli profiter du passage du citoyen Chevènement en MOR-BIHAN pour réaliser cet interview imaginot.

La propreté du monde

Nos riches sociétés, au sein desquelles pourtant la pauvreté progresse, semblent gagnées par un phénomène irrépressible : l'obsession du propre. Si des événements graves, tels les scandales de l'amiante ou de la vache folle, peuvent justifier la prise de précautions élémentaires en même temps qu'ils alimentent la peur du monde qui nous entoure, il semble que nous avons perdu le sens de la mesure. La tentation des hommes de glisser doucement de la propreté de la nourriture ou de l'environnement vers la pureté du corps, puis celle des âmes, se répand sournoisement dans un hyper-hygiénisme inquiétant. Les vrais enjeux de la marche vers un monde meilleur sont ailleurs. A proprement parler, on les ignore.

Tout le monde il est bio

La volonté de propreté s'accompagne d'une protection qui se voudrait totale. On se protège de tout. Ou du moins de tout ce qu'il est facile de combattre par une réglementation contraignante. Tant pis si de cette manière on ne s'attaque pas aux vrais dangers. Si même on s'invente de faux dangers. Aux Etats-Unis aujourd'hui il est totalement interdit de fumer dans les lieux publics (dans leur sens le plus large) mais la vente d'armes à feu est totalement libre. L'Amérique puritaine vaincra totalement un jour le cancer du poumon mais le risque de se faire trouer la peau sera maximal. C'est plus rapide et moins coûteux.

Dans l'Union européenne, les marchands de fruits et légumes sur les marchés ont jusqu'au début de l'année 2000 pour s'adapter aux nouvelles normes : présenter leurs produits sur des tables réfrigérées et disposer d'un point d'eau. Ils devront obéir ou mourir. Comme les ostréiculteurs avant eux, à qui Bruxelles demanda des conditions d'hygiène "totale" dans le triage et le conditionnement des huîtres. Les conditions traditionnelles de la vente dans ces activités n'ont jamais tué personne mais comment empêcher des technocrates impuissants à poser les vrais problèmes de croire qu'ainsi ils répondent bien à une sourde volonté de nos sociétés peureuses : éviter tout risque de contamination venant de l'extérieur. Un extérieur à géométrie variable : extérieur de la personne, extérieur du groupe social, extérieur des frontières. A chacun de ces extérieurs est associée une peur spécifique : peur de la bactérie mutante (celle que l'on ne saurait pas combattre et tuer) qui nous mène vers une société aseptisée à l'extrême ; peur des groupes qui nous paraissent différents du nôtre et nous conduit vers une société de tribus ; peur de l'étranger (bouc émissaire de tous nos maux) qui nous précipite vers une société raciste et xénophobe.

La folle démesure de la vague Bio doit être interprétée dans ce contexte. Car au-delà du désir légitime de manger des produits sains, on trouve une peur déraisonnable des produits non étiquetés Bio. Mais déjà le problème ne se pose plus en ces termes. Le bio est un marché. Il commence à rapporter gros. On ne l'arrêtera pas. Il connaîtra un jour lui aussi ses scandales.

Il y a pire ! Le discours Bio n'est pas circonscrit à l'hygiène alimentaire. Il a glissé vers un discours sur l'anormalité. La biogénétique aura demain – mais peut-on encore parler au futur ? – toutes les armes pour nous donner des êtres "parfaits" au corps sans taches. Quant à la pureté de nos âmes, les nouveaux chantres de la morale chrétienne revisitée et les petits philosophes "fin de siècle" s'en occupent avec une célérité d'autant plus efficace qu'ils trouvent auprès de la classe médiatique d'innombrables oreilles complaisantes.

Le nettoyage éthique

Voilà le plus grave. Les peuples ont besoin de guides. Qu'arrive-t-il lorsque leurs guides eux-mêmes ne connaissent plus le chemin ou, pire encore, les mènent sur de mauvais chemins, sans issue et sans retour. Où sont les grands philosophes, ceux qui savaient dire les dysfonctionnements du monde et osaient aller à contre-courant des opinions publiques crédules et trop facilement manipulables. Nos philosophes ne savent plus qu'élaborer des discours sur la morale et l'éthique. Ils ont abdiqué toute volonté de s'attaquer intelligemment aux souffrances du monde pour le rendre plus vivable. Que penser de cet intellectuel français, dénommé autrefois nouveau philosophe[1], qui fait signer à d'autres intellectuels une pétition en faveur de Bill Clinton ? Solidarité masculine ? Peur pour la démocratie ? Elle en a vu d'autres ! Surtout aux Etats-Unis. N'a-t-on rien de mieux à faire aujourd'hui quand on est un intellectuel ? Quelle défaite pour la pensée ! C'est pourtant bien à ces philosophes démissionnaires qu'il incombe de nous dire ce que serait un monde vraiment propre. De dire que la propreté à rechercher n'est pas tant celle de l'individu que celle de la société. Que le collectif doit reprendre l'ascendant sur l'individuel. Qu'il est vain – et suspect – de vouloir tendre vers un individu au corps parfaitement sain et à l'âme définitivement pure. Proclamer enfin qu'un monde propre serait un monde où la volonté de vaincre la misère et l'injustice produirait des effets tangibles. Mais ils ne le disent pas. Ils ne proclament plus. Ou si peu !

Il est sans doute utile de se donner une éthique face aux risques de dérapage contenus dans le progrès de la science, notamment en biogénétique. Mais quand toute la philosophie, ou presque, ne se consacre plus qu'à cela, il est permis de se demander si on n'a pas lâché la proie pour l'ombre. L'ombre du clone humain qui très bientôt "naîtra" en Amérique au grand dam des philosophes qui tiennent café et qui n'ont pas compris qu'il était trop tard depuis longtemps. Seule une très grande naïveté pouvait laisser penser que l'homme, toujours capable du meilleur et du pire, se bornerait au clonage du mouton.

A force de négliger la collectivité au profit d'intérêts individuels ou très catégoriels, on confirme la logique d'un monde bipolaire. D'un côté, le bien-être d'une minorité – une élite ? – blanche et droite. De l'autre côté, la détresse du plus grand nombre où la lutte pour la survie au quotidien remplace le combat pour l'assiette saine à tous les repas.

Prenons garde de ne pas nous laisser envahir par un moralisme faussement bien-pensant et son cortège d'intégrismes tous plus archaïques les uns que les autres. Car de l'hygiène alimentaire et corporel on passe désormais un peu vite à un discours sur "l'hygiène sociale et spirituelle".

Si nous n'arrêtons pas cette vague puritaine qui pied à pied grignote l'opinion publique américaine, le discrédit, puis l'anathème, seront jetés sur les "déviances" y compris les plus anodines et celles que l'intelligence collective avaient fini par accepter.

Les hommes politiques vont-ils enfin prendre leurs responsabilités ? Au lieu de considérer (à l'instar d'une opinion publique ayant besoin d'être bousculée dans ses certitudes d'un autre âge) le Pacte civil de solidarité et l'homosexualité qu'il tente maladroitement mais courageusement de tirer du clair-obscur comme des signes de dépravation sociale, ils pourraient s'attaquer sérieusement à la vraie saleté du monde : l'ascension vulgaire et ostensible de quelques-uns par l'écrasement progressif de la multitude des hommes. En un mot, la philosophie ultra-libérale. Le XXI[e] siècle sera-t-il celui de la Grande lessive ? L'honneur de l'humanité est à ce prix. Il faut le payer cash pour devenir propre.

Yann FIÉVET

(1) *André Glucksman, pour ne pas le nommer.*

POBL VREIZH

Eil rann : **War lein Roc'h Karlez**



Eus an aod vev d'ar c'hoad don

(Danevell diembann gant Fañch Treger
Skeudenn gant Nanda Troman)

«Ha bremañ, ma yafemp betek lein Roc'h Karlez ? eme Jakez da Annaig.

– Mat eo din, eme Annaig. Pell 'zo n'on ket bet e krec'h ar roc'h-se.

Hag an daou yaouank da grapañ gant ar wenojenn sont war pallenn c'hwek ha brizheoliet an delioù pin. War an tu kleiz e verzont en ur dremen ur riboul dindan ar Roc'h, bet implijet e-pad ar brezel diwezhañ gant an Alamaned ha serret bremañ gant barrinier houarn abalamour moarvat d'an disac'hadurioù a c'hellfe degouezhout.

A vuzul ma pignont e teu ar wenojenn da vezañ sontoc'h-sontañ hag ez eo ret da Annaig ha da Jakez ober un ehan gwech an amzer evit diskuizhañ ha tennañ o anal.

Pa dosteont d'al lein e kavont diri, ar pazennoù anezhe o vezañ graet gant mein pe goad evit aesaat krapadenn ar valeerien. A-benn ur pennad-amzer, o deus kavet berr a-walc'h, e tegouezhont war lein meinek Roc'h Karlez, pevar metrad ha pevarugent a-us da leve ar mor dindane.

Ac'han e welont al Lev-Draezh a-bezh eus Lokmikael da Doull-Eflamm hag eus Beg-Douar da Veg-ar-Forn ha pelloc'h war-zu an hanternoz, aod Trebeurden.

– Na pegen kaer ar gweled ! eme Annaig-Dindane, etrezek Lokmikael, ledet evel ur grampouezhenn dantelezh, ar bezhin glas a c'holo ul lodenn vat eus an draezhenn. N'eus den ebet war al lodenn-se. E Lokmikael hag e Sant-Eflamm emañ an darn vrasañ eus an dud, Tregeriz ha touristed. Diwar lein ar Roc'h e vefe lâret krugelloù merien gant o labour.

A-vec'h ma c'hell Jakez hag Annaig spurmantiñ e-kreiz an draezhenn met un tamm nesoc'h ouzh Lokmikael, kroaz an hanterlev. Ar groaz-mañ a zo bet graet a nevez e greunvaen n'eus ket pell ha savet eo bet e-lec'h ma oa gwechall ur groaz kozh-kozh bet diskaret hag endonet en traezh e-pad ar brezel bed diwezhañ. Ur merk e oa ar groaz-se evit an dud a yae eus Lokmikael da Sant-Eflamm a-dreuz an draezhenn d'ar c'houlz ma ne oa hent all ebet. Lâret e veze e cheñche lec'h ar groaz bep seizh vloaz eus treuz ur c'hreunenn winizh.

Sklaeraet eo an amzer abaoe ur pennad «Lakaet en deus Sant-Eflamm e vragou glas» eme Jakez.

Sant Eflamm eo sant bras an draezhenn. Hervez ar vojenn e oa degouezhet amañ dindan ar Roc'h Hyrglas (evel-se e veze graet dioutañ er skridoù kozh) gwall bell 'zo goude bezañ dilezet e wreg Enora evit ren ur vuhez penitiour. En ur erruout war an draezhenn e welas un arvest souezhus : ar roue Arzhur e-unan penn o en em gannañ a-enep ur «sarpant», un aerouant a rae e reuz e-barzh ar vro. Ur sapre pezh loen goloet a skant ha dantet mat e oa hemañ.

Kaer en doa Arzhur, ur brezelour dispar anezhañ koulkoude, skeiñ war an euzvil gant e gleze hudek «Kaledvoulc'h», ne zeue ket a-benn dioutañ. D'an drivet devezh, d'an abardaez e oa marv ar roue gant ar sec'hed, skuizh divi ha war-nes mont er bord all pa erruas Eflamm. Hemañ a lakeas ur stivell da vammenniñ en ul lec'h anvet abaoe Toull Eflamm evit terriñ e sec'hed d'ar roue. Goude e kelc'hias an aerouant hag e kasas anezhañ betek ar mor e-lec'h m'en em veuzas en ur ober tufadennoù skrijus. Gwelet e vez e gorf du-hont war-zu Beg-Douar. Deuet eo da vezañ ur roc'h, ar Roc'h Ruz, dezhi stumm un euzvil, ar «sarpant», rust e gein ha hir e lost.

Goude bezañ leuniet o skevent gant aer vor ha bamet o daoulagad gant ar gweled ken kaer en-dro dezhe e ya an daou yaouank en o c'hoazez war kador Gwenc'hlan pe Gwinglañv, an diouganer dall a gaver e roudoù amañ ivez kenkoulz ha war Menez Bre. E gwirionez n'eus amañ nemet rec'hell distumm a-walc'h. Ne ra forzh ! Warne en em vriat an daou yaouank hag e pokont an eil d'egile e-pad pell amzer.

«Ur pok kentañ bet roet mesk ar c'herreg
A zo chomet tomm war o muzelloù»
a lâr ar ganaouenn.

Amañ, avat, n'eo ket ar pok kentañ nag an hini diwezhañ kennebeut, emichañs.

Pa zistroont war an douar pe gentoc'h war ar reier e spurmantont ur vorenn o sevel er penn all d'an draezhenn. Sevel a ra da heul ar mor o tont war grec'h evel ma tegouezh alies war aodoù Mor Breizh.

En ur pennadig e cheñch penn-da-benn ar vro dindane ha tamm ha tamm en dro dezhe Freskaat a ra an aezhenn ha pep tra diraze a seblant distumm. Nec'het un tammig e tosta Annaig ouzh Jakez hag e stard e zorn gant hec'h hini. Kompren a reont bremañ pegen arvarus e oa gwechall treuziñ al Lev-Draezh gant ur seurt amzer. Kompren a reont ivez ne oa ket souezhus ma oa diwanet, e spered tud ar vro, kredennoù ha brizhkredennoù a-vil-vern. A us d'ar gêr guzh endonet mil bell 'zo e welont int ounan ivez korriganed ha kornandoned o redek, yanniged an aod o c'hedal hag e klevont klemmoù hirvoudus morverc'hed en dro dezhe. Dirak o daoulagad estlammet ha fromet e tremen tasmantoù harozioù ha tud vrudet Al Lev Draezh, Kervegan hag an Tourellou, enebourien dre garantez evit ar memes pennherez, Marc'harid Charlez, ar forbanez he c'hwitell arc'hant, he c'henseurt Rannou, Koadelen, an den kriz a gignas en bev un tad kabusin evit ar blijadur hepken da wiskañ e varvenn hag e zilhad, Yann ar Moc'h a reas ur vered e-kreiz an draezhenn evit kuzhat e dorfedoù, Yannig Kokard, kouezhet al lorgnez warmañ evit bezañ lakaet e vuzelloù dre garantez diskiant e gwerenn Mari Tilli hag ur bern re all sioul ha dizanv evel ur brosesion vud.

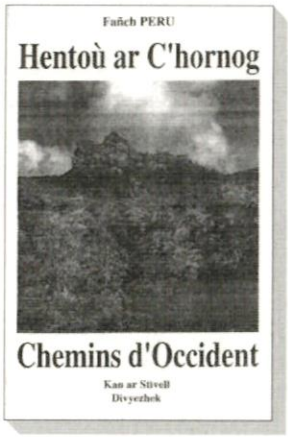
(*Da vezañ kendalc'het*)



Plijadur evit an holl...

Kavet e vo levrioù a bep seurt evit ar mizioù da zont. N'hellan ket skrivañ diwar-benn an holl levrioù-se. Setu dija traoù a blijo deooc'h. Da bep hini da zibab.

Fañch Peru, anavezet mat gant hol lennerien, a ginnig dimp ul levrig nevez. An taol-mañ barzhonegoù. Hag ivez divyezhek : *"Hentoù ar C'hornog"*, *"Chemins d'Occident"* Netra da welout gant an FN, evel just ! :



"Hentoù ar C'hornog eo an hentoù a reomp seizh pe nav gwech ar bloaz pe ouzhpenn, ma gwreg ha me, evit mont eus Bro-Dreger d'he bro c'henidik, Ar C'hab. Ha se abaoe tremen tregont vloaz."

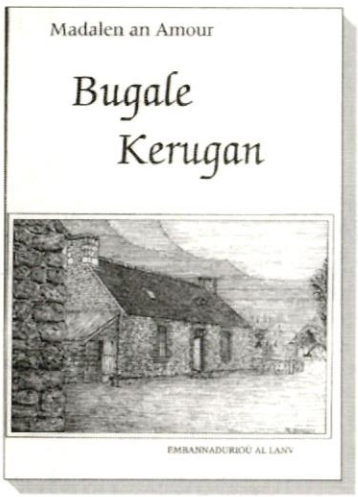
Hag evel-se da heul ar barzh e vo graet an hent. Gant barzhonegoù berr. War an dremmwel ha war an dud. Ha da echuiñ : *"Kanaouennoù an deizioù hag ar mizioù"*. Evel da skouer :

"E miz Here
E vez gwalc'het an oabl
Div wech bemdez."

Ur veaj plijus-kenañ dre hentoù ar C'hornog, hentoù Fañch Peru.

*
**

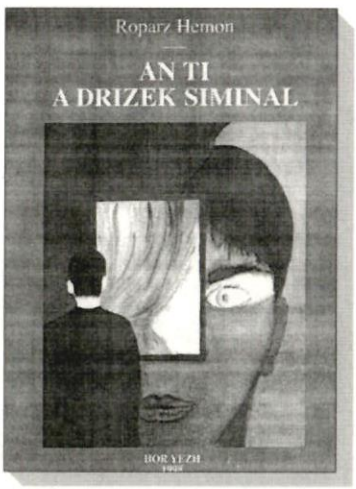
Gant Al Lanv e vo kinniget deomp ul leor a feson, *"Bugale Kerugan"*, skrivet gant Madalen an Amour. Adarre eñvorennoù, adarre gant ur waouez. Met unan eus Bro-Dreger,eus parrez Ploubêr. Skeudennaouet brav gant luc'hskeudennoù hag ivez gant tresadennoù Marsel Le Guillard hag ivez gant re Jean-Yves André. Evel just e vo kavet adarre pennadoù diwar-benn ar vubez bemdeziek, al loened, al labour er parkeier, micherioù all, trubuilhoù ha diskoulmoù e-pad ar brezeel, pardonioù ha pourmennadennoù hag ar skol.



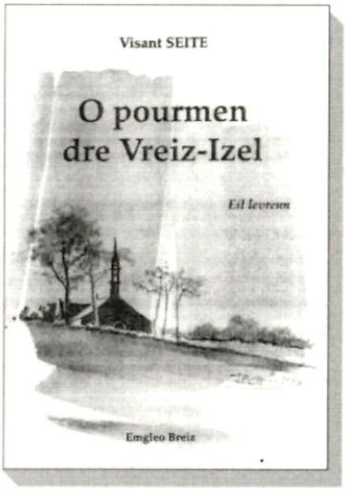
Gwelet e vo adarre penaos ar vuhez e Bro-Dreger pe e Bro-Leon ne oa ket ken disheñvel... Ar yezh a zo aes-tre da lenn.

*
**

Hor Yezh a ginnig dimp leor Roparz Hemon, *"An ti a drizek siminal"*. Ur romant-polis. Pe ur farsadenn hag ivez ur romant-polis. Embannet dija e 1956 gant Al Liamm. Aes-tre e vo da lenn evit an dud o teskiñ brezhoneg peogwir eo bet skrivet gant an oberoour e *"Brezhoneg eeun"*, un dibab savet gantañ araok ar brezel diwezhañ, e mod ar *"Basic English"* (gant 1000 ger nemetken, ar re ar muiañ implijet). Ne vir ket ouzh al levr da vezañ lennet gant plijadur. Un doare nevez da welout Kameled, en ur vont da heul ar paotr kaezh Youenn Jigouzo, betek fin ar romant. Golo ha tresadennoù diabarzh gant Danielle Jego.



Goude al levrenn gentañ, *"O pourmen dre Vreiz-Izel"*, kaozadennoù Visant Seite ha Soazig Paogam, kinniget deomp en nevez-amzer, pennadoù bet moulet war *Le Télégramme*, e vo kavet bremañ an "eil levrenn". Ken brav, gant tresadennoù J.P. Guiriec. Hag atav ken plijus da lenn en ur brezhoneg aes evit an holl. Al levrenn-mañ a zo kentoc'h diwar-benn Bro-Leon. Diwar-benn an dud hag ar vro. Da skouer :

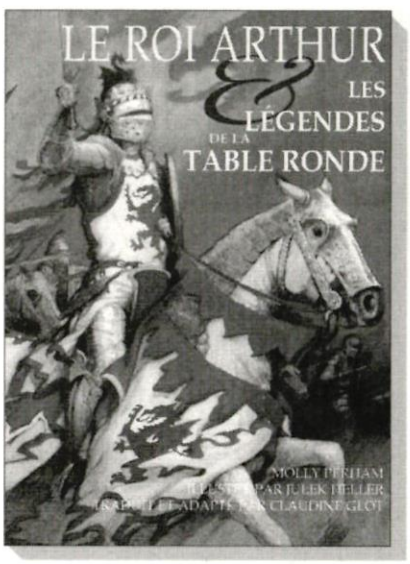


"Soaig : *E-touez pennou-braz Montroulez e heller lakaad ive Expilly. Ganet e Brést, med person eo bet e Sant Varzin Montroulez. Eno edo pa deuas da veza depute ar Revolusion ha kenta eskob touer Kemper, ar péz ne viras ket outañ beza dibennet e Brést gand an dispaherien."*

Visant : *Menegom ivez ar jeneral Moreau, eur gwir Vontroulezad hemañ. Bruda 'reas e ano gand eun toullad mad a viktoriou. Ne fellas ket dezañ a-vad plega da v-Bonalarte hag evid-se ez eas gand e enetourien."*

Ur jeneral bremañ ankouet gant al levrioù nevez evit an douristed hag evit tud ar vro. Soñjit 'ta! Un den savet a-eneb Napoleon, Enor Bro-C'hall.

*
**



Ar re a blij dezho istorioù pe mojennoù ar Roue Arzhur a vo laouen gant al levr *"Ar Roue Arzhur ha marc'heion an Daol-Grenn."* Al levr-mañ a zo bet lakaet e brezhoneg gant Herve Seubil Gernaudour, savet da gentañ e saozneg gant Molly Perham, eus Bro-Saoz, ha skeudennet, brav-tre, gant Julek Heller. Met perak skrivañ "marc'heion" gant "ion"? Keuz da zoare kentañ ar "zh"?

Fin al leor a blijo da lod, evel soñj ezennoù kozh ar c'hantved tremenet : *"Ar Saozon a lavar e varvas Arzhur diwar e c'houlioù ; herveze e vije bet beziet a-gevret gant Gwenivar. Ar Vrezhoned avat a oar mat emañ kousket en Avallac'h, enez ar Re Yaouank, hag e tistroy un deiz en e glodusañ war ur marc'h ruz da zieubiñ an div Vreizh diouzh o mac'homerion."*

Tu zo da huñvreal !

Glaoda MILLOUR

Fanch Peru, *Hentoù ar C'hornog*. 72 p. Mouladur Kan ar Stivell, Pont ar Stivell, 22140 Berc'hed.

Malalen An Amour , *Bugale Kerugan*. 222 b. 110 L. Embannadurioù Al Lanv, 59 hent Kerdroniou Vihan, 29000 Kemper. (+ 16 L dre ar post. Skignet gant Coop Breizh.

Roparz Hemon. *An ti e drizek siminal*. 148 p. Hor Yezh.

Visant Seite. *O pourmen dre Vreiz-Izel*. 325 p. 120 L. Emgleo Breiz.

Molly Perham, Herve Seubil Gernaudour. *Ar Roue Arzhur ha marc'heion an Daol-Grenn*. 176 p. 21x28. An Here.

Serge KERVAL

Serge Kerval s'est donné la mort à Nantes à 59 ans. Nous n'oublierons pas cet ancien camarade de l'UDB des années 70, ce chanteur à la belle voix de ténor léger, formé au conservatoire, devenu ensuite un troubadour de la chanson populaire, «du folklore à la poésie», comme l'écrit Michel Trihoreau dans la revue Chorus (automne 1998). Il aurait pu faire une carrière dans l'art lyrique mais il a rencontré Jacques Douai et le Ballet national de danses françaises. Le circuit des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) lui sert de relais, outre les cabarets de la rive gauche à Paris. Il obtient en 1966 le Prix de l'Académie du disque français. Sur ses sept premiers disques, quatre concernent les «chansons des pays de France», en partie consacrées à la Bretagne. Son album consacré à Botrel sera mal compris en Bretagne, même s'il avait écarté les chants nationalistes. Par la suite, il tourne beaucoup dans la francophonie, de Louisiane au Québec, de Wallonie en Suisse Romande, invité très loin par l'Alliance française. Il se considère dès lors comme une sorte d'ambassadeur de la chanson française, «sans colonialisme aucun». Il chante Victor Hugo, Musset, Brassens et même Jules Verne (1993). Il adapte Dylan en français. Mais, peu à peu, il est oublié en France et en Bretagne, perd ses relais, ses admirateurs ; il a publié plus de 30 albums, au Petit véhicule (Nantes) et chez Scalen après 1988. Dans son œuvre abondante il y a plusieurs chefs-d'œuvre.

Appel au Peuple

Le bureau du KAN AR BOBL recherche des associations (de préférence culturelles) qui accepteraient d'organiser des éliminatoires pour le Kan ar bobl dans le Trégor et le Penthièvre (ou autres). Il est dommage que l'ensemble de la Bretagne ne soit pas représenté à la finale à Pontivy les 10 et 11 avril 99. Pour tout renseignement Cécile Goualle, à Radio Bro Gwened, au 02.97.25.14.00 ou J. Loric au 02.97.60.78.36.

Skoazell Vreizh – Secours Breton

Comité de soutien aux familles des détenus politiques bretons

Kenvroidi ha kenvroadezed ker,

Meur a hini eus bed ar sevenadur hag ar politikerezh breizhek zo bet o c'houlenn digant Skoazell Vreizh bezañ ul liamm etrezo ha tiegezh Herve KERRAIN, e gompagnunez hag e dri bugel, 9, 11 ha 13 vloaz, evit gellout 0 skoazellañ e-kenver arc'hant.

Da anaon eo aet Herve, stourmer anavezet mat e Breizh, d'an oad a 43 bloaz.

Yaouank-tre en doa kroget Herve da stourm e Skol an Emsav, er M.I.B. «Mouvement d'Insoumis Breton». Toullbac'het e oa bet evel Breizhad disuj. Labouret en doa e Diwan evel skolaer, ha da heul evel Rener Pedagogel. Goude-se e oa aet war un dachenn all, hini ar Stumman Dibaouez e Brezhoneg, e Stumdi da gentañ hag e Roudour da heul, en doa savet gant ur strollad mignoned. Unan eus diazezerien Stourm ar Brezhoneg e oa ivez ha prezidant ar gevredigezh e oa p'eo aet da anaon. Kenlabouret en deus ingal gant Bremañ ivez ha sinet en deus pennadoù e-pad bloavezhioù diwar-benn an darvoudoù etrebroadel.

Ar re a garfe skoazellañ e familh a c'hall kas chekennoù war anv Skoazell Vreizh en ur skivañ, war tu-kein ar chekenn : Evit Herve KERRAIN.

Un testeni bloaziek o prouiñ ez eus bet roet arc'hant d'un "ober a laz hollek" a vo kaset d'ar zibenn ar bloaz.

A galon

SKOAZELL VREIZH - Feuteun Wenn - 3, straed Aristide Briand - 44350 GWENRANN
Tél./Pel : 02.40.42.92.94 - 02.40.42.95.20 - Fax/Pel : 02.40.24.81.38

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
.....
Signature :

A adresser à UDB, BP 80722, 44007 NANTES cedex 01, avec un chèque de 150 F.

SITE INTERNET DE L'UDB :
http : //udb.home.ml.org

Kenvroiz ker !

Gant aked em eus lennet ho «Tanvez-statud evit Breizh» evel m'eo bet kinniget ganeoc'h en ho niverenn 417 (septembre / gwengolo 1998).

Ur mennoz mat eo d'am soñj kinnig evelse ur raktres politikel fur ha kempouez evit lakant ar Vretoned d'ober war-dro o aferioù o-unan ha da ziorren o bro en ur chom e framm ar Republik.

Klasket em eus lenn pizh ho testenn hag em eus soñjet e vank 2 dra enni :

– Unan povezus-tre, e-keñver **melestradur ar justis :** penaos e vo gwarantet ar gwir da bop Breton da c'hallout kaozeal brezhoneg dirak kement lezvarn a zo e Breizh, hervez ma seblant bezañ prometet gant ar mellad 6 ?

(Ha marteze ivez gant ar mellad 10.1 evit ar prizonioù !).

– Ur poent disteroc'h eo **an ospitalioù,** a gav din (met kaozeet ez eus bet kalz diwar o fenn nevez zo koulskoude !) ; piv a vo mestr warno (ha war ar yec'hed hag ar Surentez Sokial dre vras) : Rannvro Breizh pe ar Stad Kreiz evel bremañ ?

N'eo ket sklaer a-walc'h war ar poent-mañ ar melladoù 8.13 hag 8.36.

Hag ur goulenn evit echuiñ : penaos kompren ar mellad 8.29 ? Petra a vo e-karg Rannvro Breizh : an holl hentoù-houarn, an holl dransportoù dre zouar, dre vor ha dre ar sterioù, pe ar re a dalvoudegezh rannvroel hepken (evel ma vez spisaet gant ar mellad 10.7 evit ar porzhioù hag an aerborzhioù) ? D'am soñj, el lec'h m' emañ Breizh, e tlefe an holl dransportoù-se, hag an holl hentoù-houarn, bezañ e-karg hannvro Breizh.

Spi am eus e vo lakaet ho labour da dalvezout buan a-walc'h, evit brasañ mat Breizh hag ar Republik ! En ur c'hortoz e kasan deoc'h va gwelloù gourc'hemennoù breizhek.

B. Kadored
14 Gwilhoù Maezillis
22680 Staol

Pennduig ma c'hazhes

Eil glemm :
AN ASKORN OAET DIDALVE

«Heb askorn, kazh 'bed ; heb askorn, plac 'h 'bed.

«Ba-raog e kaven re hir, re blad , re verr ; bremañ n'eus ket kén hani doc'hte : n'eus ket maed re vlod, hag arru on skuizh geo ar blotach-sen ! Kar, kent 'ma 'fin, dre forzh boud maget 'else e tain-me iwez da voud ken blod !

«E-raog ged un askorn 'vese daoù benn-askorn kaled, ha neusen e passen euriadoù hag euriedoù ec'h ober àr o zro, é luemmañ ma dent, doc'h me goulenn doc'hin ma-c'hunan : «Hag e tain da benn pe nen dain ket ?». Gwir eo, pa gavit un tamm resistañs, ho pez un tamm bras a blijadur, hag e krogit 'barzh, hag e krogit 'barzh... Mes 'benn ta an disorc'h geneoc'h 'gosig heb goûd deoc'h, neusen blas 'bed ged ar vuhez ha ken – koulz eved dour !

«Neusen, ma mestr, setu ar pezh a gennigan ewid cheñch penn d'ar vazh, ewid ma tay an askorn da voud askorn en-dro :

– Rentiñ ar poussined d' ho mammoù : hè 'ouia – hè a viskoazh reiñ askorn dehe ;
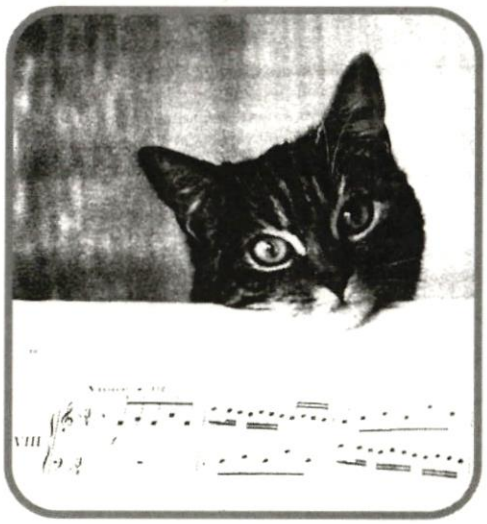
– Rentiñ ar moc'higoù d' o zud : ar remañ 'ouia doc'hte ha doc'h an askorn ; sellit doc'h ar Pab : «An tiegezh ! an tiegezh !» a lâr eñv a lizher da lizher, a vlez da vlez, ewid a dud ; mes neusen faota boud klok : «un tiegezh 'wid peb poussin, unan 'wid peb pemoc'hig». Ar c'hontrel tre a vez gwelet bremañ : fondet al liammoù etre ar vamm hag an tad, an nodad kizhier, an nodad moc'h ;

– Un dra 'rall a chom din da lâred : tuchantig 'h oa ar gaos geneomp àr ar yer ; pa soñjan 'barzh an evned jiboessaet beb blez, lazhet a boan man dint oaet àr ar stign, a boan rna ouiont ni jal, e kavan-me e vehe red lesel an evnedse trankil kaer e-pad tri blez ;

– ur blez d' anavoud ar vro ;

– ur blez d ' anavoud ar jiboessaerion ;

– ur blez da c'houied penaos achap doc'hte... 'Else e tahe ar jiboess da voud en-dro ur gwir blijadur : «un taol an trec'h genin... un taol an trec'h ge-



noec'h !». Ma vehe leset an evnedpreizh d' ober, e tahent 'walc'h da benn a zalliñ ur jiboessaour ur wezh bennaked, pe ag hen lazhañ : neusen 'vehe ar jiboess ur gwir jiboess, riskloù a beb tu !

Ewid boud selaouet, e tlehe ar Pab lâred d'ar beisanted, d'ar saverion yer pe voc'h, doned d' ar shol genin-me Pennduig dre m' eh on kalz ampartoc'h 'wite da zessav ar re vihan.

«E kenver ar saverion pennoù kaled (ral int, mes boud zo doc'hte) ne faot ket dehe kompren :

LAKAAD PEB UNAN BAN UL LOJMOC'H E-PAD UR BLEZAD. Else, a zeiz da zeiz, a nos da nos, e santo penaos 'vo e gorv, e vambroù, e askorn. Ha, da beb koulz, sevel ur fest-nos pe ur fest-deiz diragtoñ, 'el ma tay dehoñ c'hoantoù ha c'hoantoù da fichal... da zañsal... da vouchañ... heb dehoñ kaoud biskoazh an tu. 'Elsen 'el Tantal dirag an dour treuswelus ha dirag frwezh saourus é pellaad doc'htoñ seul gwezh mah astenne e zorn, eh ouio pris kement tra ha kement boud. 'Elsen , ban ul lôj-moc'h, e tesko penaos boud un den a galon, ha pas ul loen brutal 'el ma vese ba-raog.

Ha Pennduig d' achuoud en ur venegiñ din ESEKIEL, ya ya ESEKIEL kar desket em boa da ma c'hazh paterad ha toud ; beb mintin e lâre e bater : «Rait din, man Doue, ma logodenn bemdeizeg», ha hi d' achu he fredeg din :

«Ne vo ket a zasorc'hidigezh dre ma vo an dasorc'hidigezh heni an eskern», a lâre Esekiel ban e bennad 37 ; heb askorn, dasorc'hidigezh 'bed, 'maed ha vehe heuliet ar pezh a lâran-me ; neusen e tay da voud gwir kaosoù Esekiel : «Eskern disec'het, eh an da reiñ spered deoc'h ha c'hwi a vewo en-dro». (Es . 37).

«The Bible is true», ya... ma vez selaouet doc'h kaosoù ma Fennduig !

Herri AR BORGN

Kenvroiz ker !

Gant al lizher-mañ e klaskan respont d'ar goulenn hoc'h eus graet ouzh ho lennerien en ho nivrenn diwezhañ (niv. 418, here/octobre 1998, p. 8) er pennad "Qu'est-ce qu'être Breton, Français, Européen... ?"

Bezañ Breton n'eo ket diaes da dermeniñ, d'am soñj : kalz studioù a zo bet graet war ar poent-mañ, an hini diwezhañ (ha marteze an hini gwellañ) o vezañ tezenn Ronan ar C'hoadig "L'identité bretonne" embannet nevez zo hag a zo bet kaoz anezhi en ho niverenn 415/416.

Bezañ European n'eo ket diaes kennabeut, evidomp d'an nebeutañ ; atav emañ bet Breizh e-barzh Europa eveljust ; ouzhpenn-se omp bet levezonet bras gant Europeaned all : ar Gelted, ar Romaned, an Iliz Katolik... Ha bremañ eo deuet da vezañ bras pouez Marc'had Boutin Europa war hon ekonomiezh ; stank eo ivez hon darempredoù gant an dud a zen amañ diouzh pep korn Europa.

Bezañ Frañsez avat n'eo ket ken anat !

Ar Frañsizien o-unan ne ouzont ket re vat petra int ; lod avezho a gav dezho o deus ur yezh ("notre langue") hag ur sevenadur dibar ; leun eo o genoù gant an "exception culturelle" ! Met ni Bretoned a zo er-maez eus ar sevenadur-se (a zo Parizian dreistholl e gwirionez) : doareoù ha bouzioù disheñvel hon eus hag ivez (evit lod ac'hanomp) ur yezh a zo pell pell diouzh ar galleg. Ha koulskoude emaomp e-barzh Bro-Frañs abaoe kantvedoù ; keodeded eus Bro-Frañs omp : "sitoianed" evel ma skrive Yann Gonan 200 vloaz zo.

Ar gudenn-mañ am eus kavet diluziet mat en ul leur embannet gant Bernard Grasset e Pariz e 1988, 10 vloaz zo eta : "Etes-vous un vrai Français ?", skrivet gant Maurice T. Maschino.

Spisaet mat e oa gant ar skrivagner, anezhañ ur Frañsez a orin estren evel ma 'z eus meur a hini, ez eo ar fed da vezañ Frañvez un afer a velestradur dreist-holl : sitoianed Bro-Frañs eo ar Frañsizien, votiñ a reont, peañ a reont o zailhoù, en amzer al levr e raent o c'honje en arme Bro-Frañs... ha setu tout : evit or peurrest eus o buhez, en o doareoù-bevañ, e vez disheñvel-bras ar Frañsizien an eil diouzh egile, evel ma ouzomp re vat amañ e Breizh !

Gant va gwellañ soñjoù.

B. Kadored

Les alignements de Carnac sont engrillagés depuis 7 ans

Les menhirs se révoltent et débarquent à Paris

L'association Menhirs Libres organise une manifestation à Paris le 21 novembre.



Rendez-vous le 21 novembre, à 14 h, sur le parvis de la gare Montparnasse

Un CAR partira du Morbihan : Inscriptions, tél. 02.97.52.17.31.

Petit historique

Une histoire déjà ancienne, les années 70

«Les menhirs il est tant que ça rapporte», déclare M.C. Bonnet, sénateur-maire de Carnac et ancien ministre de l'Intérieur.

Années 80

Pendant sept ans, de gros moyens sont employés pour nettoyer le site par la municipalité : Les tracteurs rasent toute la végétation, mettant le sol à nu. Là où les ajoncs résident, on utilise du désherbant !

– Hypocrites, les pouvoirs publiques accusent les touristes d'être les responsables du désastre par les tracteurs.

Novembre 1990

Annonce par le ministre de la Culture d'un projet d'aménagement du site de Carnac. Ce projet dit «culturel» et nommé «Grand Carnac» prévoit l'acquisition de 150 hectares accolés aux menhirs à des fins commerciales. La maquette et le cahier des charges ne sont pas communiqués aux habitants. S'agit-il d'une opération strictement commerciale sous le couvert d'une opération culturelle ?

En 1991

Construction d'un ouvrage en béton, l'archéoscope, par une société privée, cette réalisation commerciale d'un piètre intérêt archéologique est construite illégalement à quelques dizaines de mètres des alignements que l'Etat dit vouloir protéger.

A Kermario, édification d'un belvédère «particulièrement laid et hideux» (propos du maire qui a signé le permis de construire), coût 1,6 millions pour un belvédère.

Mise en place des grillages (plus de 10 km) et isolement des menhirs.

Les Monuments Historiques interdisent l'accès au site et recrutent des vigiles pour la protection du site.

En 1994

Apparition d'un nouveau projet et déblocage de 100 millions de francs prévoyant des déviations de routes, des expropriations, l'acquisition de 120 hectares et la construction d'un méga pôle d'accueil. Le projet est abandonné suite à la pression et à l'hostilité de la population. Destruction du belvédère dit démontable ; coût de l'opération 420.000 F et quelques mois plus tard reconstruction d'un nouveau bélvédère. Son coût n'a pas été révélé.

En 1996

«Nouveau projet» copie quasiment conforme au précédent.

L'Etat procède à une Enquête Publique : 87 % d'avis défavorables au projet.. Néanmoins, les commissaires enquêteurs donnent un avis favorable.

En 1997 – Déclaration d'utilité publique.

En 1998

Enquête parcellaire. Au moins 250 Carnacois reçoivent une lettre les informant de la procédure d'expropriation que l'Etat engage à leur égard. Malgré l'enquête d'utilité publique. L'Etat ne dit pas quelle utilisation il compte faire de ces propriétés. A ce jour l'Etat a acquis une dizaine de maisons.

KARNAG... Mobilisons-nous !

Au niveau de l'histoire, l'affaire de Carnac est, à mes yeux, aussi importante que celles de Plogoff, du Pellerin ou d'Erdeven, dans un domaine différent. A chaque fois que l'Etat a voulu imposer une centrale nucléaire aux Bretons, ils se sont levés en masse contre ses prétentions et à chaque fois il a dû céder.

Il ne manquait pourtant pas d'élus, de «scientifiques» et d'économistes en tous genres pour chanter les louanges et la nécessité du nucléaire en Bretagne et ailleurs et que voit-on aujourd'hui ? Nous nous en passons très bien. En l'Allemagne nous lisons dans la presse d'octobre 1998, que le nouveau gouvernement est d'accord **«pour tordre le cou à l'énergie nucléaire».** L'abandon du nucléaire y est déclaré **«irrévocable et irréversible».** Les élus, les «scientifiques», les économistes allemands sont-ils tous tombés sur la tête brusquement ? Sont-ils plus bêtes que leurs confrères d'outre-Rhin ? Pourtant ? ce qui là-bas était vérité hier, est aujourd'hui devenu erreur.

Ce qui est en jeu à Carnac est de la même importance pour les Bretons et pour tous ceux qui n'acceptent pas que seul l'argent mène le monde. **Ce qui se passe à Carnac relève de la vision que nous avons de l'avenir de notre pays.** Ce que représente ce lieu symbolique donne à cette affaire un caractère exemplaire.

De quoi s'agit-il ? En rien de protéger quelques intérêts privés. Même si l'on peut avoir les plus grandes inquiétudes sur l'avenir du commerce à Carnac, sur la disparition de nombreux emplois, sur le devenir de certaines familles et exploitations commerciales et touristiques, sur la gêne que représenteront les déviations routières inéluctables, **l'enjeu dépasse tout cela.**

L'ensemble de Carnac est un patrimoine de l'humanité que nous, Bretons, avons en charge. Nous devons le protéger et le présenter de la meilleure manière possible à nos visiteurs et amis. **Nous devons faire en sorte qu'il soit disponible et à la disposition de tous** pour les siècles à venir.

Or, à Carnac, nous assistons à un véritable détournement de sens. La protection de l'ensemble de Carnac est l'affaire des Carnacois, des Bretons et de tous les amoureux du site d'où qu'ils viennent. L'Etat, par l'intermédiaire de la «Caisse des monuments historiques» y agit comme si cela était sa propriété. Il avance, le visage couvert de la respectabilité, de la science, de l'intérêt général. En réalité, sous le masque, il y a la réalité. **Si sa motivation première était la protection, il y a mille façons de protéger les menhirs sans les interdire et mille menhirs à mettre en valeur dans toute la région pour répartir, sur une immense surface, l'impact des visiteurs.** Mais ici, il y a surtout une bonne façon de remplir des caisses publiques ou privées sous prétexte de protection.

Cela se fait, comme dans chaque cas semblable, avec la bénédiction de certains élus locaux qui se comportent devant l'Etat, cette fois encore, comme des adorateurs du veau d'or. Pour eux l'Etat est un Dieu, pour nous c'est un organisme qui devrait être à notre service puisque c'est nous qui le finançons. Il en résulte que, même si l'enquête publique a démontré, démocratiquement, l'opposition des gens les plus concernés par cette affaire, il poursuit son projet comme si de rien n'était et ceux qui l'adorent se plient devant lui.

A Carnac nous ne défendons pas des intérêts particuliers, mais le droit pour tous de conserver, disponible, notre patrimoine, que nous entendons protéger pour le mettre, gratuitement, à la disposition de tous car il appartient à tous.

L'enjeu de l'affaire de Carnac c'est la protection de tous les patrimoines naturels qui doivent rester libres et gratuits. Si nous laissons faire, bientôt, seuls ceux qui disposent de grosses fortunes pourront visiter les plus beaux lieux, les plus beaux monuments, les plus beaux sites qui sont pourtant nos premiers biens culturels et les plus indispensables.

Yannig BARON

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Justice

Au sujet de l'accès aux pièces constituant le prétendu dossier pénal dans l'affaire de la machination policière.
Manifestation du samedi 27 janvier 1996, à Guingamp

Madame la Ministre,

Nous revenons vers vous dans l'affaire qui nous oppose à la Justice.

Nous avons eu l'occasion d'attirer à plusieurs reprises votre attention sur les difficultés que nous avons eues à obtenir copie du dossier pénal nous concernant. A chaque fois, nous vous avons fait parvenir copie de nos lettres à Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Rennes. C'est avec une mauvaise volonté évidente que les pièces que nous avons obtenues nous ont été délivrées : dans le premier envoi début août (alors que nous avions écrit à Monsieur le Procureur Général dès le 15 juin) ne figurait qu'une partie des pièces écrites.

Il nous a fallu ensuite réclamer le reste des pièces cotées «D» qui nous sont parvenues quelques jours plus tard. Pour ce qui est des photographies (il y en seulement une quarantaine dans le dossier !), elles nous ont d'abord été refusées, au motif «qu'elles ne donnent rien en noir et blanc». Nous avons, à force d'insistance, obtenu des photocopies couleur du dossier, nous sommes quasiment, sur ce point en tout cas, à égalité maintenant avec le Ministère Public.

Par contre, nous n'avons toujours pas pu obtenir copie des notes d'audience du procès en première instance devant le Tribunal de Grande Instance de Guingamp en date du 10 octobre 1997.

Aucun des refus qui nous ont été opposés n'a été justifié par une référence à un texte légal.

Chaque réponse du greffe de la Cour d'Appel de Rennes était revêtue d'une signature illisible du genre «Le Greffe en chef, p.o.» (pour, «par ordre»), alors qu'il existe un texte réglementaire de la Fonction Publique obligeant ses membres à faire état de leurs nom et qualité.

Le mardi 29 septembre 1998 en fin de matinée, nous nous sommes présentés au greffe de la Troisième Chambre des appels correctionnels de Rennes. Nous avons demandé à consulter notre dossier. Cela nous a d'abord été refusé par des fonctionnaires subalternes. Nous avons alors demandé à ce que ce refus nous soit confirmé par une autorité supérieure, ce qui a été fait par une fonctionnaire se présentant comme «Madame ETEVE» (bureau 423) et que nous supposons être la greffière en chef. Elle nous a affirmé que c'était sur ordre formel de Monsieur ABRIAL, Procureur Général de la République près de la Cour d'Appel de Rennes. Une employée subalterne a alors affirmé, en parlant de nous : «Ils ont raison. La France a déjà été condamnée à Strasbourg pour un refus identique».

Que les choses soient donc bien claires : toutes ces manœuvres, tous ces refus, sont le fait non pas de magistrats du siège sur lesquels il n'est bien entendu pas question d'exercer la moindre pression que ce soit : c'est bien le greffe et le parquet, sur lesquels vous exercez le pouvoir hiérarchique, qui nous refusent le droit à un procès équitable. Le silence opposé aux nombreuses lettres que nous vous avons adressées montre bien qu'au-delà des effets d'annonce sur la «nécessaire réforme de la justice», vous couvrez sciemment les manœuvres et les refus qui nous sont opposés.

Nous allons donc devoir faire connaître autour de nous les faits que nous dénonçons. Sans doute nous sera-t-il nécessaire de porter dans les prochaines années notre affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Nous sommes persuadés de disposer d'arguments sérieux permettant d'envisager une condamnation de la France par cette Cour.

Gérard BERNARD
et Claude LE DUIGOU

Pétition à l'attention des maires de Bretagne

(Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan)

pour exclure les OGM des appels d'offres publics ou des commandes concernant la restauration collective

Madame/Monsieur le Maire,

Le droit de choisir son alimentation en connaissance de cause est un droit fondamental et il appartient aux collectivités locales de ne pas imposer d'organismes génétiquement modifiés (OGM) à des consommateurs qui n'en voudraient pas.

Puisque le règlement européen sur l'étiquetage des produits alimentaires entré en vigueur le 2 septembre 1998 vous le permet, nous vous demandons, au nom du principe de précaution, de ne pas prendre de risque avec la santé de vos concitoyens et d'exclure expressément les produits alimentaires contenant des OGM des appels d'offres ou des commandes concernant la restauration collective (écoles, hôpitaux, foyers de personnes âgées, etc.). C'est ce que le conseil municipal de la Ville de Lorient a déjà décidé de faire le 1er octobre.

Nous vous demandons aussi d'intervenir auprès du Conseil général et du Conseil régional pour qu'il en soit de même dans les établissements scolaires ou de formation dont ils ont la charge (collèges et lycées notamment) ainsi que dans les structures médicales ou paramédicales de leur compétence.

Nom et prénom	Adresse	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Avant de remettre cette pétition au maire de votre commune, merci d'en adresser une photocopie à l'association qui en a pris l'initiative : Association des Elus Municipaux Bretons (AEMB) - c/o H. Gourmelen, BP 150, 35408 Saint-Malo cedex.

La Ville de Lorient adopte un plan pour le bilinguisme breton-français

Le conseil municipal de Lorient a adopté à l'unanimité le 1er octobre, un plan pour le bilinguisme breton-français. Les actions concernent trois domaines : le jalonnement directionnel, la signalisation des bâtiments et la communication de la Ville.

Le jalonnement directionnel

1 - La Ville de Lorient prend la décision de mettre en place une signalisation directionnelle bilingue sur l'ensemble de la commune, au fur et à mesure du renouvellement des panneaux et des nouvelles implantations.

2 - Les panneaux bilingues comporteront la double mention breton-français, sur le même panneau, en utilisant la même police de caractères, en écriture penchée pour le breton. Les traductions seront soumises, pour avis, à l'Institut Culturel de Bretagne (Service de la Langue Bretonne).

3 - Pour veiller à une bonne lisibilité de l'ensemble du jalonnement directionnel, un groupe technique sera chargé d'élaborer des propositions. Ce groupe sera composé de personnels des services municipaux et de représentants d'Emglev Bro An Oriant (fédération des associations culturelles bretonnes du Pays de Lorient).

Pour établir un test en vraie grandeur, un carrefour important sera traité avant la fin de l'année.

La signalisation bilingue des bâtiments

1 - Des contacts seront pris avec les grandes administrations et les établissements privés pour les inciter à mettre en œuvre une signalisation bilingue de leurs équipements (signalétique extérieure et intérieure).

2 - Susciter auprès des promoteurs des appellations en breton pour les nouveaux bâtiments résidentiels à construire.

3 - Pour les équipements communaux, prévoir de façon systématique la signalisation dans les deux langues (équipements sportifs, culturels, scolaires, signalétique intérieure de la mairie). En tenir compte en particulier dans le cadre des opérations en cours (Stade de football du Moustoir - Yves Allainmat, complexe cinématographique...).

4 - Pour les autres collectivités, saisir les gestionnaires. Exemples : la Région pour les lycées, le Conseil Général pour les collèges, la gare maritime ..., afin qu'ils prennent en compte la volonté de la Ville d'installer une signalisation bilingue sur son territoire.

Une communication bilingue

La Ville de Lorient s'engage :

– à développer le bilinguisme dans sa communication,

– à proposer à la Commission Formation des Agents Municipaux une formation en langue bretonne pour ceux qui le souhaitent en vue d'améliorer les relations entre l'administration et les usagers,

– à offrir la possibilité de célébrer les mariages en breton.

La mise en place d'un groupe de travail

Afin de définir la politique à poursuivre dans ce domaine et prolonger ainsi les actions telles qu'elles sont décrites ci-dessus, il est constitué un groupe de travail composé de Serge Morin (PCF), Jean-Claude Goualc'h (PS), Jacques Sinquin (PS), Christian Guyonvarc'h (UDB) et Yvonig Gicquel (opposition).



Un exemple de signalisation bilingue généralisée à Cardiff.

LE BILINGUISME

(Intervention du groupe BAOES «Bro An Oriant Ecologie Solidarités» au conseil municipal de Lorient, le 1/10/98)

Une révolution mentale s'est opérée en Bretagne depuis une trentaine d'années.

Les Bretons des générations précédentes, auxquels avait été inculqué un complexe d'infériorité, avaient mis sur le dos de la langue bretonne la responsabilité du retard économique accumulé en Bretagne depuis le règne de Louis XIV et de conditions de vie arriérées. Le système d'éducation de l'époque, à coups de brimades et d'humiliations, a largement contribué à entretenir cette honte de soi. Le message que l'Ecole, qu'elle fut publique ou religieuse, adressait aux petits paysans et à leurs parents était clair : pour réussir dans la vie, il fallait tirer un trait sur la langue bretonne, jugée inutile voire néfaste au développement intellectuel de l'élève.Le résultat fut des générations sacrifiées, analphabètes dans leur langue maternelle et ne maîtrisant que très imparfaitement la langue française.

Les jeunes bretonnants n'ont pas été les seuls à subir ce traitement vexatoire puisqu'il fut généralisé à l'ensemble des régions périphériques de la métropole comme à celles de l'empire colonial.

Mais depuis trente ans, un certain renouveau économique à la faveur de la construction européenne et l'image désormais positive de la culture bretonne que dégagent les milieux artistiques ont progressivement réconcilié les Bretons et leur identité. Et il faut rendre hommage à ces artistes qui ont su, avant beaucoup d'autres et sans aucune subvention d'aucun ministère, aller à la rencontre d'autres cultures pour créer une culture bretonne ouverte sur le monde et apte aux métissages. Pour n'en citer qu'un, c'est ici à Lorient qu'Alan Stivell créa, voici vingt ans, la Symphonie Celtique avec les chanteuses berbères de Djurdjura et les musiciens andins de Quilapayun. Ce n'est pas aux Bretons qu'on apprendra qu'il faut s'ouvrir sur le monde, ils le font plus naturellement que beaucoup de donneurs de leçons de salon.

Comme l'ont montré de récents sondages, l'opinion des Bretons sur la langue bretonne a radicalement changé, et d'abord chez les plus jeunes. Bretonnants ou non, 88 % des Bretons considèrent aujourd'hui que l'Ecole doit favoriser le maintien de la langue bretonne.

Face à cette demande sociale qui va croissant, il appartient aux collectivités publiques de prendre les décisions politiques qui permettront aux néo-bretonnants de s'exprimer dans la vie publique et sociale. Car à limiter la question de la langue bretonne au seul domaine de l'éducation, il y aurait le risque de créer un ghetto bretonnant et des fractures au sein même de la population bretonne.

Le rôle de l'Etat, du fait de ses prérogatives, est évidemment essentiel. Comme le président de la République François Mitterrand s'exprimant à Lorient le 14 mars 1981, je crois que le temps des *«réparations historiques»* est venu. Et François Mitterrand ajoutait : *«Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle»*. Le Premier ministre, Lionel Jospin, vient d'annoncer qu'il allait engager la France sur la voie de la signature et de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires créée en 1992. C'est une déclaration importante, qui suscite des espoirs mais qui reste à concrétiser. Si l'on se fonde sur le discours du Président Chirac lors de sa visite à Quimper le 29 mai 1996, on peut espérer que les deux chefs de l'exécutif agiront de conserve. Dans le cadre constitutionnel qui est le nôtre aujourd'hui, seul l'Etat peut doter

la langue bretonne d'un statut officiel qui la sortira enfin de la précarité et de la situation de sous-langue qui est la sienne aujourd'hui. Or, il est pratiquement établi que la France ne pourra pas appliquer la charte européenne si elle ne procède pas à certains ajustements constitutionnels. Nous saurons dans quelques mois si Versailles, en réunissant le Congrès, mettra fin à l'absolutisme de la langue française.

Les collectivités bretonnes comme la Ville de Lorient ont un rôle à jouer aussi important. Parce que leur action concerne la vie quotidienne de nos concitoyens, elle est facilement visible, exemplaire aussi et de ce fait susceptible d'être reproduite. Nous devons utiliser toutes les possibilités que nous offre le droit et même, j'ose le dire, le précéder parfois.

Le bordereau qui nous est soumis aujourd'hui doit nous permettre de rejoindre le peloton de tête des villes comme Quimper, Rennes ou Carhaix qui ont défini une politique globale en faveur de la langue et de la culture bretonne. C'est la moindre des choses pour la patrie du Festival interceltique qui aspire à rassembler les Celtes du monde entier pour fêter l'an 2000.

Cette politique en faveur de la langue bretonne est également un préalable incontournable si nous avons l'ambition de faire de Lorient et du Pays de Lorient, au XXI[e] siècle, non plus seulement la capitale du monde celte dix jours par an mais le lieu de rencontre permanent des cultures celtes et des autres cultures du monde, à partir notamment du projet d'espace culturel. Car à faire l'un sans faire l'autre, nous risquerions de sombrer assez vite dans la schizophrénie.

Les peuples et les régions qui ont sacrifié leur identité spécifique en se croyant modernes ont pris le risque d'abandonner leur destin à des décideurs étrangers. A l'heure où les frontières s'effacent, sinon pour les hommes du moins pour les capitaux, l'ancrage dans une identité collective répond à un besoin de repères qui s'exprime chez beaucoup de nos concitoyens. Au-delà de son intérêt strictement culturel, la langue bretonne, en tant qu'élément fondamental de l'identité bretonne, peut être aussi un instrument au service de la cohésion sociale. Il ne faudrait pas que la langue bretonne, présente tant dans les livres que sur Internet, soit demain le contraire de ce qu'elle était il y a cinquante ans, c'est-à-dire une langue d'intellectuels et de décideurs à l'aise dans leur siècle, la langue d'une élite sociale. C'est pourquoi l'accès à la langue bretonne doit être favorisé auprès des populations qui n'y accèderaient pas d'elles-mêmes. La reconnaissance et la diffusion de la langue bretonne dans la Ville contribuera très utilement à sa démocratisation.

Je rêve du jour où me promenant dans les rues de Cardiff, de Barcelone ou de Saint-Jacques-de-Compostelle, où le gallois, le catalan et le galicien ont toute leur place aux côtés de l'anglais ou du castillan, le sentiment qui me traversera ne sera plus un sentiment d'envie mais le sentiment d'être en pays de connaissance. Ce jour-là, la langue bretonne ne sera plus une langue étrangère en Bretagne. Il appartient à Lorient d'ouvrir la voie.

Français d'abord ! et *Charlie-Hebdo*, même combat

Décidément les langues dites régionales ou minoritaires n'auront jamais fait couler autant d'encre et de salive dans les milieux parisiens qu'on croyait à l'abri de ces contingences bassement provinciales... *Libération*, dans son édition du 1[er] octobre, leur a consacré sa Une et trois pages à suivre. Un événement assurément car l'un de ses journalistes nous a confié que ce choix éditorial avait soulevé les passions et provoqué quelques réactions outragées au sein de la rédaction. Mais c'est surtout du côté des ennemis irrésolus du pluralisme qu'est venue la mobilisation.

Français d'abord !, le mensuel du Front national, écrit dans son édition de septembre, dans un article intitulé *"Charte des langues régionales : l'unité nationale menacée" : "La France ne peut et ne doit signer une charte qui remettrait en cause sa nature d'Etat-nation fondée principalement sur son unité historique, culturelle et linguistique qui nous est enviée en dehors de nos frontières. Le multilinguisme prôné par Bruxelles n'a en effet d'autre but que ceux déjà poursuivis par le pluriethnisme et le multiculturalisme encouragés par les politiques, à savoir l'avènement d'un communautarisme assez fort pour affaiblir l'unité nationale, mais pas assez pour empêcher l'hégémonie de structures supranationales. C'est tout le sens du piège tendu aujourd'hui par Bruxelles aux régionalistes français."*

Nous ne savons pas qui sont ces mystérieux "régionalistes français" dont nous parle le FN mais, mis à part cette chute peut-être, reconnaissons que quelques républicains bon teint du style Pasqua, Chevènement, Max Gallo ou Régis Debray auraient pu signer le texte de *Français d'abord !* sans en modifier une virgule. Le Front national-républicain ne s'arrête pas là. *Charlie-Hebdo*, dont le racisme anti-breton n'est plus à démontrer (cf. *Le Peuple Breton* de juin 1998), a produit dans son édition du 7 octobre une caricature de Riss et un article intitulé *"A bas tous les patois !"* que même la frange la plus extrémiste du FN n'aurait osé publier. Jugez-en :

"Lou Jospinou a raison. Maintenant que le bulldozer jacobin a laminé et éradiqué les pagnolades et les bécassinades, on peut élever les trois douzaines de couillons qui parlent encore leur pataquès (pardon : langue) au rang de patrimoine national et leur apposer un label poulet fermier (...). Il a d'autant plus raison que des quantités de patois, pidgins, créoles, petits-nègres et verlans sont en train de polluer le français. Alors, après tout, autant favoriser le latin, l'étrusque et l'occitan."

Charlie-Hebdo = Français d'abord !, avec les insultes en prime. L'UDB a alerté les présidents de SOS-Racisme, de la Ligue des droits de l'homme et du MRAP sur le caractère ouvertement raciste de ce texte puisque son auteur, en employant des termes comme "pidgins" (créoles des Antilles britanniques) "créoles" et surtout "petits-négres", établit un lien entre ce qu'il juge être un comportement arriéré – pratiquer une langue régionale ou minoritaire – et la couleur de peau.

Que conclure de cette mise en équation de ce que l'on croyait être l'extrême droite d'un côté et une certaine extrême gauche de l'autre sinon qu'elle symbolise l'état de décrépitude de la réflexion politique en France. Et l'on pourrait sans doute élargir le propos à la réflexion tout court. Dans un autre domaine ne nous présente-t-on pas la nullité faussement littéraire d'un certain Houellebecque comme le roman de l'année ?

Le nègre breton

Carte d'identité S.V.P.

On allait me présenter Albert FRANCHOUILLARD.
– «Tu vas voir», m'avait-on dit : «il est très intéressant». Je me méfiais déjà.
– «Le voilà ! Albert !».
Présentations.
Puis :
– «Sophie ? vous vous appelez Sophie ? Ce n'est pas breton ça !»
– «Non c'est grec» (il commençait déjà à me faire rire doucement)
– «Alors vous êtes d'origine grecque ? !»
– «Non bretonne...»
– « D'où en Bretagne ?»
– «des Côtes d'Armor...»
– «Vous êtes née dans quel coin ?»
– «Paris »
– «Ah ben ! vous n'êtes pas bretonne ?»
– «Si, ainsi que mon père».
– «D'où ?»
- «Des Côtes d'Armor».
- «Et il est né dans quel coin ?»
- «Paris ! Et il s'appelle Sadi...»
– «Quoi ??? !!! Ah ! ?? Il n'est pas breton alors, il est arabe ? !»
- «Non. son prénom vient de Sadi Carnot, vous avez entendu parler de lui ?»
- «Euh ! C'est pas un chanteur ?»
- «Eh !!!... non, il a été Président de la République Française au siècle dernier !»
- «Votre père ?»
- «Non, Sadi Carnot !»
- «Et votre mère ? Comment elle s'appelle ?»
- «Christiane Kerfyser...»
– « Ah ben ! elle est bretonne alors !!»
- « Non elle est flamande, mais j'ai des doutes ! *Elle s'est choisie bretonne !*»
– «.... ?... ??»

Sophie BAZIN

Les indigènes en cage

Lors de la Coupe du Monde, certains montraient du doigt les joueurs qui ne chantaient pas *La Marseillaise*, dont Christian Karembeu. Il faut dire qu'il avait des raisons pour refuser de chanter cet hymne à la gloire de la Patrie française. Lors d'une des expositions coloniales de Paris entre les deux guerres, on avait parqué entre deux cages d'animaux un groupe de Kanaks dont faisait partie le grand-père de Christian Karembeu. Ces Kanaks y étaient présentés comme un groupe d'authentiques cannibales !

On pourrait être tenté de penser que le mépris de la France s'arrêtait aux populations de l'autre bout du monde. Pas du tout. Et en voici un exemple : à une époque où les Anglaises se battaient pour obtenir le droit de vote, le journal *"La vie illustrée"* du 1er juin 1906 (en somme le *Paris Match* de l'époque) analysait les aspirations des Françaises à demander la même chose. Et on y lisait textuellement la chose suivante : *"Une de nos Parisiennes si affinées, si complètement initiées au mouvement des idées contemporaines, ne voterait-elle pas mieux que tel indigène de la Basse-Bretagne ?"*

On voit donc que le peuple breton et le peuple kanak avaient droit au même traitement de faveur ! Lors des négociations des Sénatoriales, Louis Le Pensec a laissé entendre qu'il aurait souhaité que soit envisagé le cas du peuple corse en même temps que le cas du peuple kanak (qui, lui, a obtenu un statut particulier), puis il a cosigné une promesse de faire ce qui était en son pouvoir pour la reconnaissance du peuple breton. Les choses ont évolué depuis le début du siècle. On attend maintenant des actes.

C.P.





Numéro 398 — 1er Juin 1906

LA VIE ILLUSTRÉE

LES FEMMES RÉCLAMENT LE DROIT DE VOTE

Mariage forcé, etc., jusqu'aux *Femmes savantes*, se rattacher directement à la même polémique... »

Il est de toute évidence que la femme ne sera pas toujours placé sous la tutelle de l'homme et qu'elle pourra, un jour, prendre pa à la direction des affaires de son pays.

N'est-il pas illogique qu'une directrice d'usine dont l'énergie le sens des affaires, l'intelligence font merveille, ne puisse vote comme le dernier de ses manœuvres...

La directrice de l'école de Sèvres ne vote pas, alors que le balayeurs des classes sont électeurs. La reine Victoria gouvernai le tiers du monde, elle pouvait faire la paix ou la guerre, — et ne lui eût pas été permis de voter pour ou contre le conseille municipal de son quartier...

Les femmes, dit-on, n'entendent rien à la politique. Les homme savent-ils mieux qu'elles où est le bon sens, la raison, la vérité ? Une de nos Parisiennes si affinées, si complètement initiées au mouvement des idées contemporaines ne voterait-elle pas mieu que tel indigène de la Basse-Bretagne?

Les partis « réactionnaires » disent :
— Les femmes sont faites pour consoler, pour aimer, pour prier.

Les partis « avancés » ajoutent :
— Les femmes voteraient avec les curés...

Ce sont là de ces affirmations vagues et dogmatiques qui ne reposent absolument sur rien. Personne ne peut dire comment la femme voterait...

Mais ce qu'il est permis de dire avec certitude, c'est qu'en tout cas, elle ne voterait pas plus mal que l'homme.

CLÉMENT VAUTEL.

Théâtre national populaire

Jean Kergrist

Réf. "Lettre ouverte à Lionel Jospin" (Charlie Hebdo du 21/10/98)

Mon cher Philippe Val,

Je suis, comme toi, atterré des rodomontades du député Jung. Comme toi je suis attaché à la liberté de la presse. J'admire en général l'intelligence de tes propos et ton culte des lumières. Comme toi je lutte depuis des années pour que les droits universels chassent partout l'obscurantisme. Comme toi je suis de gauche, donc antiraciste et antixénophobe. Comme toi, j'ai signé contre l'AMI. Comme toi, je milite pour la taxe Tobin. Voilà pour le préambule. Je te fais grâce de ma carte de visite concrète montrant que sur tous ces thèmes je me suis, depuis des années, concrètement mouillé.

Je me permets de te signaler une de tes contradictions : une semaine tu milites pour la reconnaissance des minorités homosexuelles, qui représentent 1 % de la population, la semaine suivante tu expédies aux gémonies le 1 % de la population qui parle alsacien, basque ou breton (les pourcentages sont sans doute approximatifs). Ta reconnaissance du droit des minorités serait-elle donc sélective ? Quand je dis «toi», je pense aussi à l'équipe de Charlie : aujourd'hui Riss et les Alsaciens, hier Cavanna et les Basques (Charlie du 03/09/97) ou Camé et les Bretons (08/04/98). A la longue ça finit par faire, comme tu dis, «ligne éditoriale claire».

Permets-moi d'analyser ta dernière production sur le sujet (cette lettre ouverte à Jospin) pour tenter de comprendre par quels sophismes vous en êtes arrivés là, car les glissements de sens n'ont jamais tenu lieu de raisonnement. En fait de glissements, il s'agit de véritables glissades, dignes de gamins de maternelle s'assayant le cul sur le toboggan des idées : langue régionale = régionalisme = nationalisme = supériorité ethnique = fascisme.

Je te crois sincère quand tu dis admirer «le génie culturel en quelque langue qu'il s'élabore». Je me permets donc de te conseiller (aux éditions Gallimard) Armand Robin, un poète né à 4 kilomètres d'où je t'écris. A six ans, il ne connaissait que le breton. A 49 ans, il est mort tabassé dans un commissariat parisien. C'est peut-être grâce à lui que tu peux aujourd'hui lire en français Pasternak, Maïakovski ou Nazim Hikmet. Comme quoi «doter un enfant d'une langue maternelle parlée par, au plus 1 % de la population» ne l'a pas empêché «d'en faire un citoyen ouvert au monde».

Quand tu parleras, comme Robin, vingt langues de cette planète, ton désir d'accès direct à l'universel me paraîtra moins suspect.

Cordialement à toi.

Jean Kergrist

Le S.E.L.

Ce dossier pratique publié avec l'accord de «Carnets de Recherche» est consacré au S.E.L., Système d'Économie Local, qui, ayant vu le jour à l'étranger, se répand en France comme une tache d'encre sur notre économie malade du capitalisme et de l'individualisme. Ses objectifs sont multiples. Il permet de redonner un pouvoir d'achat aux exclus du système de consommation traditionnel, sans le barrage des diplômes, du milieu social ou de la tranche d'âge. chaque individu étant doué de savoir-faire et de bonne volonté utiles aux autres. Il permet de revitaliser l'économie locale sans apport de capitaux extérieurs. Il est un moyen de lutter contre l'isolement, car il met en contact des personnes qui partagent la même conception de la vie et crée des réseaux de solidarité.

Un peu d'histoire

Dans les années 80, Michael LINTON, Ecossais vivant dans une région touchée par la crise (l'île de Vancouver, à l'extrême ouest du Canada), frappé de voir autant de gens doués de savoir-faire réduits à l'inactivité du fait d'un manque d'argent, se mit en tête de rationaliser un autre moyen d'échange utilisé localement : le troc. Il inventa le LETS *(Local Exchange Trading System).*

Au Canada, en Australie, puis en Grande-Bretagne aux Pays-Bas, en Allemagne,... l'idée s'est propagée ; ces réseaux regroupent en Grande-Bretagne plus de 20.000 personnes au sein de quelque 300 groupes; les premiers LETS ont pris naissance dans les quartiers pauvres de villes parsemées de friches industrielles, mais les LETS aujourd'hui gagnent les campagnes. En ces temps de chômage structurel, d'exclusion, de mise à la retraite anticipée, de contrats au rabais et de travail à mi-temps, on comprend que les LETS connaissent une expansion rapide.

Le premier Système d'Echange Local français a vu le jour en Ariège en octobre 1994 ; la presse s'en est emparé, la radio et même la *Marche du Siècle* qui lui consacra un numéro dans son émission. Très rapidement d'autres sont nés un peu partout en France, on peut dire qu'il s'en crée chaque jour, même à Paris, dans plusieurs arrondissements.

Comment ça marche ?

Le principe du S.E.L. est fondé sur l'échange, au sein d'un groupe de personnes, de biens, de services, de connaissances au service des autres. C'est le bon vieux troc connu de tout temps qui s'est amélioré afin de devenir plus souple et plus rationnel. Tout repose sur un argent fictif, une monnaie purement comptable et locale (le grain, le piaf, le caillou. le pavé...) qui ne permet pas de s'enrichir et de spéculer. mais simplement d'échanger, au bénéfice de tous. Chaque S.E.L. adopte son mode de fonctionnement avec quelques règles de base. Les participants fixent le prix des biens et comptabilisent leurs transactions à l'aide de carnets de bons d'échange dont une partie est envoyée à l'Association chargée de veiller au bon fonctionnement général, d'éviter les dérapages, et qui sert de médiateur en cas de litige...

De ce fait, on n'échange plus seulement à deux, dans une réciprocité directe, mais à plusieurs dizaines, avec la possibilité de différer dans le temps. Pour quelques grains, pavés, piafs ou coquillages, Marie va enfin pouvoir s'offrir les merveilleuses confitures de Louise qui demandera à Jérôme de réparer le muret du jardin. Avec son gain, ce dernier prendra des cours d'anglais avec Peter dont la voisine, Marie, garde les enfants deux fois par semaine.

Oui, le S.E.L. a ses limites. Il ne concerne que les produits artisanaux et le travail direct, dans une région assez délimitée, afin que les transactions restent possibles et équilibrées. Chaque association fixe un maximum de débit autorisé afin d'éviter les abus. Pour échanger votre cheval de course contre une voiture, vous vous adresserez ailleurs !

N'y a-t-il pas un risque que le «coup de main» soit assimilé au travail au noir ?

En principe non, car le niveau des échanges doit rester très mesuré et il n'y a aucun lien de subordination. Par ailleurs, les échanges de services entre particuliers, membres d'une même association sont exonérés de TVA s'ils restent ponctuels.

Pour plus de précision, voir encadré «Le troc devant la loi».

Le troc devant la loi

Le troc est un contrat qui fait l'objet de quelques articles du code civil. Bien qu'il se caractérise par une absence de paiement sous forme d'argent, cela ne le dispense pas de l'assujettissement à l'imposition de la plus-value au titre de l'impôt sur le revenu. Mais, dans la pratique, on voit mal comment ce principe peut s'appliquer à des particuliers. Le troc reste un domaine difficilement appréhendable pour le fisc lorsque l'échange porte sur des biens mobiliers. En revanche, les échanges immobiliers donnent lieu à des actes notariés et sont soumis à taxation dans certains cas. Les professionnels qui troquent leurs services ou leurs produits doivent évaluer le montant de la transaction et s'acquitter de la TVA. A noter que le troc ne prive pas l'acquéreur de la garantie contre les vices cachés. L'échange de services entre particuliers, s'il reste ponctuel, se situe hors TVA, hors impôts sur le revenu, et hors cotisations sociales. Il est assimilé à une entraide bénévole. Mais s'il devient habituel ou génère une contrepartie matérielle substantielle, il peut être considéré comme une activité professionnelle. Le prestataire de service devra alors respecter les obligations relatives aux conditions d'exercices des professions réglementées, au paiement des différentes charges sociales et à la fiscalité. S'il sort du cadre de l'entraide bénévole, l'échange de services suppose également une assurance appropriée. Votre assureur pourrait, en effet, refuser de vous couvrir contre les dommages causés à autrui au titre de la garantie responsabilité de votre contrat d'assurance multirisques habitation.

L'organisation d'un S.E.L.

Le groupe de lancement nécessite plusieurs personnes ayant le même objectif et la même éthique, et suffisamment motivées et ouvertes pour impulser la bonne marche du groupe, lui laisser une liberté créative tout en étant excessivement vigilantes.

Les membres du groupe de lancement doivent pouvoir se réunir facilement. Les réunions risquent d'être fréquentes dans les premiers mois. En dehors des taches confiées aux membres du conseil d'administration et du bureau (président, secrétaire, trésorier), propres au fonctionnement des associations loi de 1901, les adhérents prendront en charge le fonctionnement au quotidien.

Un ou plusieurs coordinateurs pour :

– tenir à jour la liste des adhérents ;
– informer les nouveaux adhérents ;
– recevoir les offres et les demandes ;
– aider les adhérents à réaliser leurs offres et leurs demandes (téléphone...).

Un gestionnaire des échanges pour :

– recevoir les bons d'échange ;
– créditer et débiter les comptes et établir les relevés ;
– répondre à la demande de tout adhérent qui veut connaître la position d'un compte.

La gestion peut se faire sur système informatique, il existe un logiciel LETS (compatible P.C.) mis au point par LETS Link (donc en anglais), mais on a mis au point plusieurs logiciels en français.

Un ou plusieurs responsables de la publication du catalogue des ressources pour établir toute la communication interne du groupe. Il est bon de savoir mettre en page et de bien présenter le «catalogue-ressources» qui reflète la richesse du système.

D'autres initiatives à signaler :

– Le **S.E.R.** (Système d'Echange en Réseau) organisé par l'Espace du Possible peut être utilisé sur tout le territoire et même au-delà.

Renseignements : Espace, 8 bd de Suzac, 17132 MESCHERS.

– Les Réseaux d'échanges réciproques des savoirs et des connaissances fondés par une institutrice à la fin des années 70 (se renseigner auprès du Mouvement national des réseaux d'échanges de savoirs : BP 56, 91002 EVRY cedex). (1)

– L'association Internationale pour la Rénovation de l'Economie (A.I.R.E.) soutenue par un conseil éthique de vingt personnalités prestigieuses et intègres. Elle propose des séminaires et des cours par correspondance d'Ortho-économie (de «ortho» qui signifie droit, juste) dont le but est d'apporter une alternative à l'économie barbare dans laquelle nous vivons, ainsi que des stages consacrés au développement personnel. L'association dispose d'un ensemble de documents sur des expériences passées et actuelles et publie des études sous forme de carnets : *Evolution des modes de pensées, de raisonnement et de représentations - Quelle est la vraie richesse de l'entreprise ? - Les tickets d'échange - L'argent ne se consomme pas, il circule de main en main.* (A.I.R.E, 1 bis rue du Printemps - 78230 LE PECQ - Tél. 01.39.76.70.76).

Comment initier un S.E.L. ?

Mise en route :

Une Association loi de 1901 est un bon cadre juridique pour codifier les échanges. Les statuts seront complétés par un règlement intérieur qui précisera le fonctionnement interne du système. Un autre document important : la Charte ; elle expose les principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement du S.E.L. Il est nécessaire de demander une cotisation de l'ordre de 100 francs pour couvrir les frais de poste, de téléphone, de photocopies et de gestion, et permettre au groupe en constitution de devenir rapidement opérationnel. Prévoir aussi une participation en unités d'échange.

Mais on peut envisager d'autres formes juridiques : le REAS (Réseau d'Economie Alternative et Solidaire) mène une étude à ce sujet.

Fonctionnement :

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement pour :

– l'inscription des nouveaux adhérents ;
– la préparation du bulletin ;
– la vérification de la comptabilité et le maintien de l'équilibre global et particulier des débits et des crédits.

Quelques conseils qui peuvent aider à un bon départ :

1 - Le S.F.L. est un système d échange LOCAL, car un groupe ne peut tisser des liens communautaires qu'en vivant dans le même secteur.

2 - Le catalogue des ressources est la base de tous les échanges. Il est bon qu'il soit mis à jour et publié régulièrement.

3 - Une «comptabilité en grains» (à Paris «en piafs») bien gérée développe la confiance (moteur des échanges). Aussi est-elle transparente et accessible à chacun des adhérents.

4 - Tous les comptes démarrent à zéro, donc une partie des adhérents sera débitrice, et l'autre créditrice, ceci ne générant ni intérêts, ni agios. Chacun doit accepter d'être tantôt l'un, tantôt l'autre. Toutefois un équilibre est nécessaire afin de rester dans la richesse partagée et non dans l'enrichissement personnel.

5 - Il est important de mettre en place une méthode permettant de réguler les gros débits et les gros crédits.

6 - Chacun dans l'association garde toute sa liberté d'accepter ou non un échange de même que l'association n'est pas responsable de la qualité du service ou/et des objets échangés. Un comité de médiateurs pourra être nommé pour résoudre les éventuelles difficultés.

7 - Chaque membre est personnellement responsable des activités qu'il propose face aux législations sociales et fiscales (cf. l'étude faite par le REAS sur les S.E.L.).

8 - Dans l'état actuel de nos informations, le service rendu ne peut être qu'un coup de main non répétitif, de faible importance et de courte durée.

Vous pouvez obtenir la liste des S.E.L. de France auprès de : S.F.L. de Paris, 43 av. de la République, 75011 Paris (joindre une enveloppe timbrée).

(1) Une amorce de ce type de réseau avait été mise en place, il y a 10 ans à Lorient.

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Signature :

A adresser à UDB, BP 80722, 44007 NANTES cedex 01, avec un chèque de 150 F.

Déclaration de Cayenne *(le18/10/98)*

La réalité coloniale perdure en Guadeloupe, Martinique, et Guyane, dans les dernières possessions françaises, qui sont en proie à une profonde crise de structure, aux plans économique. social, culturel, moral, générée par les blocages du système lui-même.

Dans ces conditions, la décolonisation qui relève du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, apparaît, comme une urgence préalable à la survie des peuples concernés.

C'est pourquoi, l'évolution institutionnelle ne peut être décidée depuis Paris, de façon unilatérale, mais doit impérativement, être la résultante de véritables, négociations entre l'Etat français et les forces vives des pays concernés, en vue de l'accession a l'indépendance, et à l'émancipation sociale.

Les organisations soussignées réaffirment la nécessité d'un consensus national, dans chaque pays, entre les forces politiques et sociales, favorables à une réelle évolution institutionnelle.

Elles considèrent que les questions économiques sociales et culturelles, sont indissociables du cadre institutionnel des pays concernés.

Elles exigent des pouvoirs politiques réels, leur permettant de prendre les mesures de sauvegarde indispensables au développement durable ;

Elles considèrent que la résolution des problèmes, auxquels sont confrontés nos compatriotes vivant en France, relève également de l'évolution politique de nos pays.

Elles condamnent l'envahissement programmé de nos territoires, tendant à nous rendre minoritaires, et à nous exclure de nos pays.

Elles réaffirment le droit de nos peuples à la maîtrise de la Terre, au respect de leur identité et de leur culture.

Elles affirment leur appartenance à l'espace Caraibéen et Sud-Américain, et leur implication dans la construction de ces ensembles.

Elles décident de renforcer leurs structures d'échanges et de coordination.

Les signataires

Guadeloupe : KLNG : Luc Rénette ; **UPLG :** Henri Corentin ; **Verts Guadeloupe :** Annick Benjamin.

Martinique : CNCP : Robert Sae ; **MIM :** Michel Michalon ; **MODEMAS :** Garsin Malsa ; **MPRM :** Gabriel Luce ; **PKLS :** Alex Granville.

Guyane : MDES : Maurice Pindard ; **PNPG :** Alain Michel.

La rencontre Internationale de Cayenne, des 17 et 18 Octobre 1998, a rassemblé les organisations de :

Guadeloupe : KLNG (Konvwa pou Libérasyon Nasyonal Gwadloup) ; UPLG (Union pour la Libération de la Guadeloupe) ; Verts Guadeloupe.

Martinique : CNCP (Conseil National des Comités Populaires) ; MIM (Mouvement Indépendantiste Martiniquais) ; MODEMAS (Mouvement des Démocrates et Ecologies pour une Martinique Souveraine) ; MPRM (Mouvement Populaire pour la Résistance Martiniquaise) ; PKLS (Pati Komunis pou Lendependans ek Sosyalism).

Guyane : MDES (Mouvement de Décolonisation et d'Emancipation Sociale) ; PNPG (Parti National Populaire Guyanais).

Le GRS de Martinique et le Parti Communiste Guadeloupéen ont fait parvenir un message de soutien.

L'objectif de la réunion était de coordonner la lutte de nos peuples pour la décolonisation de nos pays.

Les échanges se sont déroulés dans un esprit particulièrement cordial et ont porté sur : la situation de chacun de nos pays, dans le contexte général ; les voies envisagées pour la décolonisation ; la coordination et la cohésion de la lutte dans les dernières colonies françaises.

La déclaration commune a été adoptée et sera envoyée à toutes les organisations anticolonalistes.

KOSOVO : mettre les Serbes au pas

Les forces serbes ont encore commis récemment d'atroces massacres au Kosovo. Des milliers de réfugiés kosovars continuent à se cacher dans les forêts alors que l'hiver arrive. La majeure partie des 300.000 réfugiés ne sont pas rentrés dans leur village, qu'il faudrait d'ailleurs reconstruire.

Pendant ce temps-là les grandes puissances et l'OTAN tergiversent. A la fin de septembre, on allait voir ce qu'on allait voir. Les préparatifs d'une intervention de l'OTAN étaient terminés, les dirigeants occidentaux appelaient à frapper la Serbie, la résolution 1199 du Conseil de Sécurité de l'ONU fournissait la base juridique de l'intervention, en exigeant de la Serbie un cessez-le-feu au Kosovo et le retrait de ses forces spéciales.

Mais rien n'est arrivé. Tout en roulant des mécaniques, les pays de l'OTAN ont continué à négocier par Richard Holbrooke interposé, avec les Serbes de Belgrade. Le 13 octobre (le jour où était envoyé l'ordre d'«activation» des forces aériennes de l'OTAN) un délai de quatre jours a été donné à Milosevic. Puis le 16 octobre, un nouveau délai de dix jours est accordé au dictateur serbe, alors que selon le Secrétaire Général de l'OTAN, les Serbes ne se sont pas conformés à la résolution 1199 de l'ONU. A quand le prochain délai ?

Selon Richard Holbrooke, Milosevic a accepté la surveillance aérienne de la Serbie, l'envoi de 2.000 observateurs sur le terrain, et l'ouverture de négociations en vue du rétablissement de l'autogouvernement au Kosovo.

Mais que pourront faire les observateurs sans protection militaire sur le terrain ? La fiabilité des moyens de surveillance aériens n'est pas du tout garantie. Les pourparlers entre dirigeants serbes et Albanais du Kosovo n'ont pas connu la moindre amorce. Contrairement à ce que dit Milosevic (mais ça fait bien des mois qu'il le dit) l'état de guerre continue, il y a toujours des combats et il y a toujours des forces militaires serbes au Kosovo.

Quelle confiance peut-on accorder à la parole de Milosevic ? Aucune en tout cas pour les Kosovars. Alors qu'attendent les pays de l'OTAN pour intervenir, avant la catastrophe humanitaire imminente ? Il est plus que temps de mettre fin aux exactions des fascistes serbes et d'enrayer les menaces de guerre dans les Balkans. Demain, il sera trop tard.

Y.J.

Australie *(suite)*

Lors des récentes élections générales australiennes, le 4 octobre dernier, les Conservateurs gardent le pouvoir même s'ils ont perdu 16 sièges, les Travaillistes progressent en gagnant 20 sièges. Mais le parti d'extrême-droite «One Nation» a perdu l'unique siège dont il disposait, occupé par Pauline Hanson ; cependant il obtient un siège au Sénat. Bien heureusement il ne réalise pas la percée redoutée.

Hongrie : les minorités reconnues

Les minorités hongroises (Tsiganes, Allemands, Slaves du Sud), qui représentent environ le dixième de la population ont élu le 18 octobre leurs gouvernements locaux en marge des élections municipales et régionales. Les gouvernements de minorité travaillent au côté des élus classiques, municipaux et régionaux, et concentrent leurs activités sur les personnes relevant de leurs groupes.

Corse : rejet d'une motion sur le peuple corse

Le 22 octobre, l'Assemblée de Corse a adopté par 26 voix contre 25 la question préalable opposée par les 4 groupes de la majorité de droite à l'examen de la motion, présentée par les nationalistes de Corsica Nazione demandant «solennellement au gouvernement français de mettre en œuvre toute démarche conduisant à la reconnaissance juridique du peuple corse». Les 16 élus de la «gauche plurielle» ont voté contre la question préalable, car ils voulaient que le texte nationaliste soit examiné au fond.

Leyla Zana à nouveau condamnée

Leyla Zana est l'épouse du maire de Diyarbakir, capitale culturelle du Kurdistan. Mendi Zana, militant de l'HADEP, a purgé une peine de prison de 14 ans pour sa défense des droits du peuple kurde. En 1988, alors qu'elle lui rend visite en prison, Leyla est arrêtée. Pendant sept jours de garde à vue elle est sauvagement torturée. Elle passe cinquante jours en prison. Trois ans plus tard, elle se présente aux élections et devient la première femme députée kurde. Lors de son discours inaugural elle plaide en faveur de la fraternité des peuples turc et kurde, mais le parti HADEP est visé par les autorités turques.

Le 2 mars 1994, le Parlement turc lève l'immunité parlementaire de Leyla Zana et de six autres députés. Ils sont emprisonnés et accusés de «trahison» et d'«atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Etat». Aucun acte de violence ne peut leur être reproché ; c'est pour délit d'opinion qu'ils sont poursuivis et condamnés à mort en 1994. La sentence doit être exécutée le 8 décembre, mais heureusement sous la pression internationale la sentence est commuée en peines de prison. Leyla Zana est condamnée à 15 ans d'emprisonnement. Elle est toujours emprisonnée à Ankara et est tombée malade en prison.

Le 17 septembre, le Parlement européen demandait dans une nouvelle résolution «la libération immédiate de Mme Leyla Zana», lauréate du Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit. Le même jour, la Cour de Sûreté de l'Etat, à Ankara, a condamné la députée kurde à une nouvelle peine de deux ans de prison pour un texte publié, en mars 1997, dans le bulletin interne n° 1 du HADEP, à l'occasion du Newroz, le Nouvel an Kurde.

On peut notamment lire dans ce texte : «Le devoir de tout parti et de toute organisation politique est d'informer, périodiquement, d'éduquer et de préparer pour l'avenir ses cadres et ses sympathisants (...).

Il est extrêmement difficile pour un peuple comme le nôtre, exploité, tenu pour inexistant, faisant face à la déportation et à la destruction, de créer des institutions pour faire de la politique. Cependant ce qui importe c'est de dépasser les difficultés (...).

Nous ne devons pas oublier que le combat légal a été mené jusqu'à ce point au prix d'un travail intense et de grands sacrifices. Le HADEP, héritier du HEP et du DEP, compte des dizaines de martyrs et autant de prisonniers. Ve dat Aydin, Mahmet Sincar et Muhsin Melik (dirigeants du HEP assassinés par des escadrons de la mort) ne sont que quelques noms parmi d'autres... Il ne faut pas perdre de vue que les acquis démocratiques que nous essayons de sauvegarder ont été acquis grâce au martyre de ces camarades (...).»

Selon la Cour de Sûreté de l'Etat, Leyla Zana a commis un «crime d'incitation à la haine raciale» qui lui vaut cette condamnation supplémentaire.

La brutalité de la répression turque n'a pas empêché certains gouvernants européens de signer une convention douanière avec la Turquie et de prôner son admission dans l'Union Européenne. Le gouvernement turc, en fait, applique jusqu'au bout la logique de l'Etat-Nation chère aux nationaux-républicains français de tout acabit : en Turquie comme en France, il n'y a qu'une seule langue, qu'une seule culture et qu'un seul peuple. On voit où cela peut mener !

(Sources - «Arritti» - Bulletin du Comité International pour la Libération des Députés Kurdes Emprisonnés en Turquie).

Y.J.

Euskadi : un pas vers l'auto-détermination

Les élections viennent d'avoir lieu ce 25 octobre, pou(renouveler le Parlement autonome d'Euskadi, groupant trois provinces basques sur sept : la Biscaye, le Guipuzcoa et l'Alava. Il y a eu environ 70 % de votants, alors qu'en 1994 il y avait 40 % d'abstentionnistes.

Les équilibres politiques d'ensemble n'ont pas été modifiés. Sur 75 sièges, les partis "abertzale" ont le même nombre qu'en 1994, avec 41 sièges. Mais une recomposition s'esquisse parmi les forces nationalistes : le P.N.V. avec 22 (–1) recule ; il en est de même de Eusko Amkartasuna qui obtient 6 sièges (–2) ; par contre Euskal Herritarok (qui a succédé à Herri Batasuna) progresse en obtenant 14 sièges (+3).

Les deux grands partis "espagnolistes", le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol et le Parti Populaire obtiennent 30 sièges et sont en progrès ; le P.S.O.E. en a 12 (+2) ; le P.P. progresse plus nettement avec 16 sièges (+5), bénéficiant de sa présence au pouvoir et de la réprobation des attentats d'E.T.A. contre ses élus.

Deux autres partis sont en recul. Il s'agit tout d'abord d'Izquierda Unida, issue du parti Communiste Espagnol et restée marquée par un communisme orthodoxe. Sans être un parti "abertzale", I.U. a cependant signé l'accord de Lizarra et défend le droit à l'autodétermination de tous les peuples. Mais ce parti n'obtient plus que 2 sièges (–4). Il y a également un net recul de l'Union Alavesa, parti populiste et réactionnaire de la province d'Alava, prêt à pardonner à l'E.T.A. mais pas à oublier et qui accepte la modification de la Constitution, mais au profit des Alavais.

Dans ces conditions, le P.N.V. reste maître du jeu, mais ne peut gouverner seul. Une alliance avec le P.P. étant quasi exclue, il reste deux solutions, soit renouveler l'alliance avec le P.S.O.E., rompue depuis le vote du 29 juin au Parlement autonome quand les députés des partis "abertzale" ont dit "non" à la Constitution espagnole, soit gouverner avec une alliance minoritaire (P.N.V.-E.A. (et éventuellement I.U.) soutenue par E.H. (qui refuse de faire partie d'un gouvernement basque ne siégeant pas à Pampelune, capitale historique et n'englobant pas la Navarre).

Le nouveau Lendakari (président) de la Communauté autonome sera très certainement Juan José Ibarretxe, leader du P.N.V., âgé de 41 ans, qui a l'intention de consulter tous les partis avant de constituer son gouvernement. Il est l'exemple du rajeunissement de la classe politique basque. L'autre exemple est aussi Arnaldo Otegi, porte-parole de Herri Batasuna, dont les contacts secrets avec Joseba Egibar, porte-parole du P.N.V. ont abouti à la trêve de l'E.T.A., les deux hommes ayant signé l'accord de Lizarra au nom de leur parti.

Y.J.

(Source "Enbata")

	ALAVA				BISCAYE				GUI PUZCOA				COMMUNAUTÉ AUTONOME			
	1994		1998		1994		1998		1994		1998		1994		1998	
Inscrits	228.000		242.000		958.000		976.000		563.000		577.000		1.749.000		1.796.000	
Abstent. (%)	39,3		29,4		39,6		29,4		41,9		29,3		40,3		29,4	
	% voix	Sièges	% voix	Sièges	% voix	Sièges	% voix	Sièges	% voix	Sièges	% voix	Sièges	% voix	Sièges	% voix	Sièges
P.N.V.	22,1	6	21,9	6	35,7	10	32,9	9	22,8	6	22	6	29,8	22	27,9	21
E.A.	7,4	2	6,3	1	7,2	2	5,8	1	17	4	14,1	4	10,3	8	8,7	6
H.B.-E.H.	10,2	2	12,2	3	13,6	3	14,7	4	23,6	6	25,6	7	16,3	11	17,9	14
I.U.	9.2	2	5,7	1	10,2	2	6,3	1	7,2	2	4,6	0	9,1	6	5,6	2
U.A.	18,8	5	8,5	2	0,2	0	0,1	0	0,2	0	0,1	0	2,7	5	1,2	2
P.S. O.E.	15,8	4	17	5	17,6	4	18,5	5	16,7	4	16,2	4	17,1	12	17,5	14
P.P.	16,2	4	26,9	7	15,2	4	20	5	12,1	3	16,5	4	14,4	11	20,1	16
Total		25		25		25		25		25		25		75		75

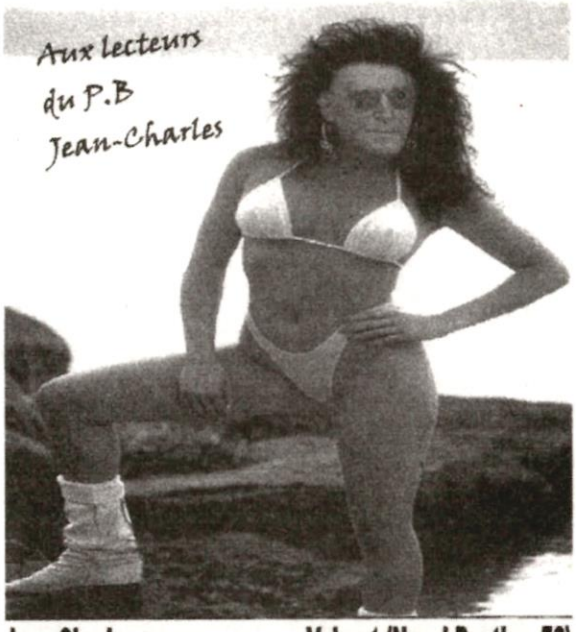
Breves

KELEIER : GWIRPEGAOU.DU 98

BERNARD HENRI LEVY TOURNE UN REMAKE DES GALETTES DE PONT-AVEN

AVANT LA PARUTION DE SES MEMOIRES : CAVAILLÉ :" J'ÉTAIS BRÉSILIENNE DANS UNE AUTRE VIE."

M. Cavaillé, élu du peuple à Noyal Pontivy (56) aime bien la presse ! Après avoir confié à notre confrère du Télégramme, que malgré le travail acharné qu'il fournissait en Centre Bretagne (déja pas moins de 500 kermesses, galas et foires expos en 98), il lui restait encore le temps d'écrire ses mémoires, c'est au Peuple Breton qu'il a décidé d'offrir en exclusivité une photo extraite de ses mémoires à paraitre au début du nouveau millénaire. Jean-Charles, en homme modeste, nous confie : " J'espère faire aussi bien que le célèbre roman de la Comtesse de Ségur, vous savez, celui qui raconte les mémoires de Cadichon.". Nul doute que M. Cavaillé ajoutera à ses nombreux talents celui d'écrivain, de quoi fournir à O.F et le Télégramme un paquet d'articles pour l'hiver.

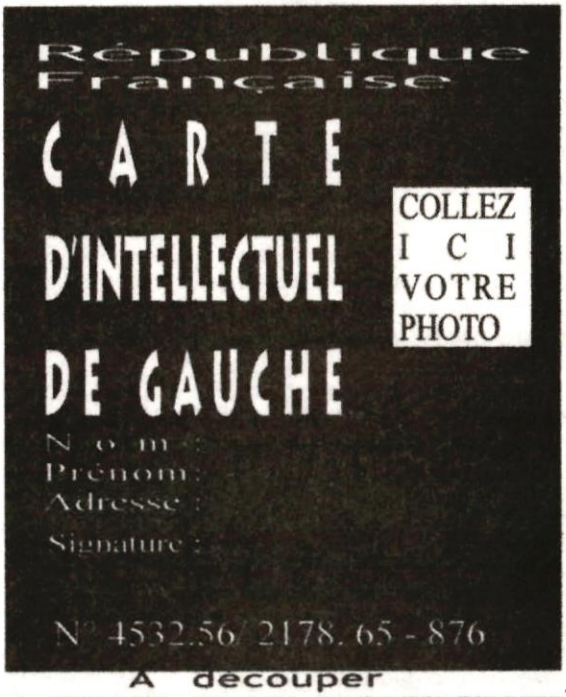


Jean-Charles en vacances au Valvert (Noyal-Pontivy, 56)

Le Pen : "Je suis jaloux !"

Le célèbre leader facho de la Trinité-sur-mer a exprimé ses regrets de n'avoir jamais été reçu par Thatcher pour le 4 o'clock tea comme son homologue sud-américain Pinochet.. "Nous avons beaucoup en commun. Il a comme moi des origines bretonnes et j'aurais aimé chanter La Blanche Hermine à Maggie."

CADEAU!



A découper

Le Roi Arthur n'est pas mort !

On l'a retrouvé!

Il est caissière chez INTERMARCHE à Nantes !

MAC

Jim HUNTER ou le «Celtic Blues»

Depuis deux ans maintenant, existe sur Quimper, en marge du Festival de Cornouaille, un festival « off ». C'est dans ce cadre que s'est produit Jim Hunter, chanteur écossais, dont la tournée bretonne l'a conduit du 21 au 26 juillet dernier aux quatre coins du Finistère et du Morbihan. Nous avons voulu en savoir plus à son sujet.

Originaire d'Edimbourg capitale de l'Ecosse, Jim Hunter a choisi il y a une vingtaine d'années d'émigrer vers la côte ouest, et il s'est alors installé à Glenuig, face à l'île d'Eigg dans les Hébrides intérieures, un petit village qui compte à peine une cinquantaine d'habitants. *«Je pensais qu'Edimbourg était une trop grosse ville, et la vie à Glenuig est beaucoup plus calme. De plus mon village compte un grand nombre de musiciens parmi lesquels lain MacDonald ex-sonneur de Battlefield Band.»*

Durant son enfance Jim Hunter, comme bon nombre de jeunes Ecossais, commence à apprendre la cornemuse. Mais à l'adolescence l'appel de la guitare électrique est le plus fort, et il lâche alors le bagpipe pour se consacrer uniquement à la guitare, instrument qu'il n'a plus quitté jusqu'à aujourd'hui, qu'elle soit électrique ou acoustique.

Dans les années 70 les chanteurs de la côte ouest américaine sont très diffusés en Ecosse, et Jim Hunter n'échappe pas à leur influence. *«J'ai trouvé mon inspiration à cette époque dans la musique américaine, et les chansons de gens comme Jackson Brown ou Joni Mitchell, et également dans le blues américain. J'avais fondé un groupe au début des années 80, avec deux amis, et nous avons tourné six mois aux USA.»* A son retour en Ecosse, Jim se met à composer des chansons, trouvant son inspiration dans les mélodies traditionnelles écossaises et irlandaises, mais aussi dans le blues, avec une pincée de rock au passage. Le résultat est un *«Celtic blues »*, comme il le définit lui-même, *«teinté à la fois de ballades traditionnelles et d'une rythmique rock soutenue par la slide guitar.»* (Cylindre de métal que l'on fait glisser sur les cordes de la guitare.)

Difficile dans ces conditions de mettre une étiquette sur sa musique, puisque c'est *«un peu de blues, un peu d'écossais, des chansons contemporaines. En fait ma musique comprend un grand mélange des genres musicaux. C'est un blues celtique car c'est la musique de mon cœur»*, ajoute-t-il.

Après avoir fondé un nouveau groupe The Thunderbird Band, Jim enregistre en 1988 son premier album *«Burnt out in the snow»* sur lequel figurent presque tous les habitants de son village. Puis en 1989 c'est un second album *«Waste the paint»* au son plus acoustique, notamment grâce au



fiddle d'Angus R. Grant du groupe Shooglenifty, et au pipe de lain MacDonald. Suivront *«Uphill Slide»* en 91 et *«Fingernail Moon»* en 92, toujours avec le même groupe. Puis Jim se met à jouer de plus en plus souvent en solo, donnant un caractère plus intimiste à sa musique.

Tout cela l'amène jusqu'à l'album le plus récemment paru *«The Crack O'Noon Club»* (95). Pour celui-ci la coloration est nettement plus blues qu'auparavant. Jim est remarquablement secondé par Wendy Weatherby au violoncelle, Fraser Neil au fiddle Brin Mac Alpine à l'accordéon Cajuns et au piano, ou Dougie Pincock aux pipes et au saxophone.

Bien sûr en 25 ans de carrière, il y a eu une certaine évolution dans la musique de Jim Hunter. *«J'ai joué aussi bien avec des groupes écossais traditionnels, qu'avec des groupes de soul, de bluegrass américain ou de rock. J'ai tourné un peu partout en Europe, France, Belgique, Allemagne, Autriche, et également en Amérique. Mais toujours j'ai privilégié les chansons. J'ai aussi fait les premières parties de nombreux groupes comme Battlefield Band, Runrig, Wolfstone, The Rankin Family ou The Waterboys. En fait la scène musicale écossaise étant très petite, vous connaissez tout le monde très rapidement.»*

Parallèlement à son intense activité scénique, Jim Hunter a choisi d'enseigner la guitare traditionnelle aux enfants. Il le fait au sein de *«Feisean Gatherings, un mouvement écossais un peu semblable au Ceoltoiri irlandais, qui rassemble des jeunes et des adultes autour de la musique traditionnelle, pour l'apprendre et la jouer. Mais cela concerne également la danse, les chansons, et la langue gaélique, et ça existe maintenant un peu partout en Ecosse, même si pour l'instant, c'est plus fort dans le nord du pays.»*

Au niveau emploi du temps, Jim Hunter est là aussi très occupé. En effet il travaille actuellement *«sur un projet musical sponsorisé par United Distillers, et qui a pour objectif de faire découvrir au grand public, des compositeurs méconnus originaires des Highlands et des îles Hébrides et Shetland, en leur fournissant l'occasion de voir leurs chansons interprétées par des professionnels. Ce projet sera réalisé par la maison Greentrax et diffusé internationalement.»*

Dans le même temps Jim prépare un album live qui sera enregistré pour partie dans son village de Glenuig. Cet album qui devrait voir le jour à la fin 98, sera d'après lui, plus acoustique que le précédent. Et bien sûr, la poursuite des tournées. Après la Bretagne, l'Ecosse, puis la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne l'attendaient.

En attendant de le retrouver prochainement en Bretagne, vous pouvez bien entendu, patienter en écoutant son très tonique dernier album *«The Crack O'Noon Club»*. (1)

Philippe COUSIN

(1) Jim Hunter - The Crack O'Noon Club. (Watercolour Music CRACCD 014 - Celtic Distribution).

◆ La Bretagne en couleurs d'été

Décidément, la Bretagne intéresse les éditeurs. Nombre de magazines ont fait leur "une" d'été sur la Bretagne, comme *Géo* et bien d'autres. Plus durablement sans doute, *Le Télégramme* et *Milan-Presse* se sont associés pour publier un nouveau trimestriel, Bretagne-Magazine, qui reprend le titre utilisé par Jean Bothorel à la fin des années soixante. Le premier numéro, centré sur la mer, évoque aussi bien la construction de paquebots à Saint-Nazaire – le magazine affirme d'emblée qu'il traitera des cinq départements bretons – que les îles bretonnes ou les enclos paroissiaux du Léon, liés à la prospérité du commerce maritime breton au XVI[e]-XVII[e] siècles. Les textes sont sérieux et lisibles et invitent les Bretons à mieux connaître leur pays. Les qualités d'Hervé Quemener et de son équipe devraient permettre à *Bretagne Magazine* de continuer à ce bon niveau.



Le hors-série d'été d'*Ar Men* est toujours en vente. Il apporte une bonne documentation sur nombre d'éléments du patrimoine breton, avec une visée plus culturelle que le magazine bresto-morlaisien. Il commence par faire le point sur les mégalithes. Il poursuit par un tableau de la Bretagne juste avant 1532, avant de survoler le patrimoine religieux et d'évoquer le patrimoine oral. La séquence suivante présente la langue bretonne, puis la musique bretonne, puis les jeux et sports bretons traditionnels. Quelques photos de grande qualité, œuvre de Michel Thersiquel, permettent de faire une pause. La livraison reprend ensuite une présentation du costume breton, de la maison bretonne, avant une évocation du patrimoine naturel : la mer, le vent, la roche. La dernière séquence est consacrée aux produits bretons, lorsqu'économie et identité se conjuguent.

Le numéro spécial "Bretagne" d'*Ar Men*, coordonné par Michel Bescont, comprend des contributions de qualité de Marie-Haude Arzur, de François de Beaulieu et d'autres. Il constitue une bonne et sérieuse introduction à la culture bretonne au sens large. La présentation et les photos ont la qualité habituelle d'*Ar Men* (140 pages, 35 F).

◆ Les années Langouste



Les éditions Keltia Graphic à Spézet publient un livre cartonné de 112 pages consacré à la pêche à la langouste, notamment à Camaret.

Roger Mélènec, un ancien de la marine marchande, Camarétois, a fourni de nombreux dessins et peintures très colorés et précis à la fois. Guy Malbosc a rédigé le texte. Il retrace l'histoire de la pêche à la langouste, la construction des bateaux et leurs caractéristiques techniques, les techniques de construction, de pêche, la vie à bord, le déchargement, la criée. On évoque ensuite l'occupation, la fin des années Langouste, du Brésil à la Mauritanie.

C'est une sorte d'hommage à une pêche et à une période qui a marqué une partie des marins-pêcheurs bretons, notamment en presqu'île de Crozon. Un beau mémorial à la langouste qu'on aurait encore plus apprécié s'il y avait eu une table des matières (150 F).

◆ Itinéraire littéraire en Côtes d'Armor



Edmond Rébillé, écrivain prolixe, auteur notamment du roman "*Le diable est mort à Burthulet*", est un connaisseur de la Bretagne profonde, ce qui lui a permis de publier 7 ou 8 guides touristiques sérieux, notamment sur l'Argoat. On a lu son inventaire des monuments religieux de Bretagne dans le PB. Après un itinéraire littéraire en Irlande, il nous livre un guide de 380 pages consacré au département des Côtes-d'Armor.

Par pays touristique, puis par canton et par commune, il liste les producteurs d'écrits par ordre chronologique, avec une petite présentation de chacun. Il inclut des auteurs qui ne sont pas Bretons mais qui ont écrit sur la Bretagne ou en Bretagne, comme le Polonais Sienkiewicz, André Suarès ou Jean Anouilh.

Le grand intérêt du travail est de prouver l'exceptionnelle richesse de la Bretagne en écrivains de toutes sortes depuis près de deux siècles. Un millier d'auteurs se trouvent cités dans environ 200 communes du département, soit près de la moitié.

On aime ou on n'aime pas : Edmond Rébillé agrémente son répertoire de propos humoristiques, de jugements parfois grinçants, avec un humour froid qui pimente la lecture.

L'auteur ne porte pas de jugement sur la valeur littéraire des livres, il nous les donne à connaître, ce qui est intéressant. De ce fait, ce guide est une somme documentaire impressionnante. Les édiles en mal de noms de rue pour leur commune y trouveront beaucoup d'auteurs méconnus ou oubliés. L'autre intérêt est de couvrir une période longue, y compris récente. L'ouvrage est très à jour.

On pourra regretter le cadre départemental, si artificiel, qui sépare Locquirec de Plestin sa voisine, empêche de citer Michel Mohrt, coupe l'unité du pays malouin. L'idéal eût été de couvrir toute la Bretagne. Peut-être l'actif médecin en retraite nous réserve-t-il cette surprise prochaine. Il est vrai que la tâche serait immense car on écrit beaucoup en Bretagne, depuis longtemps.

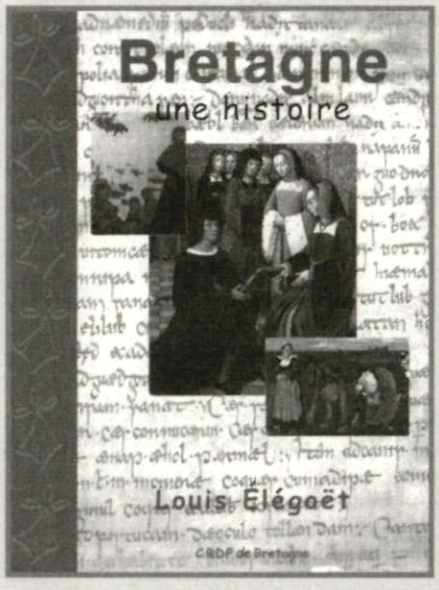
◆ Bretagne, une histoire, de Louis Elégoët

Un événement !

Le CRDP de Bretagne, qui dépend du rectorat de Rennes, vient d'éditer un manuel scolaire à destination des élèves des collèges. Il s'agit d'une commande du département du Finistère, rejoint dans l'entreprise par le Conseil Général des Côtes-d'Armor et le district urbain de Rennes. Ces collectivités vont offrir un exemplaire de cet ouvrage à chaque élève de collège. On peut aussi se le procurer en librairie au prix de 120 F (réseau Diffusion Breizh), pour 224 pages grand format.

Un très bon manuel

Il s'agit d'abord d'un vrai manuel scolaire, moderne et attrayant, avec de la couleur à chaque page, de très nombreuses illustrations, une mise en page claire et un plan bien structuré. De très nombreuses cartes réalisées pour l'occasion rehaussent aussi l'ouvrage, qui reprend les grandes divisions de l'histoire bretonne déjà utilisées par l'abbé Poisson, puis par *L'Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques* de Skol Vreizh, que l'auteur a visiblement bien assimilé, comme les écrits d'Alain Croix. Les photos sont souvent excellentes, sur un papier couché de qualité. Un encadré donne, toutes les deux pages, les définitions des termes nouveaux et les précisions géographiques. Des schémas, des tableaux, des frises du temps, des arbres généalogiques, complètent l'appareillage pédagogique et placent ce livre parmi les tout premiers dans ce domaine. La mise en page est variée et pleine de fantaisie.



On connaissait déjà les talents de l'auteur, Louis Elégoët, notamment par une monographie passionnante sur sa commune léonarde natale, Saint-Méen. Puis par son étude de onze générations de paysans de Basse-Bretagne. Par son récent tableau des "Julots".

Questions

Le problème de l'enseignement de l'histoire de Bretagne demeure non résolu. Que deviendront ces livres "offerts" ? Quels enseignants les utiliseront ? En s'appuyant sur quels textes nouveaux ? Dans le cadre de quels programmes ? Le livre s'adresse en principe aux grands d'école primaire et aux collégiens. Sans la médiation d'un maître, que comprendront les jeunes élèves à une phrase comme : "il reste à savoir si la volonté affirmée de préserver l'identité bretonne aura raison du mouvement général d'uniformisation culturelle" ou "de tels comportements ne peuvent que contribuer à aviver l'anticléricalisme et à susciter de vifs échanges verbaux ou écrits entre la gauche et le clergé ou ses partisans" ?

On pourrait aussi évoquer le caractère un peu trop bas-breton et finistérien des documents, lié au commanditaire. Le Morbihan, la Loire-Atlantique et, dans une certaine mesure, l'Ille-et-Vilaine, sont un peu les parents pauvres de l'iconographie. Heureusement, le texte donne une part à l'ensemble du territoire historique de la Bretagne.

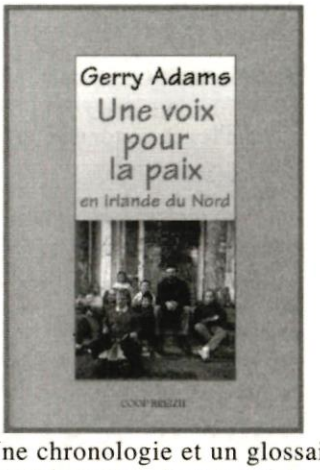
L'avant-propos de William Marois, actuel recteur de l'Académie de Rennes, le rôle joué par son prédécesseur, le recteur Lostis, devrait encourager les plus conformistes des enseignants (et des parents) à une découverte décomplexée du passé breton. Il serait injuste que cette découverte ne soit offerte que dans deux départements et demi. Vu le coût modique de l'opération, les responsables élus de la Loire-Atlantique, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine n'auraient aucune excuse à priver les familles, les enfants et les maîtres de cet outil de compréhension du présent. Un bon livre, un texte solide, une présentation attrayante, un résumé clair et correct du passé breton, de la préhistoire à Dan ar Braz, cela justifie une diffusion massive. A moins que certains aient encore peur de la vérité !!

J.J.M.

◆ Une voix pour la paix en Irlande du Nord

Coop Breizh a déjà publié un premier ouvrage de Gerry Adams, président du Sinn Féin irlandais (Irlande Libre, 1996). L'éditeur de Spézet nous fournit cette fois "*Une voix pour la paix en Irlande du Nord*", du même auteur (240 p., 148 F). Il s'agit d'un recueil de chroniques publiées dans le journal américain *The Irish Voice* depuis juin 1993. Elles donnent le point de vue du Sinn Féin sur la situation en Irlande Nord et sur l'évolution des négociations. On y relève beaucoup d'éléments peu connus, de comptes rendus d'entrevue, à la Maison Blanche ou ailleurs.

Malheureusement, le recueil, d'abord publié aux Etats-Unis et au Canada, s'arrête en août 1997, bien avant les événements très récents, la reprise des pourparlers, l'accord, le référendum, les élections et les tentatives groupusculaires de sabotage du processus de paix.



Une chronologie et un glossaire suivent le texte, chaque article est précédé de quelques lignes en italique, qui suivent le contexte. Il est un peu gênant que cet accompagnement historique soit lui-même très engagé, derrière les apparences de la neutralité. C'est toujours le point de vue officiel du Sinn Féin qui s'exprime lorsqu'on lit dans le glossaire : "*le seul parti solidement implanté dans les 32 comtés d'Irlande du Nord*". Et pour SDLP : "*second en importance en Irlande du Nord*". Les chroniques de Gerry Adams sont souvent intéressantes. Il s'agit d'un document daté, engagé et parfois partial, et aussi de la découverte d'un leader.

◆ Irlande du Nord : les murs témoignent

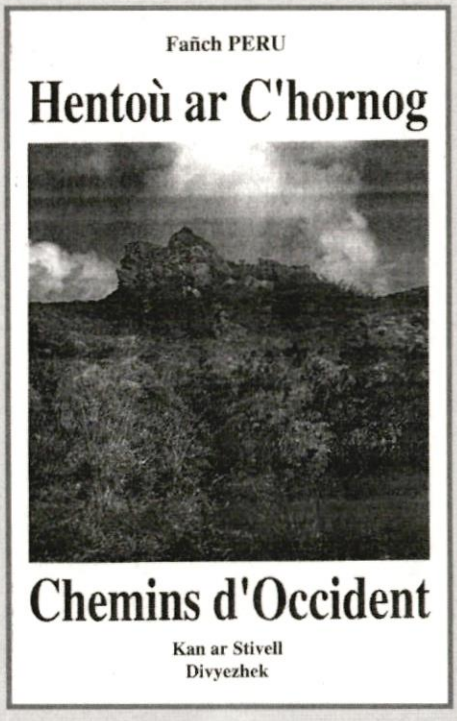
Jean Guiffan a publié, dans "la collection bleue" des Editions Skol Vreizh, un ouvrage consacré aux murs peints d'Irlande du Nord. L'auteur s'est rendu en Irlande du Nord en 1988, 93, 95 et 97.

L'historien nantais, spécialiste de l'Irlande, nous montre que les premières peintures murales y datent de 1908 à Belfast, des années 20 à Derry et ont été l'œuvre des protestants. Ce n'est que dans les années 70 que les catholiques s'y sont mis également, pour soutenir l'action des prisonniers républicains contre l'habit carcéral, puis leur grève de la faim. Il s'agit d'un art populaire d'apartheid, dans les quartiers homogènes sur le plan religieux, où chaque communauté marque son territoire. Les "murals" républicains font référence au passé celtique, à la langue gaélique, alors que l'autre camp met en évidence ce qui est britannique. L'art a changé de contenu avec le processus de paix entamé en 1993. Chaque reproduction en couleurs – il y en a 162 – comporte en légende la localisation, l'année et une brève explication historique du thème représenté. L'auteur a étudié les peintures murales protestantes, puis les catholiques. Le livre peut se feuilleter comme un livre d'images, images saisissantes souvent ou se lire comme le livre historique qu'il est aussi. Les dernières peintures font apparaître la colombe de la paix du côté catholique, des refus de la réunification du côté protestant.

L'ouvrage est aussi étonnant du point de vue pictural. Il existe en version de luxe reliée ou sous la forme d'une revue cartonnée (86 pages, 60 F).

◆ Hentoù ar C'hornog Chemins d'Occident

Notre ami Fañch Peru est devenu un écrivain prolifique et apprécié. Après "Ur c'huzhiad avaloù douss-tronk", paru en 1985, ce sont d'autres ouvrages en breton que nos lecteurs ont pu découvrir, mois après mois, dans *Le Peuple Breton/Pobl Vreizh*, sous forme de feuilleton et qui sont parus ensuite chez Skol Vreizh. Nous avons aussi évoqué dans ces colonnes un recueil de poèmes bilingues (breton et français) consacré au Léguer et à son estuaire. C'est à nouveau un recueil de poèmes et d'écrits bilingues que nous apporte Fañch, qui s'est fait éditeur pour l'occasion : Mouladurioù Kan ar Stivell, à Berc'hed.



L'auteur nous explique que les Chemins d'Occident, ce sont ceux qu'il emprunte sept ou huit fois l'an, depuis plus de trente ans, pour se rendre dans le Cap Sizun, dans la famille de Marie-Thérèse. Le couple profite du voyage pour faire quelques détours par Carhaix, Huelgoat, Morlaix ou Locronan. Fañch esquisse un croquis, en prose ou en vers, en breton et en français, un peu à la façon de Pierre-Jakes Hélias dans ses chroniques bilingues. Le néo-bretonnant se plaira à déchiffrer le texte en breton. Lorsqu'il bute sur un mot, il peut s'aider du texte en français, sur la page de droite. On s'aperçoit alors que les deux langues sont ciselées avec le même soin. Parfois, le sculpteur se révolte. Parfois c'est une réflexion sereine à partir d'observations, comme dans "la roue à carillon". Souvent, l'auteur croque un paysage, avec la précision et la concision qu'on peut trouver en poésie.

J'ai beaucoup aimé ces 72 pages branchées sur les paysages et les hommes de Bretagne.

(56 F, Fañch Péru, Pont ar Stivell, 22140 Berc'hed)

◆ Une culture bretonne pour le XXIe siècle Ur sevenadur breizh hek evitan XXIvet kantved

Le Conseil Culturel de Bretagne vient de publier, en breton et en français, un livre blanc intitulé «Une culture bretonne pour le XXIe siècle.

Le Conseil Culturel de Bretagne a été créé en 1978 dans le cadre de la Charte Culturelle de Bretagne. Il fonctionne sur les 5 départements bretons. Il rassemble plus de 40 associations et fédérations qui y rencontrent les élus des collectivités.

Depuis la réforme régionale, il n'a plus de fonctions officielles mais demeure le lieu d'une réflexion et d'une concertation sur la culture bretonne. Il est présidé actuellement par J.L. Latour.

Le présent livre blanc comporte 4 chapitres : l'histoire de Bretagne, la langue bretonne, les médias, économie et culture. En annexe sont présentés des projets : la Fondation de Bretagne, l'Agence Interceltique, la Grande Revue Culturelle.

Une partie des propositions pourrait être intégrée au prochain contrat Etat-Région, en cours d'élaboration. L'ensemble est très bien présenté, avec couverture en quadrichromie. 92 pages (Conseil Culturel de Bretagne, 7 rue Général Guillaudot, 35069 Rennes cedex).

Cela résume utilement les revendications actuelles du mouvement breton culturel.

A propos de la crise porcine

(Suite de la page 6)

DD. – *Venons-en à la crise. Quelle est la position de l'UDSEA ?*

DP. – Notre position est claire. Nous exigeons, pour enrayer la crise, l'application des lois, en abattant les truies illégales NON RÉGULARISABLES dans les élevages où l'extension n'a pas été autorisée. Certains élevages produisent avec 300 à 400 truies EN TROP !

Nous préconisons, tout de suite, une diminution du poids de carcasse de 5 kg, afin de limiter les stocks sur les marchés.

Nous demandons que des EDEI soient respectés définies par un cahier des charges :

– 1 UTH (unité travail humain) donne droit à 120 truies ;

– 2 UTH (unité travail humain) donne droit à 160 truies ;

– 3 UTH (unité travail humain) donne droit à 220 truies.

A ce sujet, le ministre de l'Agriculture est en accord avec nos choix. Nous voulons également un moratoire sur les élevages industriels.

DD. – *Et toi, quelle est ta situation, es-tu touché par la crise ?*

DP. – Complètement. Je suis en plein dedans. Je tiens grâce mes pommes de terre.

Autrement, j'ai un prix de revient pour le kilo de porc, en intégrant les prélèvements privés de 9 F le kilo. Il est vendu 5,64 F, j'ai une perte de 3 F par kg !

Non, c'est plus possible ! Faut pas se leurrer, si les petits producteurs continuent à disparaître nous allons à la faillite ! Il y a des dépôts de bilan tous les jours !

Si on m'avait proposé des prix garantis, j'aurais même envisagé d'embaucher un salarié. Entre autres pour qu'on puisse prendre un peu de vacances !

DD. – *Quels sont les responsables de cette crise ?*

DP. – Avant toute chose, les déréglementations de la filière sont partagées.

En premier lieu, les effets de la mondialisation et du libre-échange ont conduit à une surenchère de rentabilité et une escalade de contradictions économiques. Les organismes de producteurs en France ont tendance à montrer comme responsables d'autres pays européens tel l'Espagne, mais sait-on que ce sont les mêmes (banques, groupements, industries alimentaires) qui en France ont accentué les difficultés qui investissent en Espagne pour créer et soutenir des élevages industriels ?

Et des élevages industriels qui en France contournent à leur profit les réglementations sur le contingentement de production ou méprisent les circulaires en matière environnementale. Je te rappelle que des mesures de maîtrise de pollution limitent ton épandage à 20.000 unités d'azote, au-delà les producteurs sont dans l'obligation de traiter.

Des exemples : un éleveur avec une autorisation à produire de 220 truies conduit un cheptel de 350 mères. Il vient d'acquérir une exploitation près de chez moi afin d'installer un atelier d'engraissement. Il peut alors déclarer ne pas dépasser 20.000 unités d'azote puisqu'il dispose de 2 sites d'élevage. Il n'est pas obligé de traiter. D'autres reprennent une exploitation en faillite ; ils y installent leur production et font travailler en «sous-traitance» des petites structures. Toutefois, pour freiner cette situation un décret de la loi d'orientation agricole stipule que chaque industriel doit effectuer un inventaire de sa production en fonction de sa présence dans différentes sociétés.

Ensuite les banques, parce qu'elles ont cautionné le développement des gros élevages en maintenant une politique d'investissement. Il y a tellement de capitaux en jeu que si une structure industrielle devait subir des difficultés de fonctionnement, c'est une caisse cantonale qui pourrait disparaître. Au même titre que les groupements de production qui, couvrant un dysfonctionnement volontaire et adoptant une attitude passéiste, ont poussé les jeunes à investir davantage, en leur promettant qu'à terme une régulation de la production serait accordée, mais c'est faux !

«Allez-y, produisez ! Vous serez blanchis !», pensent-ils. En tout cas, j'espère que ça n'arrivera pas, autrement c'est nous qui passerions pour des cons !

Tu sais, il y a même certains syndicats qui demandent aux éleveurs de continuer à produire pour abattre à la naissance les porcelets. Ils peuvent ainsi reconduire les truies en reproduction. C'est aberrant !

Et l'Etat français, à travers son administration, a fait preuve de laxisme, en ne dénonçant pas les agissements déraisonnés d'une partie de la filière. Mais les municipalités sont davantage à accuser car il existe encore beaucoup de conseils municipaux constitués d'une majorité d'agriculteurs, avec l'appui de leur maire, qui délivrent complaisamment des permis de construire.

Pour terminer, je n'oublierai pas Alexis Gourvennec qui, bien qu'il agisse dans l'ombre, est toujours concerné. Il est omniprésent lors des négociations, il influe sur des choix de compromission de production.

DD. – *Quelles pourraient être les solutions pour enrayer la crise et, à l'avenir, équilibrer le marché ?*

DP. – Dans l'immédiat, pour consolider notre trésorerie, nous demandons à l'Etat d'amplifier le dispositif STABIPORC (avance sur trésorerie) pour passer de 50 F à 80 F l'aide par porc pour les petites exploitations.

Sur un plus long terme, nous militons pour une maîtrise de la production par l'intermédiaire d'une OCM (organisation commune des marchés), dans le cadre des EDEI et des JA (Jeunes Agriculteurs), qui garantirait au niveau européen des prix rémunérateurs aux producteurs, afin de responsabiliser les éleveurs sur les volumes produits. Cet objectif serait soutenu par un prélèvement sur chaque porc commercialisé, au dessus d'un seuil de revenu par actif. La filière financerait elle-même les déséquilibres des cours, et les variations du marché interne. L'OCM stabiliserait les trésoreries en période de crise.

DD. – *En tant que paysan breton, est-ce qu'une politique autonome bretonne en matière agricole, en accord avec des directives européennes, ne pourrait pas être une réponse pour une meilleure régulation de la filière ?*

DP. – ...Je ne sais pas... en tout cas il faudra changer profondément les mentalités et les agissements en Bretagne pour faire passer nos idées, et tout en s'adressant aux Bretons, intéresser ceux-ci sur des dérives inquiétantes. Il faudra mobiliser la population, mais ce n'est pas facile.



Skoazell Vreizh – Secours Breton

Comité de soutien aux familles des détenus politiques bretons

Cher(e)s Compatriotes,

Plusieurs personnalités du mouvement culturel et politique Breton, ont demandé à Skoazell Vreizh de servir de relais entre eux et la famille d'Hervé KERRAIN, sa compagne et ses trois enfants âgés de 9, 11 et 13 ans, afin de pouvoir les aider financièrement.

Hervé militant bien connu en Bretagne, est décédé à l'âge de 43 ans.

Hervé a commencé très jeune à militer au sein de Skol en Emsav, au M.I.B. «Mouvement d'Insoumis Breton». Il avait été emprisonné en tant qu'insoumis breton. Il avait travaillé à Diwan comme instituteur, puis comme directeur pédagogique, ensuite il s'était tourné vers la Formation Continue en Breton au sein de Stumdi, puis à Roudour dont il était avec d'autres le fondateur. Il fut aussi à l'origine de Stourm ar Brezhoneg il en était le président à son décès, il fut également un collaborateur assidu de Breman et a signé pendant de longues années tout ce qui concernait l'actualité internationale.

Les personnes qui souhaitent aider sa famille peuvent envoyer des chèques à l'ordre de Skoazell Vreizh avec comme mention au dos du chèque : **Pour Hervé KERRAIN.**

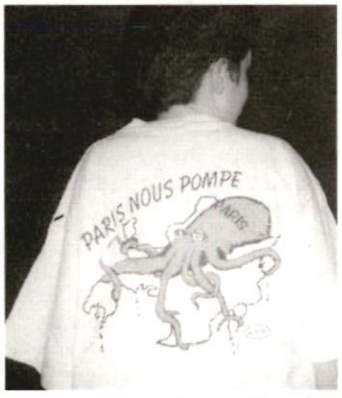
Une attestation annuelle de versement à " une œuvre d'intérêt général " sera envoyée aux donateurs en fin d'année.

A galon

SKOAZELL VREIZH Feuteun Wenn - 3, straed Aristide Briand - 44350 GWENRANN

Tél / Pel: 02.40.42.92.94 - 02.40.42.95.20 - Fax / Pel: 02.40.24.81.38

UN SUPER TEE-SHIRT



Il est tout beau, le tee-shirt «PARIS NOUS POMPE» diffusé par la Fédération de Trégor-Goëlo de l'Union Démocratique Bretonne. Il existe en trois tailles (L, XL, XXL) et peut être commandé à : U.D.B., Centre Dunant, 22500 Paimpol.

Le prix défie toute concurrence : 70 F + 11,50 F de port.

«Connaissance des Celtes»

Association culturelle (loi 1901) pour l'étude de la CIVILISATION CELTIQUE.

Nous répondons à cette question par des recherches personnelles et en groupe, sur des thèmes précis, des conférences, et autres manifestations....

1° - Sur notre **HERITAGE :**

– Historique, culturel, philosophique druidique et indo-européen en GAULE (dont la Bretagne) et dans d'autres PAYS CELTES (Irlande, Pays-de-Galles, etc...).

– l'étude de l'organisation SOCIALE CELTE.

– de notre MYTHOLOGIE CELTE et indo-européenne

– la visite des chantiers de fouilles ARCHEOLOGIQUES...

2° - C'est aussi une approche **CONTEMPORAINE** sur

– La BIOLOGIE, l'ECOLOGIE, l'ASTRONOMIE, l'ASTROLOGIE,

– La MEDECINE DOUCE et ses dérivés...

3° - C'est également des **VOYAGES** (en IRLANDE, au PAYS-DE-GALLES...

L'association propose une conférence, le **mercredi 18 novembre** 98, à 19 h 30, sur la **MORT**. Xavier Rodier, infirmier, nous parlera de l'association internationale IANDS (études des états proches de la mort). Maison des Associations des Hauts-Pavés, 42 rue des Hauts-Pavés, Nantes.

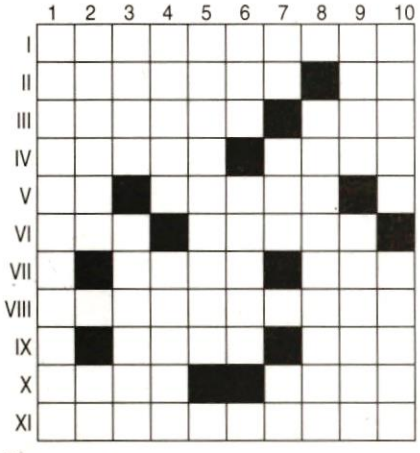
Réunions : les 3es jeudis du mois, 18 h 30 à 20 h. TI KELTIEK, 3, rue Harrouys. 44000 Nantes (sauf conférences).

ADHESION ANNUELLE : Membre ordinaire : 100 F ; Famille : 150 F ; Etudiant : etc... : 50 F.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

n° 109

(Certains mots sont en breton – Réf. : dictionnaires de R. Hémon, P.J. Hélias et F. Favereau)



HORIZONTALEMENT : I. Celui de Redon est riche en renseignements sur l'histoire de la Bretagne. – II. Toujours à portée de vue du marin ; Article défini contracté. – III. A Nantes, un cours perpétue le souvenir de ces martyrs ; C'est parfois lui. – IV. C'est parfois une burette ; Un des éléments dont le I horizontal constitue le recueil. – V. Lettres de Groix ; Comté irlandais. – VI. On le devient parfois l'âge venant ; Difficile de croire qu'un membre du FN pourrait l'être sur le plan intellectuel. – VII. C'est le début d'une série ; Inversé : un changement de finale le ferait passer de Charente-Maritime en Morbihan. – VIII. Exercerait son activité entre Nantes et Brest. – IX. Jeune gallinacé ou village morbihannais suivant le sens ; Inversé : évitent la mauvaise surprise. – X. Nominoë, par exemple ; Loin d'être péjoratif lorsqu'il s'agit de la Bretagne. – XI. Fera comme l'honnête homme brusquement confronté aux "idées" de Le Pen.

VERTICALEMENT : 1. Certains de ces végétaux sont paraît-il le fait du prince. – 2. Celui que l'on appelle ainsi n'est donc pas n'importe qui ; Au cœur de Plouha. – 3. Inversé : il faut donc quelqu'un pour faire l'ouverture ; N'en déplaise aux malveillants, le Breton ne l'est évidemment que pour de bonnes raisons. – 4. Vieilles, lorsqu'il s'agit de Joseph Le Brix ou de Maurice Noguès ; On les compare souvent aux caractères oghamiques. – 5. Bienvenüe lui a manifestement préféré les Parisiennes. – 6. Remises à l'endroit, sont souvent en contact avec le sol ; Lorient leur doit d'exister. – 7. Article ; Kozh, autrement dit ; Une maison sens dessus dessous. – 8. On la dit économe. – 9. On peut en vivre, à condition qu'elle ne soit pas la seule ; N'utilise pas pour autant une trottinette. – 10. Une localité faite aux tours ; Née d'un Malouin bien qu'étant Indienne.

Mikaël ERWAN

SOLUTION du n° 108

Horizontalement : I. LANJUINAIS. – II. AMEN ; LEMOT. – III. ROGATIEN. – IV. MUR ; OE (NOMINOE) ; EOR. – V. ORIGINE ; RE. – VI. EAL ; NOAD (DAONED). – VII. BARBETORTE. – VIII. ANSE ; AR MEN. – IX. D.K. (DE KERGUELEN) ; LES ; EUN. X. EOUL-DOUAR. XI. NUEE ; NEUSE.

Verticalement : 1. LARMOR BADEN (GAVRINIS). – 2. AMOUR ; ANKOU. – 3. NEGRIERS ; UE. – 4. JNA. ; GABELLE. – 5. TOILE ; E.D. (EUGENE DELONCLE). – 6. ILIEN ; TASON. – 7. NEE ; ENOR ; UE. – 8. AMNE (MAEN) ; ORMEAU. – 9. IO ; ORATEURS. – 10. STEREDENN.

Fest-noz

✷ **BREST-Mairie, 31 octobre, Fest-noz Halloween** gant Forzh Penaos, Scolan-Léost, Bergot-Tanguy. Organisation Section UDB Brest/Leon.

✷ **BASSE-INDRE, 7 novembre, Fest-noz** à la salle des fêtes, organisé par Bretagne Plus, avec Emsaverien, Galenn, Green Koril, Kelenn. Entrée 40 F.

✷ **MONTERFIL, 7 novembre, Fest-noz des Korrigans**, à 21 h, salle de la Bétangeais. Soirée animée par les Bleizi Ruz, Ael Mat et les musiciens du cercle celtique de Rennes.

✷ **LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, 12 décembre, Fest-noz** du comité des fêtes, à la salle omnisport, animé par le groupe Skolvcan, le duo Le Corre-Coatrieux et les musiciens du Cercle celtique de Rennes.

✷ **PLOUIGNEAU, 31 décembre, Fest-noz des Korrigans**, avec Hastañ, Loened Fall, Nerzhus, PP & Max, S & C Rivoalen... Le fest-noz, en associant au nouvel an la lumière des Droits de l'Homme, permet d'assurer l'indépendance du groupe A.I. de Morlaix.

Les 10 ans des Rouges et Verts



Le mouvement des Rouges et Verts d'Ille-et-Vilaine fête ses 10 ans le samedi 14 novembre à la Salle Polyvalente de Paimpont. Au programme de ce sympathique anniversaire, une paëlla géante le midi, un repas paysan et des animations musicales avec, notamment, les sonneurs Baron et Anneix. Inscriptions, renseignements chez Hervé Ouazzarout, 20 rue de Brest, A38, 35000 Rennes.

Infos diverses

➤ **DU BRETON SUR RADIO ARMORIQUE**

Ce n'est pas suffisant mais ça existe, alors on en parle : chaque jeudi (19 h 20 - 21 h 20) Glenn Jégou-Louarn reçoit, en breton, sur les ondes de Radio Armorique, toute la Bretagne bretonnante, universitaires ou musiciens, étudiants ou écrivains, militants ou agriculteurs... Chaque dimanche (de 10 à 11 h) Ronan Manuel y propose une ballade en Celtie, des Asturies à l'Ecosse, de la Galice à l'Irlande, des Hébrides à l'Ile de Man... Et tous les soirs, à 18 h 45, le rendez-vous des festoù noz avec Bruno Gaulin. A écouter, tout en rédigeant sa lettre au patron de Radio Armorique pour exiger davantage...

➤ **UN TOTEM DANS LA NUIT – FESTIVAL 1998 – MÉNÉAC (56) (près de Merdrignac - 22)**

Vendredi 13 novembre : Rue d'la Gouaille, Nicolas Quéméner et Ronan Le Bars, Trio Roland Becker, Ronan Robert Réunion, Tri Yann...

Samedi 14 : Misty Aréa, Los Glochos, Répercussions, Armens, Melville, Daran, DJ Menethon, Wide open cage, Useless.

Dimanche 15 : Yann-Fanch Kemener et Didier Squiban, Menez Vez, Kurun, Sonerien Du...

➤ **LA LÉGENDE DE RONAN KERADALAN**

Dimanche 6 décembre, 15 h, spectacle de Patrick Even à la MJC de Cleunay, 2 rue Trasbot, **Rennes**, organisé par Div Yezh, Bro Roazhon (classes bilingues publiques) et Diwan-Roazhon. 25 F/enfant, 40 F/adulte. Contact: 02 99 38 91 00 - 02 99 50 16 95 - 02 99 51 50 60.

Fête du Théâtre en breton

Sked vous propose **la Fête du Théâtre en Breton**, à la **salle Maria Casares, à Lambézellec**.

Au programme cette année :

– Le 12 novembre à 20 h 30 : Ar Vro Bagan jouera **«Les Aventures du Citoyen Conan»**. La pièce raconte une partie de la vie de ce personnage haut en couleur dont les écrits ont permis de retrouver la trace. Une pièce divertissante qui vous fera voyager, au VIII[ème] siècle, de Terre Neuve à l'Europe de l'Est.

– Le 13 novembre : même programme a la même heure.

– Le 19 novembre à 14 h 30 : «Botoù koad». Cette création est l'œuvre de **jeunes comédiens** du **lycée Diwan** en collaboration avec l'un de leur professeurs, **Jakez Ar Borgn**, lui même comédien dans la troupe **«Ar Vro Bagan»**.


Photo Louis Blonce

– Le 28 novembre à 20 h 30 : le **Gaïa Teatr** vous présentera **«La Couleur de la Terre»**, une création originale inspirée des témoignages des Peuples Indigènes du continent américain.

En deuxième partie, **vers 22 h, Louis Donval** interprètera **«Les Méfaits du Tabac»**, une pièce d'Anton Tchékov, traduite en breton par Goulc'han Kervella.

Sked présente Christine TANGUY à Brest

Du 23 octobre au 23 décembre, Sked vous invite à venir voir l'exposition de Christine Tanguy.

Christine Tanguy, artiste autodidacte, est aujourd'hui installée à Brest. Elle a exposé pour la première fois à Coop Breizh à Rennes en 1983. Après être passée par la peinture abstraite, elle a progressivement trouvé son inspiration dans la culture bretonne. Elle suscita l'attention de **Glenmor**, très ému par l'un de ses tableaux, **«Moisson à l'ancienne»**. Glenmor ne cessera jamais de l'encourager, et lui donnera la force de croire en son talent.



En 1986, elle sera **sélectionnée** au festival de Lorient **au forum des arts**, pour un tableau intitulé **«Pique-nique à Bréhat»**. Elle sillonnera la Bretagne, peignant toujours la mer, la campagne et rendant hommage à des artistes musiciens ou chanteurs, dans des portraits saisissant de vérité.

Renseignements à SKED, 18 rue Duguay-Trouin, 29200 Brest, tél. 02.98.80.26.71.



C.D. au profit de Skol-Diwan Sant-Nazer

9 groupes de Sant-Nazer et de la presqu'île guérandaise ainsi que Gilles Servat ont participé bénévolement à un C.D. dont les bénéfices seront versés à Skol-Diwan Sant-Nazer pour financer un poste d'assistante maternelle.

Ont participé à ce C.D. : Bagad Sant Nazer, Hada c'hoar, Croas Min, Aëlig, Termaji, Riou-Rivalant, Diabolo, Ca'ptaine B, et Retour.

En vente par correspondance: 85 F port compris, à Skol Diwan, 4 allée des Vanneaux - Kerlede - 44600 SANT-NAZER.

Samedi 21 novembre, à partir de 20 h 30, au V.I.P. (Pont de St-Nazer). Soirée de lancement du C.D. avec Croas Min, Termaji, Sonneurs et Chanteurs de la Presqu'île.

SKOL AN EMSAV



SKOL AN EMSAV (centre d'enseignement du breton pour adultes) et le centre Pierre ROY, en collaboration avec l'association GWEZENN du pays de Redon, organisent un stage de breton (14 heures de cours), du samedi 28 novembre, à 14 h, au dimanche 29 novembre, à 18 h, à TI KENDALC'H (ST-VINCENT-SUR-OUST, près de REDON).

Ce stage est ouvert aux adultes tous niveaux : du tout débutant au niveau Licence de Breton. Il est proposé 5 cours différents pris en charge par 2 professeurs, licenciés en Breton, par groupe.

TARIF : Les frais de cours et hébergement complet (2 repas, 1 nuit et petit déjeuner) sont de 420 F + 50 F (adhésion) soit 470 F par stagiaire (salarié). Tarif pour les lycéens, étudiants, et chômeurs : 370 F.

Les enfants des stagiaires seront pris en charge par des animateurs bretonnants (3 à 12 ans) au centre même (frais de séjour et animation 180 F le week-end).

INSCRIPTION : les inscriptions sont limitées à 80 stagiaires. Il est donc conseillé de s'inscrire au plus vite. **ATTENTION !** Date limite : lundi 23 novembre. Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous, secrétariat ouvert, de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi.

Skol An Emsav - 8 rue Hoche - 35000 Roazhon -02.99.38.75.83 - Fax 02.99.63.82.28.

Amzer Nevez

AMZER NEVEZ, Centre régional de culture bretonne et celtique, Soye, 56270 Planvour (Ploemeur), tél. 97.86.32.08, fax 97.86.39.77, propose :

– des ateliers musicaux (cours individuels, atelier couple, bagad de Ploemeur, violon traditionnel, technique vocale, éveil musical) ;

– des danses bretonnes ;

– des cours de breton en continu dans l'année ou en stages (journées d'étude, stages pour enseignants, stages intensifs) ;

– des stages musicaux pour musiciens confirmés ;

–des stages débutants musique et danse ;

–des festou noz (par exemple le 21 novembre, avec Int, An Diaoul ha peder, les Frères Guiner),

– et encore "plein d'autres choses" dont une bibliothèque celtique.

Courrier

▼ Les temps changent

Dans le dernier P.B. vous disiez qu'il ne se passe pas grand-chose dans le Morbihan !

C'est vrai mais comme dit le chanteur de RAP, M.C. Solaar «les temps changent». En effet le préfet du Morbihan adore la musique TRAD, d'ailleurs comme il le dit lui-même, c'est normal, je suis originaire d'Ille-et-Vilaine . Aussi pour les journées du patrimoine, il a invité des groupes et chanteurs dans ses jardin et salons (Bagad de Vannes, les frères Morvan, Spontus, diatos, violons, etc.), et oh surprise ! lorsque vous appelez le standard de la préfecture vous avez en fond musical *«la découverte ou l'ignorance»* de Tri Yann . POUR QUAND LE GWEN HA DU SUR LA PRÉFECTURE : *(on peut rêver)* . Mais en terme de journée du patrimoine ou «porte ouverte» du patrimoine il serait plus heureux encore de libérer nos menhirs de Carnac (définitivement), mais là, *les temps vont sûrement changer !!!*

J.L.

▼ Recherche...

J'archive, pour le plaisir, des documents du mouvement breton. S'il vous plaisait, de me conserver plus particulièrement des affiches d'opinions, y compris culturelles, ce serait une grande joie. Merci.

M. Ronan Courtial, résidence «La Chaumière», 71 route du Pavé Blanc, bât. R, 92140 Clamart, tél. 01.45.37.03.34.

Abonnez-vous au Peuple Breton !



NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

● Souscrit un abonnement ❑
un réabonnement ❑

– tarif normal : 160 F
– tarif de soutien : à partir de 180 F
– étranger : 200 F et plus
– étranger par avion : 230 F et plus

à partir de N° ..... inclus

● Prélèvement automatique mensuel

❑ minimum 15 F

❑ de soutien ; 18 F-20 F-30 F

(Joindre un relevé d'identité bancaire)

● **Ci-joint le règlement par :**

❑ **chèque postal**

❑ **chèque bancaire**

❑ **mandat-lettre**

à l'ordre du "Peuple Breton/Pobl Vreizh"

Pour tous problèmes d'abonnement, prière d'utiliser le téléphone fax 02.96.61.54.11

9 rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC - C.C.P. RENNES 2365-76

Selaouit

par Pierre Morvan

GILLES SERVAT
"Touche pas à la Blanche Hermine"

(Byg Production, St-George, Sony Music, SAN 489633 2)

Quand Gilles Servat se met en colère, vous pouvez facilement imaginer ce que cela peut donner. Son sang n'a fait qu'un tour - et on le comprend - quand il a appris que "La Blanche Hermine", **sa** Blanche Hermine, était prise en otage par les sbires de Le Pen. Gilles Servat, dont le combat a toujours été celui de la Liberté et de la générosité - ce qui dépasse l'entendement des pisse-copie racistes de Charlie Hebdo - ne peut accepter que sa chanson soit récupérée par les « fafs ». Et voilà ce

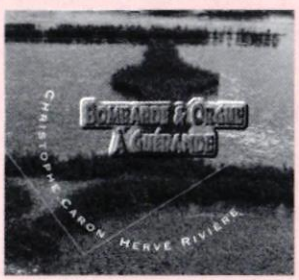


que ca donne : ***« Et moi je vous dis, vous les tenants de la race pure, la Blanche Hermine, cette chanson qui n'est pas de vos combats, vous la souillez quand vous la chantez ! »***. Coup de gueule et disque live, la dernière livraison de Servat remet, à point nommé, les pendules à leur place... Avec en prime quelques belles reprises - « L'hirondelle », « Le Pays », « Je vous emporte dans mon cœur » et bien sûr « La Blanche Hermine » - et quelques inédits, dont la superbe « Kan Bale Nevenoe » de Glenmor. L'occasion, aussi, de retrouver les amis irlandais - Ronnie Drew, Donnal Lunny... - ou bretons - Christian Lemaître, Nicolas Quemener et bien sûr le bagad de Lokoal Mendon - déjà présents « Sur les Quais de Dublin », en même temps qu'une mise au point nécessaire.

CHRISTOPHE CARON
HERVE RIVIERE
"Bombarde et orgue à Guérande"

(Pluriel, PL CD 98004)

« Christophe Caron est capable de rivaliser, en puissance, avec le tutti de l'orgue, et, en finesse avec un registre aussi doux que le bourdon 8' ». L'association bombarde et orgue a été popularisée dans les années 70 par le fameux couple Jégat-Yhuel. Elle est ici magnifiquement



C'HOAREZED



Dira-t-on jamais assez tout ce que la chanson bretonne d'aujourd'hui doit aux Soeurs Goadec. Alan Stivell, Denez Prigent et d'autres encore reconnaissent que leur parcours aurait été différent si leur route n'avait croisé celle des trois soeurs de Treffin. Maryvonne et Thasie ne sont plus et seule demeure Eugénie, mais leur contribution à toutes trois, ce qu'elles ont transmis, reste, comme l'écrivait Stivell, « parmi les trésors importants à conserver ». Le malentendu de Bobino est désormais oublié et seuls comptent les mélodies qu'elles nous ont léguées, leur style vocal inégalé. Quel meilleur hommage peut-on leur rendre que de les écouter et de les écouter encore ? Parmi les disques disponibles citons celui sorti il y a quelques temps déjà chez Keltia Musique, dans la collection des « Voix Légendaires de Bretagne », réédition d'un disque paru chez Keltia III en 1975 (KM CD11) et l'« Enregistrement Public » du Chant du Monde, reprise de vinyls pressés à la grande époque de Kertalg.

servie par le talabarder Christophe Caron et l'organiste Hervé Rivière, deux musiciens hors pair qui nous proposent le répertoire traditionnel du genre, alternant airs religieux et musiques profanes, cantiques et danses. L'ensemble se trouve encore enrichi par la présence discrète d'autres instruments, clarinette et piano, violoncelle ou contrebasse. Et le tout permet de réaffirmer ***« le rattachement culturel de Guérande (Loire Atlantique) à la Bretagne »***. C'est son maire qui le dit...

MICHEL DUBOIS et THIERRY LAHAIS : "Orgue et Bombarde en Penthièvre"

(Kerig, KCD 125)

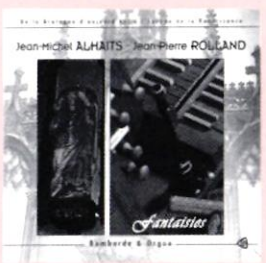
Quittons maintenant le Pays de Guérande pour rejoindre celui de Penthièvre. On remonte tranquillement vers le nord en empruntant le chemin des écoliers : Redon, Loudéac, Scrignac, un p'tit détour par le Léon et nous voilà rendus à Lamballe pour y entendre L' "Angelus", les cloches de l'Eglise St-Jean et le « Cantique en l'honneur de Notre Dame de Grande Puissance ». Plus classiques dans leur démarche que Caron et Rivière, Michel Dubois, prof de musique au Collège de Lamballe et titulaire du grand orgue de la Cathédrale de St-Brieuc et Thierry Lahais, membre du groupe de fest-noz



Pevarden, nous servent effectivement une musique épurée mais puissante.

JEAN-MICHEL ALHAITS et JEAN-PIERRE ROLLAND "Fantaisies"

(Escalibur, Breizh Diffusion, CD 868)



Terminons cette série bombarde et orgue avec les "Fantaisies" du sonneur Jean-Michel Alhaits et de l'organiste Jean-Pierre Rolland. Les musiciens annoncent clairement la couleur en précisant que leur ***« travail s'inscrit dans une optique de recherche et de confrontation »***. Leurs variations apparaissent effectivement comme une exploration très personnelle de thèmes bretons, dont certains sont aussi connus que « Maro eo ma Mestrez », ou d'airs de la Renaissance aux titres aussi évocateurs que « La Girandola » ou « La Caccia »... Soleil et bruine.

CELTIC BREEZE "Tempête de joie"

(N'less Music, NL 350232)

Quand les vents soufflent de nord-est... cela donne Celtic Breeze, un groupe cosmopolite (comme dirait l'autre) puisque formé d'un Alsacien et d'un Ch'timi. Et accessoirement de trois Bretons qui doivent quand même être pour quelque chose dans le choix du répertoire du groupe, un répertoire essentiellement composé d'andro, de gavottes, de plinn et d'airs irlandais. Un disque qui vaut bien mieux que son titre à l'élégance discutable et un groupe qui - nous dit-on - a déjà conquis l'Alsace et Lorraine. Tonique et expansionniste.



GWENC'HLAN "A nos conneries"

(Ciré Jaune, Cir 116)

Ca commence comme du Miossec, ça continue à la manière des Pires et ça finit par du Glenmor... Gwenc'hlan, c'est un peu tout cela et pas mal d'autres choses encore, des influences multiples et une vitalité plutôt réjouissante. Gaël Duro (chant, basse), son frère Ronan (guitares) - le papa, Christian, donne lui dans le traditionnel - Fred Bail (flûte traversière, whistles, cornemuse), David Jeanningros (guitares) et Erwan Jégou (djembe, batterie) proposent leur premier CD au titre évocateur, «A nos conneries »... Parrainés par Stéphane de Vito (ex-Ar Re Yaouank), enregistrés au studio de Bruno Le Pennec et aidés dans leur entreprise par... leurs parents (qu'ils n'oublient pas de remercier) et par quelques noms bien connus de la musique bretonne, les jeunes musiciens de Gwenc'hlan nous offrent un disque pas con du tout.



Carcassonne

De même que le Mont-Saint-Michel fait penser immanquablement aux galettes du même nom, Carcassonne évoque une cité fortifiée qui semble imprenable. Croyez-vous que le choix, par Jospin, du porteur d'un tel nom pour analyser nos doléances et la Charte européenne des patois soit un simple effet du hasard ? Que non, dans notre société médiatique, l'image est trop importante. La situation des langages populaires périclitait et pourtant la voici devenue poignante avec bien du monde autour de la citadelle jacobine. A l'intérieur, ceux qui la défendent, à l'extérieur les peuples de l'hexagone !

Le siège sera long. Certes l'un des pont-levis est en train de céder, mais les défenseurs des remparts constitutionnels n'entendent pas pour autant abandonner trop de terrain à la pression adverse et se laisser envahir par les barbares. Le rapport du super intendant tente d'installer un coupe-feu à la montée de la grogne populaire. Ses injonctions montrent qu'il veut se défendre pied à pied, article par article. Méfions-nous, il tentera d'en faire tomber un maximum dans les oubliettes.

Comme la Reine Carcasse, peut-être tente-t-il de lancer un cochon (le dernier) par-dessus les remparts, pour faire croire qu'il reste encore beaucoup à manger et décourager les assaillants.

Ce n'est pas parce que la populace commence à envahir les rues de la cité qu'on l'autorise à monter jusqu'au château, à se prendre les pieds dans la constitution, à en modifier les articles à sa guise et le bon ordonnancement.

Les défenseurs du Palais veulent bien, contraints et forcés, admettre qu'ils ont perdu une bataille, mais pas la guerre. Ils veulent bien ***«officialiser des situations qui existent déjà» «des pratiques plus ou moins tolérées»*** (la chute du Pont-levis), mais ils ne ***«veulent pas voir ces pratiques autorisées légalement, législativement en droit interne comme en droit international».***

Un petit «pacs» passe encore alors que le peuple veut épouser l'avenir !

Qu'on lui donne un os à ronger, afin qu'il cesse d'aboyer, mais de là à lui permettre d'entrer dans les salons où l'on cause chic, pas question !

Et puis d'en haut du donjon, cet attroupement ça fait «groupe», ça fait «peuple !»...

Enfermé entre les murailles, ce n'est pas facile d'apprécier que toutes ces minorités mises bout à bout font finalement une majorité. Que dans cette Europe qui encercle la Cité aucun patois n'est majoritaire et qu'il n'est que parlers locaux et régionaux, à commencer par ceux qui prétendaient à l'Universel. Dans la forteresse, la seule minorité qu'ils tolèrent, c'est la leur ! La tentation de défendre le dernier bastion est donc grande.

Pourvu qu'ils ne finissent pas comme à Massada où les derniers assiégés avaient tué femmes et enfants avant de se suicider ! A ne pas confondre avec la «Tribu de Dana» où, là au moins, il en est resté un pour sauver l'honneur et devenir Roi.

Al Louarn

Jean-Jacques MONNIER

HISTOIRE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

Un nouveau CAHIER DU PEUPLE BRETON vient de paraître. Il est consacré à l'histoire de l'UDB depuis ses débuts en 1964.

Un document important !

48 pages grand format

De nombreuses illustrations ! 40 F (+ 8 F de port)



Librairie du PB

(expéditions franco de port par correspondance sous 48 h)

- **NOUVEAUTÉ : Histoire de l'Union Démocratique Bretonne** *J.J. Monnier (48 F)*
- **Une Bretagne responsable dans un monde solidaire** *(38 F)*
- **Autocollant Peuples d'Europe, avec 18 noms et drapeaux** *(10 F le 1er, 6 F par exemplaire en plus)*
- **Le Procès du centralisme** *(38 F)*
- **La Bretagne et les problèmes écologiques** *(38 F)*
- **Entre créole et breton, ces racines qui nous libèrent** *D. Aupiais (80 F)*
- **La résistance irlandaise** *Roger Faligot (134 F)*
- **Atlas de Bretagne** *Skol Vreizh - 2e édition (175 F)*
- **Le Breton, jeunesse d'une vieille langue** *F. Morvannou "Tout sur le Breton ou presque" (45 F)*
- **Les Bretons et la révolution. Elans et déceptions** *(20 F)*
- **Enezenn an Ervor** *Fanch Peru (63 F)*

Bon de commande à recopier ou à découper. Cocher les livres choisis
Règlement par chèque à joindre à l'ordre du :
PEUPLE BRETON, 9, rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC